



**RAPPORT UNIQUE
SUR LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION
FINANCIÈRE**

2020

(SFCR - Solvency and Financial Conditions
Report - dans son acronyme anglais)



Remarques générales

La société COFACE SA, société anonyme de droit français (avec conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 432 413 599 (RCS Nanterre) est dénommée la « Société » dans le présent rapport. L'expression le «Groupe » ou le « Groupe Coface » désigne, sauf précision contraire expresse, la Société, ses filiales, succursales et participations.

La société Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, société anonyme de droit français (avec conseil d'administration), dont le siège social est sis 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France ; immatriculée sous le numéro d'identification 552 069 791 (RCS Nanterre) est dénommée «la Compagnie» dans le présent rapport.

◆ Informations prospectives

Ce rapport contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe Coface. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pourrait », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du rapport et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe Coface concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe Coface.

Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe Coface. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, les déclarations prospectives contenues dans le rapport visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, affecter les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe Coface. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers («AMF»), le 31-03-2021 sous le numéro n° D.21-0233.

◆ Facteurs de risques

Vous êtes fortement encouragés à examiner attentivement les facteurs de risque décrits aux paragraphes susmentionnés du Document d'enregistrement universel enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe Coface. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe Coface à la date du présent rapport, pourraient avoir le même effet négatif sur le Groupe Coface, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance ainsi que sur le prix des actions cotées sur Euronext Paris (**ISIN: FR0010667147**).

Toutes ces informations sont disponibles sur les sites internet de la Société (www.coface.com/Investisseurs) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Clarifications relatives à la présentation

Le présent rapport est établi au titre du Chapitre XII du Règlement Délégué (UE) 2015/35 de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

En application des articles L.356-25 et R.356-60 du Code des Assurances, et conformément à l'instruction de l'ACPR n°2015-I-27, le présent rapport est un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière de COFACE SA (RCS n°432413599), de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (RCS n°552069791).

Pour information, COFACE SA constitue le Groupe Coface (« COFACE SA » ou « le Groupe »), surveillé sur base consolidée, Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (« la Compagnie »), un établissement surveillé sur base solo, Coface PKZ et COFACE GK, des filiales également surveillées sur base Solo.

Le périmètre général du Groupe Coface est indiqué page 14 de ce document et l'attention du lecteur est attirée sur les éléments suivants :

- Les éléments quantitatifs relatifs à COFACE SA sont établis selon les normes IFRS ou Solvabilité II selon les cas.
- En conformité avec la réglementation, la Compagnie n'a pas obligation d'établir des comptes consolidés et, en conséquence, les éléments quantitatifs fournis dans ce document le sont sur base statutaire, en normes comptables françaises pour l'activité et en normes Solvabilité II pour les éléments prudentiels.
- Les éléments quantitatifs de la Compagnie couvrent essentiellement ceux relatifs à la holding de tête et aux 31 succursales de plein exercice dont le détail figure en annexe 1.
- Les activités d'affacturage et les filiales d'assurance-crédit ou de services ne sont pas consolidées par la Compagnie mais par COFACE SA : ceci explique pour l'essentiel les écarts sur les revenus d'activité et les résultats.
- Les activités de réassurance externe sont portées par Coface Re, entité consolidée par COFACE SA.
- Coface PKZ et Coface GK constituent les seules filiales d'assurance européennes du groupe situées hors de France et soumises à la réglementation Solvabilité II, d'où leurs mentions spécifiques dans le présent rapport.
- Sauf paragraphe spécifique ou mention spécifique, les éléments qualitatifs ou quantitatifs de ce document sont valables pour les deux établissements.
- Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes de COFACE SA ni de la Compagnie, il a en revanche été approuvé par les conseils d'administration respectifs de COFACE SA et de la Compagnie.

Sommaire

Synthèse	8
A Activité et résultats	12
A.1 Activité	12
A.1.1 Présentation générale	12
A.1.2 Détenteurs de participation qualifiées dans l'entreprise	14
A.1.3 Informations sur la position occupée par l'entreprise dans la structure du groupe	14
A.1.4 Lignes d'activité importantes et zones géographiques où les établissements exercent leurs activités	15
A.1.5 Opérations et événements importants survenus en 2020	15
A.1.6 Evènements postérieurs au 31 décembre 2020	18
A.2 Résultats de souscription	18
A.2.1 COFACE SA	18
A.2.2 La Compagnie	19
A.3 Résultats des investissements	21
A.3.1 Résultats détaillés sur la période	21
A.3.2 Impact dans les fonds propres	24
A.3.3 Titrisation	25
A.4 Résultat des autres activités	25
A.4.1 Autres produits et dépenses	25
A.4.2 Accords de location	26
A.5 Autres informations	26
B Système de gouvernance	28
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	28
B.1.1 Structure de gouvernance	28
B.1.2 Changement notable de gouvernance au cours de la période	31
B.1.3 Politique de rémunération et autres avantages aux salariés	31
B.1.4 Information sur les transactions importantes	33
B.2 Compétence et honorabilité	33
B.2.1 Compétence	33
B.2.2 Honorabilité	34
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	34
B.3.1 Gestion des risques	34
B.3.2 Procédure pour l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	38
B.4 Système de contrôle interne	39
B.4.1 Le contrôle interne	39
B.4.2 Fonction conformité	39
B.5 Fonction d'audit interne	39

B.6 Fonction actuarielle	41
B.7 Sous-traitance	42
B.8 Autres informations	42
C Profil de risque	44
C.1 Risque de souscription	44
C.1.1 Exposition	44
C.1.2 Technique d'atténuation du risque	44
C.1.3 Concentration du risque	45
C.2 Risque de marché	46
C.2.1 Exposition	46
C.2.2 Techniques d'atténuation du risque	49
C.2.3 Sensibilité au risque	49
C.3 Risque de crédit	51
C.3.1 Exposition	51
C.3.2 Techniques d'atténuation du risque	52
C.4 Risque de liquidité	53
C.4.1 Exposition	53
C.4.2 Techniques d'atténuation du risque	54
C.4.3 Sensibilité au risque	54
C.5 Risque opérationnel	54
C.6 Autres risques importants	55
C.6.1 Risque de réputation	55
C.6.2 Risque stratégique	55
C.6.3 Risques émergents	55
C.7 Autres informations	56
C.7.1 Sensibilité aux facteurs financiers	56
C.7.2 Sensibilité aux autres facteurs de risque	56
C.7.3 Scénarios mesurant la sensibilité aux risques	56
D Valorisation à des fins de solvabilité	58
D.1 Actifs	58
D.1.1 Immobilisations incorporelles	58
D.1.2 Investissements	58
D.1.3 Participations	60
D.1.4 Créances	60
D.1.5 Trésorerie	61
D.1.6 Autres actifs	61
D.2 Provisions techniques	63
D.2.1 Meilleures estimations	64
D.2.2 Marge pour risque	64
D.3 Autres passifs	64

D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques	64
D.3.2 Provisions pour retraites et autres avantages	65
D.3.3 Impôts différés passifs	66
D.3.4 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	67
D.3.5 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	67
D.3.6 Passifs subordonnés	68
D.3.7 Autres dettes	68
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	69
D.5 Autres informations	69
E Gestion du capital	71
E.1 Fonds propres	71
E.1.1 Politique de gestion des fonds propres	71
E.1.2 Structure et qualité des fonds propres	71
E.1.3 Fonds propres de base	74
E.1.4 Fonds propres auxiliaires	74
E.1.5 Disponibilité des fonds propres	74
E.1.6 Absorption des pertes par le capital	75
E.1.7 Réserve de réconciliation	75
E.1.8 Ratios supplémentaires	77
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	77
E.2.1 Exigences annuelles	77
E.2.2 Méthodes de calcul retenues	78
E.2.3 Minimum de capital requis	82
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis	83
E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	83
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	86
E.6 Autres informations	86
F Annexes	88
F.1 Détails des relations mère-filles	88
F.2 Reportings quantitatifs	90
F.3 Glossaire	113

Synthèse

◆ Activités et résultats

Le chiffre d'affaires consolidé de 1 450,9 millions d'euros baisse de 0,6%, à périmètre et taux de change constants par rapport à 2019. Le ratio combiné net s'élève à 79,8% soit 2,1 points au-dessus de 2019 (77,7%). Celui-ci se décompose entre un ratio de sinistralité en hausse de 2,7 points, à 47,7% et un ratio de coûts qui lui décroît de 0,6 point à 32,1% par rapport à 2019. Le Groupe termine l'année avec un résultat net (part du groupe) en baisse de 43%, à 82,9 millions d'euros (contre 146,7 millions d'euros en 2019) et une rentabilité des fonds propres de 4,8%. Le Groupe ajuste à la hausse le ratio de solvabilité cible, désormais compris dans une fourchette entre 155% et 175%. L'estimation de ce dernier au 31 décembre 2020 s'élève à 204,7%. Coface proposera aux actionnaires la distribution d'un dividende de 0,55 euro par action, portant le taux de distribution total à 100%.

Le chiffre d'affaires de la Compagnie, qui s'élève à 1 104,3 M€, baisse de 1,2% (à périmètre et taux de change constants) par rapport à 2019 ; le ratio de sinistralité net s'améliore de 4,7 points, à 46,3% et le ratio de coûts net a diminué de 4,3 point, à 45,6%. La Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur termine l'année avec un résultat net à 74,9 M€, soit une hausse de 287,1 % (contre 19,4 M€ en 2019).

◆ Acquisition de Coface GK

Le 1er juillet, Coface a annoncé la finalisation de l'acquisition de GIEK Kredittforsikring AS, une société créée en 2001 qui regroupe les activités d'assurance-crédit export de court terme précédemment souscrites par l'agence de crédit export norvégienne GIEK. Cette activité est dorénavant exploitée sous la marque Coface GK.

L'entité Coface GK est ainsi consolidée dans les comptes du groupe depuis le 1er juillet 2020 et son intégration a généré un écart d'acquisition négatif (ou badwill) de 8,9 M€ qui, conformément aux règles comptables, a été comptabilisé en profit dans les résultats de l'exercice.

◆ Gouvernance spécifique liée à la crise Covid

Du fait de la crise covid, les sociétés Coface SA et la Compagnie sont impactées directement dans leur mode de gestion opérationnel (travail à domicile, restrictions de déplacements) et indirectement sur leur modèle d'affaires par les difficultés que leurs assurés, leurs débiteurs ou d'autres tiers traitant avec elles pourraient rencontrer.

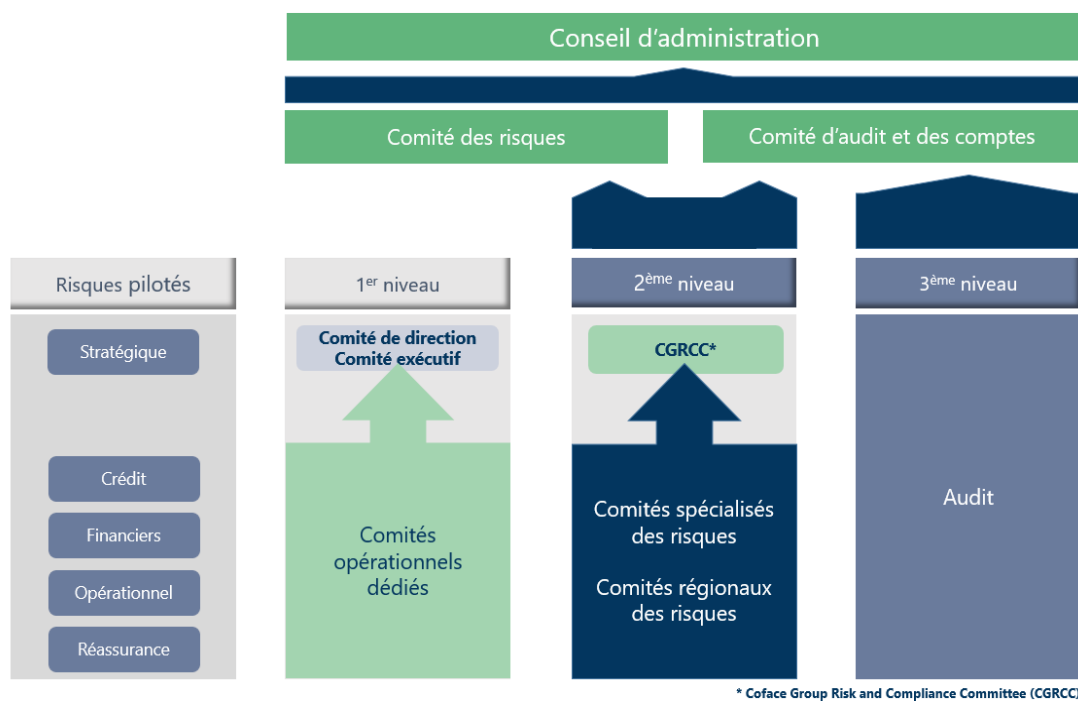
Compte tenu de sa présence mondiale, Coface a eu très tôt à gérer les conséquences de la pandémie à travers la mise en place d'une cellule de crise en Asie et au siège dès le mois de janvier 2020.

Cette cellule restreinte était composée du directeur des ressources humaines et du directeur des risques et rendait compte au comité de direction générale plusieurs fois par semaine. Dans les régions, cette cellule associait le CEO de la région concernée, le directeur des ressources humaines et le directeur des risques. Au plus fort de la crise, des réunions quotidiennes avec chacune des régions ont permis d'harmoniser les mesures prises et dès le 16 mars 2020, l'ensemble des entités Coface ont pu opérer en télétravail sans difficulté majeure. Parallèlement, des cellules opérationnelles de crise étaient mise en place au sein de toutes les directions de Coface et rendaient compte au comité de direction générale qui a augmenté sa fréquence de réunions.

Compte tenu du bon fonctionnement de l'entreprise en télétravail et de l'absence de problème significatif rencontré, les cellules de crise ont été dissoutes durant l'été 2020.

◆ Système de gouvernance

Le Groupe a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée reposant sur les fonctions-clés. Celle-ci est illustrée par le schéma ci-après qui précise l'articulation entre d'une part, les trois lignes de maîtrise des risques et d'autre part les comités dépendant du conseil d'administration et de la direction générale de Coface.



* Coface Group Risk and Compliance Committee (CGRCC)

◆ Profil de Risque

En tant qu'assureur-crédit, le risque de souscription est le principal risque du Groupe Coface, représentant une part importante du besoin en capital. Ce dernier est néanmoins sensible aux risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnel. Dans l'optique d'une gestion plus efficace, le Groupe maintient un portefeuille de risque suffisamment diversifié aussi bien en matière de risque de souscription avec une diversification géographique ou sectorielle mais également en matière d'investissement. Le Groupe fait également appel à la réassurance pour renforcer sa solvabilité face à une augmentation de la sinistralité. En 2020, du fait de la pandémie, de nombreux états ont mis en place des traités de réassurance spécifiques qui ont contribué à réduire les risques du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe utilise l'ORSA pour mesurer l'évolution de la solvabilité du Groupe face à des événements défavorables.

◆ Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan de Solvabilité du Groupe Coface a été arrêté au 31 décembre 2020 conformément à la réglementation Solvabilité II. Le Groupe Coface valorise ses actifs et ses passifs en se fondant sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation de l'entreprise. Les méthodes de valorisation du bilan prudentiel sont les mêmes que celles utilisées en 2019 afin de comparer l'évolution des grandes classes d'actifs et de passifs. Cette valorisation de l'actif du Groupe Coface, depuis les normes IFRS en normes Solvabilité II, est de 4 951 millions d'euros. La Compagnie a un total actif de 4 159 millions d'euros.

En ce qui concerne le passif, celui du Groupe est de 1 945 millions d'euros alors que celui de la Compagnie est de 1 937 millions d'euros.

◆ **Gestion du capital**

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) du Groupe sont définis en utilisant le modèle interne partiel.

En vue de l'optimisation des fonds propres, le Groupe a mis en place une politique de gestion du capital qu'il revoit à minima une fois par an.

La Compagnie ainsi que Coface PKZ et Coface GK utilisent la formule standard pour calculer leurs Capital de Solvabilité Requis (SCR) et leurs Minimum de Capital Requis (MCR).

Le ratio de Solvabilité du Groupe est de 205 % au 31 décembre 2020.

Les ratios de Solvabilité de la Compagnie, de Coface PKZ et de Coface GK sont, au 31 décembre 2020, respectivement 285 %, 216 % et 362 %.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière de Coface PKZ au 31 décembre 2020 est publié sur le site internet suivant :

<https://www.coface.si/Home/Footer-links/Dokumenti>

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière de Coface GK au 31 décembre 2020 est publié sur le site internet suivant :

<https://www.cofacegk.no/showpage?page=%3CDEFAULTARTICLEPAGE%3E&ELEMENTIDFROMLIST=d37bfa7051b4491689e635e6c9f41c3d>



/ A. ACTIVITE ET RESULTATS

A Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1 Présentation générale

◆ Nom et forme juridique des entreprises

COFACE SA est une société anonyme au capital de 304 063 898 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 432 413 599 R.C.S.Nanterre.

La Compagnie est une société anonyme au capital de 137 052 417 euros dont le siège social est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Elle est immatriculée au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 552 069 791 R.C.S.Nanterre.

Coface PKZ est une société slovène au capital de 8 413 000 euros dont le siège est situé à Davčna ulica 1, 1000 Ljubljana, Slovénie. Elle a été inscrite au registre des sociétés le 31 décembre 2004 sous le numéro 1/39193/00, Srg 2004/12632 et est titulaire d'une autorisation d'exercer une activité d'assurance dans la catégorie de l'assurance crédit, ainsi que d'une autorisation d'exercer une activité d'assurance liée à la souscription de réassurance dans la catégorie de l'assurance non-vie. Coface PKZ est régi par le code des assurances Slovène et soumis à supervision prudentielle par l'Autorité de régulation Slovène.

Coface GK Forsikring AS est une société norvégienne au capital de 1 357 000 euros dont le siège est situé à Rådhusgata 25, 0158 Oslo (4. floor), Norvège. Elle a été inscrite au registre des sociétés le 31 décembre 2004 sous le numéro 1/39193/00, Srg 2004/12632 et est titulaire d'une autorisation d'exercer une activité d'assurance dans la catégorie de l'assurance-crédit, ainsi que d'une autorisation d'exercer une activité d'assurance liée à la souscription de réassurance dans la catégorie de l'assurance non-vie. Coface GK est régi par le code des assurances Norvégien et soumis à supervision prudentielle par l'Autorité de régulation Norvégienne.

Coface PKZ et Coface GK sont les deux seules filiales européennes d'assurance du groupe hors de France.

◆ Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle chargée du contrôle financier

COFACE SA et la Compagnie sont deux établissements régis par le code des assurances et soumis à supervision prudentielle par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR) située au 4 Place de Budapest à Paris (75009).

◆ **Nom et coordonnées des auditeurs externes**

• **Commissaires aux comptes – COFACE SA**

Commissaires aux comptes titulaires	Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Jérôme LEMIERRE	Mazars 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie Représenté par Jean-Claude PAULY
Commissaires aux comptes suppléants	BEAS 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Mireille BERTHELOT	

• **Commissaires aux comptes – La Compagnie**

Commissaires aux comptes titulaires	Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Jérôme LEMIERRE	Mazars 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie Représenté par Jean-Claude PAULY
Commissaires aux comptes suppléants	BEAS 6, place de la Pyramide 92908 Paris-La-Défense cedex Représenté par Mireille BERTHELOT	

• **Commissaires aux comptes – Coface PKZ**

Commissaires aux comptes PKZ	Deloitte revizija d.o.o. Dunajska cesta 165, Ljubljana Représenté par Barbara Žibret Kralj	
-------------------------------------	--	--

• **Commissaires aux comptes – Coface GK**

Commissaires aux comptes GK	PwC Dronning Eufemias gate 8 N-0191 Oslo Représenté par Stig Lund	
------------------------------------	--	--

A.1.2 Détenteurs de participation qualifiées dans l'entreprise

◆ COFACE SA

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du capital et des droits de vote du Groupe depuis deux ans :

	Au 31/12/2020				Au 31/12/2019		Au 31/12/2018	
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
Natixis	64 153 881	42,20%	64 153 881	42,86%	64 153 881	64 153 881	64 853 881	64 853 881
Employés	853 199	0,56%	853 199	0,56%	382 256	382 256	382 256	382 256
Public	84 682 884	55,70%	84 682 884	56,57%	86 062 884	86 062 884	86 062 884	86 062 884
Auto-détention (contrat de liquidité et transactions sur actions propres)	2 341 985	1,54%	0	0%	1 000 752	0	2 600 240	0
Autres	-	-	-	-	0	0	0	0
Total	152 031 949	100%	149 689 964	100%	152 031 949	151 031 197	153 899 261	151 299 021

◆ La Compagnie

La Compagnie est un établissement détenu à 100% par COFACE SA.

◆ PKZ

Coface PKZ est un établissement détenu à 100% par Compagnie Française depuis le 15 avril 2019.

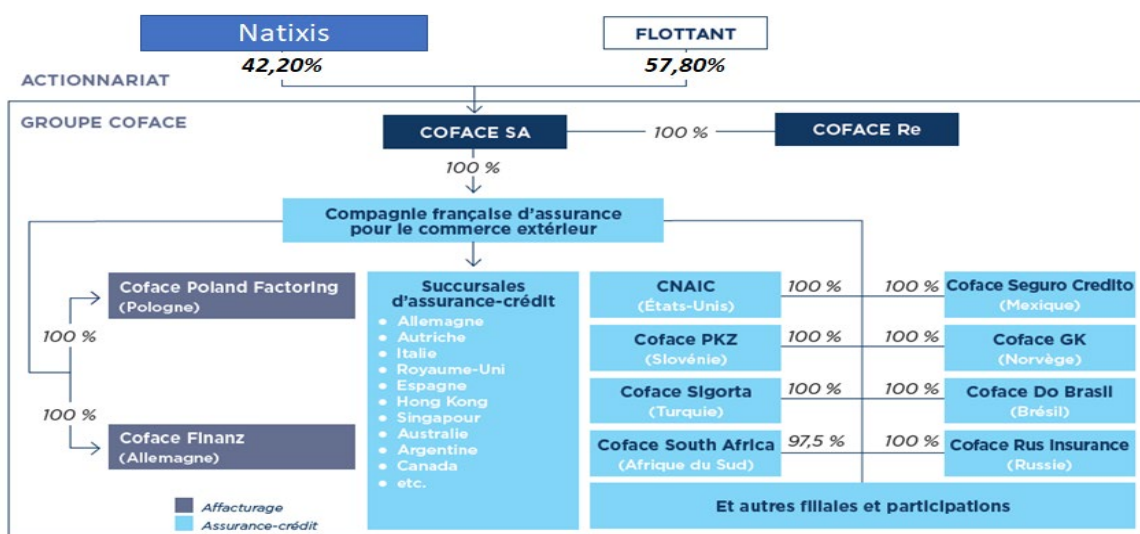
◆ Coface GK

Coface GK est un établissement détenu à 100% par Compagnie Française depuis le 1^{er} juillet 2020.

A.1.3 Informations sur la position occupée par l'entreprise dans la structure du groupe

Le diagramme ci-dessous présente la structure juridique de COFACE SA ainsi que la description des filiales et succursales significatives (cf. chapitre « Regard sur Coface » du Document d'enregistrement universel du Groupe Coface).

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ



A.1.4 Lignes d'activité importantes et zones géographiques où les établissements exercent leurs activités

L'activité des établissements est principalement centrée sur l'assurance-crédit qui représente 89,2% des revenus de COFACE SA en 2020 (voir le chapitre 4 de la note 22 « Chiffre d'affaires » du Document d'enregistrement universel 2020). Elle consiste à proposer aux entreprises des solutions pour les protéger contre le risque de défaillance financière de leurs clients débiteurs, tant sur leur marché domestique qu'à l'export.

Dans certains pays, essentiellement en Europe centrale, le Groupe commercialise des produits d'information et de recouvrement sans garantie d'assurance ou de cautionnement.

Sauf exception, COFACE SA exerce ses activités par l'intermédiaire de succursales, filiales d'assurance-crédit et deux sociétés d'affacturage détenues à 100% tandis que l'activité de la Compagnie ne s'exerce qu'au travers de ses 31 succursales.

Les deux établissements (COFACE SA et la Compagnie) opèrent dans sept régions opérationnelles :

- Europe du Nord
- Europe de l'Ouest
- Europe centrale
- Méditerranée et Afrique
- Amérique du Nord
- Amérique latine
- Asie Pacifique

Le Groupe est par ailleurs présent sur le marché de l'affacturage, en Allemagne et en Pologne, et sur le marché du cautionnement.

A.1.5 Opérations et évènements importants survenus en 2020

◆ Coface lance son nouveau plan stratégique à horizon 2023, Build to Lead

Lors de sa "journée investisseurs" organisée le 25 février à Paris, Coface a présenté son nouveau plan stratégique à horizon 2023 Build To Lead. Ce plan vise à étendre et à approfondir la transformation initiée par Fit to Win. Le plan vise notamment à : a) poursuivre le renforcement de la gestion des risques et de la discipline de souscription; b) améliorer l'efficacité commerciale et opérationnelle; c) investir sélectivement dans des initiatives de croissance en assurance-crédit et dans les métiers de spécialité et d) maintenir la solidité du bilan. Avec la mise en œuvre du plan Build to Lead, Coface relève l'intégralité de ses objectifs financiers.

La survenance rapide de la crise sanitaire et économique induite après la présentation du plan ne remet pas en cause les fondamentaux du plan. Les circonstances ont amené à une révision des priorités à court terme du groupe, mais la direction stratégique demeure.

◆ Coface démontre son agilité dans la gestion de la crise

Face à la survenance de la crise sanitaire et au blocage de l'économie d'un grand nombre de pays, Coface a rapidement pris des mesures pour en atténuer les effets sur son modèle économique. Tout d'abord les équipes de Coface ont très rapidement adopté le télétravail, sans rupture de la qualité des services rendus aux clients, faisant ainsi preuve d'agilité opérationnelle.

Sur le plan financier, Coface a très rapidement réduit le niveau de risques de son portefeuille d'investissements et relevé significativement son niveau de liquidité à 21% au pic de la crise à la fin du premier trimestre avant de réinvestir graduellement ses liquidités au gré des mesures financières prises par les états et banques centrales.

Durant cette période, le groupe est parvenu à assurer sans encombre le refinancement de son activité de factoring grâce au surdimensionnement des lignes bancaires disponibles et à la réactivité des équipes qui

ont également pu renouveler dans les délais et par anticipation également certaines lignes bancaires en conservant des conditions financières satisfaisantes et conformes à ses attentes.

Par souci de prudence, en ligne avec les recommandations des autorités réglementaires et gouvernementales et afin de conserver toute sa flexibilité financière, le conseil d'administration du 1er avril 2020 a décidé de proposer à l'assemblée générale mixte du 14 mai 2020 de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. L'impact positif sur la solvabilité de Coface a été estimé à 13 points.

Enfin, face à la dégradation généralisée du risque crédit, Coface a procédé à un nombre exceptionnellement élevé de mesures de prévention sur son portefeuille d'assurance et d'affacturage. Malgré une volumétrie record, l'essentiel des décisions ont été prises suite à une analyse détaillée de la situation de chaque débiteur, en fonction de son pays, de son secteur et de sa situation propre.

◆ **Coface coopère avec de nombreux états pour garantir la disponibilité de l'assurance-crédit**

En 2020, de nombreux gouvernements ont rapidement reconnu le rôle crucial de l'assurance-crédit dans le maintien du crédit inter-entreprises, première source de financement de nombreuses entreprises. Afin de permettre de garantir la disponibilité de l'assurance-crédit dans une période où le risque n'est pas forcément assurable, de nombreux états ont mis en place des mécanismes de garantie dont la forme et le périmètre varient. Coface a ainsi finalisé 13 accords dans des pays qui représentent 64% des expositions au 31 décembre 2020.

Ces mécanismes prennent selon les pays la forme de traités de réassurance proportionnels ou bien de compléments de garantie. Les traités portent en général sur les assurés domestiques ou domiciliés dans le pays et concernent l'ensemble du portefeuille existant et les affaires nouvelles. Les schémas sont assortis selon les pays d'un taux de cession des primes et des sinistres qui peuvent être différents, et donnent lieu en général au versement d'une commission de réassurance. Il permet aux clients de l'assureur qui le souhaitent d'acheter une garantie qui n'est plus disponible sur le marché privé en raison de la difficulté à assurer des risques devenus trop incertains.

L'impact de l'ensemble de ces plans gouvernementaux sur les comptes au 31/12/2020, est une détérioration du résultat avant impôt de 5,9M€. La sinistralité à date conduisant à céder un montant supérieur de primes que de sinistres.

Au cours du dernier trimestre écoulé, Coface a signé 12 prolongations d'accords avec la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark, la Slovénie, le Canada, le Portugal, Israël et la Norvège. Ces accords visent à prolonger les dispositifs mis en place en 2020 jusqu'au 30 juin 2021.

◆ **Les agences de notation reconnaissent les bonnes performances de Coface**

Le 24 février, soit avant le début de la crise, l'agence de notation AM Best a attribué la note de solidité financière (Financial Strength Rating - FSR) 'A' (Excellent) à Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (la Compagnie) ainsi qu'à Coface Re. Ces notes s'accompagnent d'une perspective « stable ». L'agence a également confirmé la note de solidité financière (FSR) 'A' (Excellent) attribuée à Coface North America Insurance Company (CNAIC), elle aussi assortie d'une perspective « stable ».

Suite à la survenance de l'épidémie de Covid, les agences de notation ont rapidement analysé les conséquences potentielles de la crise sur les différents secteurs d'activité économique. Dans le secteur de l'assurance, et particulièrement de l'assurance-crédit, la première réaction a été l'anticipation d'une dégradation du profil de notation.

Ainsi l'agence de notation Moody's a confirmé le 27 mars 2020 la note de solidité financière (Insurance Financial Strength – IFS) A2 de Coface mais l'a assorti d'une perspective négative.

L'agence de notation Fitch a placé le 31 mars 2020 les notes de Coface sous surveillance négative. Cela inclut la note de solidité financière (Insurance Financial Strength - IFS). L'agence de notation a maintenu, le 5 novembre 2020, les notes de Coface sous surveillance négative.

◆ **Evolution de l'actionariat**

Natixis a annoncé, le 25 février 2020, la cession de 29,5% du capital de Coface à Arch Capital Group Ltd et déclaré son intention de ne plus siéger au Conseil d'administration de Coface à compter de la réalisation définitive de l'opération. Natixis a également précisé que son accord avec Arch prévoit que, à cette date, le Conseil soit composé de dix membres dont quatre nommés par Arch et six administrateurs indépendants (dont les cinq administrateurs indépendants actuels).

Le Conseil d'administration de Coface, en lien avec le Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de procéder à la recherche du futur Président du Conseil d'Administration dont le mandat débutera à la date de la réalisation définitive de l'opération. Le Président du Conseil d'Administration sera un administrateur indépendant.

La réalisation définitive de l'opération est soumise à l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises.

Arch Capital a affirmé son soutien à l'équipe de management de Coface et à son nouveau plan stratégique 2023 Build To Lead.

◆ **Entrée de périmètre de Coface GK en Norvège**

Le 1er juillet, Coface a annoncé la finalisation de l'acquisition de GIEK Kredittforsikring AS, une société créée en 2001 qui regroupe les activités d'assurance-crédit export de court terme précédemment souscrites par l'agence de crédit export norvégienne GIEK. Cette activité est dorénavant exploitée sous la marque Coface GK.

L'entité Coface GK est ainsi consolidée dans les comptes du groupe depuis le 1er juillet 2020 et son intégration a généré un écart d'acquisition négatif (ou badwill) de 8,9 M€ qui, conformément aux règles comptables, a été comptabilisé en profit dans les résultats de l'exercice.

Le Chiffre d'affaires de l'entité Coface GK s'est élevé au 31 décembre 2020 à 5,9 M€.

◆ **Fusion de la filiale brésilienne SBCE (Seguradora Brasileira C.E.) avec Coface Do Brasil**

Suite au rachat en 2019 par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur des minoritaires de sa filiale SBCE (Seguradora Brasileira C.E.), il a été décidé de la fusionner au sein de son autre filiale Coface Do Brasil. Cette opération s'inscrit dans la volonté du groupe de rationaliser sa présence au Brésil et de répondre aux exigences réglementaires. L'impact de cette opération sur les comptes consolidés de l'exercice est nul.

◆ **Nomination de Nicolas Namias comme président du conseil d'administration de COFACE SA**

Le conseil d'administration de COFACE SA s'est réuni le 9 septembre et a nommé Nicolas Namias, directeur général de Natixis, en qualité de président du conseil d'administration.

Il succède à François Riahi qui quitte le conseil d'administration de COFACE SA à la suite de son départ de Natixis.

◆ **Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions**

A travers son plan Build to Lead, Coface poursuit l'amélioration de l'efficacité en capital de son modèle économique. Confiant dans la solidité de son bilan, Coface a lancé le 26 octobre 2020 un programme de rachat d'actions pour un montant total de 15 millions d'euros. Le descriptif de ce programme est le suivant :

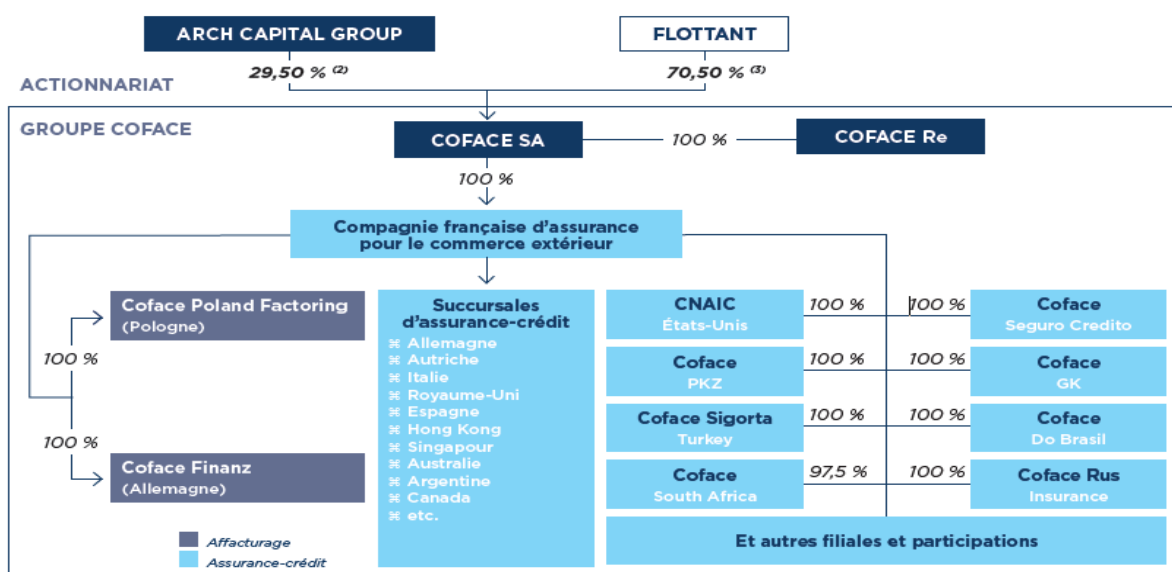
- un programme de 15 millions d'euros a été lancé le 27 octobre 2020 et a pris fin le 29 janvier 2021 avec le rachat de 1 852 157 actions. Au 31 décembre 2020, Coface avait racheté 1 110 677 actions pour une valeur de 8 613 694,42 euros.

A.1.6 Evènements postérieurs au 31 décembre 2020

◆ Evolution de l'actionnariat

Le 10 février 2021, Natixis et Arch Capital Group ont annoncé que la transaction portant sur la cession de 29,5% des titres de Coface SA avait obtenue toutes les autorisations nécessaires. Conformément aux annonces faites en février 2020, les administrateurs représentant Natixis ont ainsi présenté leur démission. Le Conseil a alors coopté quatre administrateurs nommés par Arch ainsi que Bernardo Sanchez Incera qui a été alors nommé Président du Conseil. A compter de cette date, le conseil d'administration de Coface est donc composé de 10 membres, 4 femmes et 6 hommes, dont la majorité (6) d'administrateurs indépendants.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ



◆ Moody's relève à «stable» la perspective de la note de Coface

L'agence de notation Moody's a confirmé le 10 février 2021 la note de solidité financière (Insurance Financial Strength –IFS) A2 du groupe Coface. Elle a également relevé la perspective de cette note qui est désormais assortie d'une perspective stable.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1 COFACE SA

Le chiffre d'affaires consolidé de COFACE SA a diminué de 0,6% à périmètre et taux de change constants à 1 450,9 millions d'euros en 2020 (-2,0% à périmètre et taux de change courants). Les variations à périmètre et taux de change constants présentées à des fins de comparabilité tiennent compte de l'intégration de Coface GK en tant que filiale dans le périmètre de COFACE SA à compter du 1^{er} juillet 2020.

Une description plus détaillée est disponible dans les chapitres 1.3 – Description des principales activités et 3.3 – Commentaires sur les résultats du Document d'enregistrement universel 2020.

A.2.2 La Compagnie

◆ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur s'établit à 1 104,3 M€, baisse de 1,2% par rapport à décembre 2019 à périmètre et taux de change constants (-2,8% à périmètre et taux de change courants).

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires, par activité, au 31 décembre 2019 et 2020 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			Variation	
	2020	2019	en %	en % : à taux de change constant	%: à périmètre et change constants
Primes affaires directes	913	940	-2,9%	-1,5%	-1,5%
Primes acceptés	178	183	-2,9%	-0,4%	-0,4%
Primes acquises	1 091	1 124	-2,9%	-1,3%	-1,3%
Accessoires de primes	13	12	8,5%	11,1%	11,1%
Autres produits techniques	0	0	-52,1%	-50,9%	-50,9%
Autres produits techniques	0	0	-52,1%	-50,9%	-50,9%
Total chiffre d'affaires	1 104	1 136	-2,8%	-1,2%	-1,2%

Les primes acquises s'établissent à 1 090,8 M€, en baisse par rapport à 2019. Les accessoires de primes augmentent de 11,1% (à périmètre et taux de change constants) pour atteindre 13,4 M€ au 31 décembre 2020. Enfin, les autres produits s'élèvent à 0,1 M€ en baisse de 50,9% par rapport à décembre 2019.

◆ Evolution du chiffre d'affaires par région

Le tableau suivant illustre l'évolution du chiffre d'affaires de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur au sein de ses sept régions géographiques pour les exercices clos du 31 décembre 2019 et 2020 :

Variation de chiffre d'affaires consolidé La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre				Variation	
	2020	2019	(en M€)	en %	%: à taux de change constant	%: à périmètre et change constants
Europe de l'Ouest	254	261	-7	-2,6%	-1,7%	-1,7%
Europe du Nord	210	221	-11	-4,9%	-4,9%	-4,9%
Enrope Centrale	94	101	-7	-7,0%	-3,9%	-3,9%
Méditerranée et Afrique	314	312	2	0,7%	0,7%	0,7%
Amérique Latine	38	44	-6	-13%	-2,4%	-2,4%
Amérique du Nord	80	79	0	0,6%	2,3%	2,3%
Asie-Pacifique	114	118	-4	-3,4%	2,3%	2,3%
Total chiffre d'affaires	1 104	1 136	-32	-2,8%	-1,2%	-1,2%

Les régions affichent des évolutions de chiffre d'affaires différentes à périmètre et change constants, de -4,9% pour l'Europe du Nord à +2,3% l'Amérique du Nord.

En Europe de l'Ouest, le chiffre d'affaires est en baisse de 1,7% (2,6% à périmètre et taux de change courants) en raison de la baisse de l'assurance-crédit court terme. Cette variation négative est liée à l'indicateur commercial d'activité des assurés qui s'est fortement contracté sur la période, pour être négatif sur l'ensemble de l'exercice. A l'inverse, les indicateurs commerciaux rétention et effet prix ont progressé en 2020 par rapport à 2019.

En Europe du Nord, le chiffre d'affaires est en retrait de 4,9%. Les revenus de l'assurance-crédit sont les principaux contributeurs à cette baisse. La progression des affaires nouvelles et l'effet prix positif n'ont pas permis de compenser la hausse des résiliations et la baisse de l'activité des assurés.

Le chiffre d'affaires de la région Méditerranée & Afrique est en croissance de 0,7% à périmètre et taux de change constants et courants grâce à une bonne dynamique commerciale (taux de rétention élevé et effet

prix positif) et au développement de l'activité « vente d'information ». Cette bonne performance commerciale a été atténuée par le niveau d'activité des assurés.

En Amérique Latine, on observe une baisse du chiffre d'affaires de 2,4% à périmètre et taux de change constants (-12,8% à périmètre et taux de change courants) en raison de la forte dévaluation des devises de cette région.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires est en hausse de 2,3% (0,6% à périmètre et taux de change courants). Au-delà d'un fort effet change, le portefeuille d'assurance-crédit se développe favorablement grâce aux affaires nouvelles et à un effet prix positif, malgré la baisse de l'activité des assurés.

L'Europe Centrale affiche une baisse de son chiffre d'affaires de 3,9% (-7,0% à périmètre et taux de change courants). Le niveau des primes d'assurance (-2,3% à périmètre et taux de change constants) est impacté par la baisse d'activité des assurés.

En Asie-Pacifique, le chiffre d'affaires est en hausse de 2,3% (-3,4% à périmètre et taux de change courants). Cette croissance a été portée par l'assurance-crédit et le single risk. En assurance-crédit, le développement du portefeuille est lié à la production nette et à l'effet prix qui ont été atténués par une plus faible activité des assurés.

◆ Sinistralité

La charge des sinistres de Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur s'établit à 546,7 M€, en hausse de 13,3% par rapport à 2019.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation (%)
Charges de sinistres	-547	-482	13,3%
Primes acquises	1 091	1 124	-2,9%
Ratio de sinistralité brute de réassurance	50,1%	42,9%	-7,2%

Le ratio de sinistralité, brut de réassurance et y compris frais de gestion de sinistres, augmente de 7,2 points, passant de 42,9% en 2019 à 50,1% en 2020 en raison de l'impact de la crise. Cette hausse de la sinistralité a été limitée par le soutien des états aux économies. Par ailleurs, le groupe continue de bénéficier d'une gestion rigoureuse des sinistres passés ce qui maintient les reprises sur antérieurs à un niveau élevé.

◆ Frais généraux

Frais généraux La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		Variation	
	2020	2019	en %	%: à périmètre et change constants
Frais généraux internes	-300	-303	-1,0%	1,0%
dont frais de gestion des sinistres	-25	-25	1,2%	2,2%
dont frais de gestion interne des placements	-3	-3	-7,3%	-7,2%
Commissions	-171	-183	-6,8%	-5,4%
Total frais généraux	-470	-486	-3,2%	-1,4%

Le total des frais généraux, qui inclut les frais de gestion des sinistres et de gestion interne des placements, est en baisse de -1,4% à périmètre et taux de change constants et passe de 485,7 M€ en 2019 à 470,3 M€ en 2020.

Les commissions d'acquisition des contrats sont en baisse de 5,4% à périmètre et taux de change constants (-6,8% à périmètre et taux de change courants), de 183,2 millions d'euros en 2019 à 170,7 millions d'euros en 2020. Cette baisse est plus importante que celle des primes acquises (-1,3% à périmètre et taux de change constants) du fait de la montée en puissance des économies générées par l'internalisation d'agents en Amérique du Nord.

Les frais généraux internes, incluant les frais de gestion des sinistres et de gestion interne des placements, sont en hausse de 1% à périmètre et change constants (-1% à périmètre et taux de change courants), de 302,5 M€ en 2019 à 299,7 M€.

Les frais de personnel sont en hausse limitée de 4 % à périmètre et taux de change constants (+3,1% à périmètre et taux de change courants) de 210,4 millions d'euros en 2019 à 216,8 millions d'euros en 2020. Les revalorisations annuelles et l'évolution des effectifs expliquent cette progression.

◆ **Résultat technique**

Le résultat technique brut de réassurance a baissé de 32,3 M€ (-20,8% par rapport à décembre 2019), passant de 154,9 M€ en 2019 à 122,6 M€ en 2020.

Le coût de la réassurance baisse de -16,1% en 2020, passant de 99,0 M€ en 2019 à 83,1 M€ en 2020.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation (%)
Primes cédées	-724	-558	29,8%
Sinistres cédés	377	247	52,4%
Commissions reçues des réassureurs	264	212	24,8%
Résultat de réassurance	-83	-99	-16,1%

La baisse du coût de réassurance s'explique par la hausse de la sinistralité et la contribution des schémas de réassurance gouvernementaux (impact négatif de 6 millions d'euros) qui se traduisent par un taux de cession plus élevé de l'année de souscription courante, année au ratio de sinistralité plus élevé.

A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Résultats détaillés sur la période

◆ **Évolution des marchés financiers**

L'économie mondiale a subi, en 2020, un choc exceptionnel. Les vagues successives de contagion du virus Covid-19 ont conduit à d'importantes restrictions d'activité qui ont très lourdement pesé sur le PIB. Le soutien rapide et massif apporté par les banques centrales et les budgets des Etats a toutefois permis d'éviter un effondrement du revenu des ménages dans les pays développés et une crise financière systémique.

Aux Etats-Unis, le PIB devrait s'inscrire en baisse de 4,3%. La crise sanitaire a entraîné une baisse de la consommation et une hausse de la pression sur les revenus des ménages causés du fait de la détérioration sans précédent du marché du travail. Malgré une situation sanitaire fortement dégradée, la politique monétaire très accommodante de la FED et les deux plans de relance budgétaire, associé à la capacité d'adaptation de l'économie américaine ont favorisé la hausse des marchés financiers. Ainsi après l'effondrement des marchés au mois de mars, les principaux indices à savoir Dow, S&P et Nasdaq ont connus des performances historiquement élevées, faisant respectivement un gain annuel de 6,6%, 15,5% et 43,4%. Ceci entre autre, grâce à la dominante technologique du Nasdaq liée au besoin grandissant d'outils numériques avec le télétravail. Côté taux, ceux à court terme restent relativement faibles, proche de zéro, ce qui a poussé encore un peu plus à la baisse la partie longue de la courbe et qui a été bénéfique à la performance des obligations. De plus, la décision de la FED de garder des taux faibles à court terme a engendré la dépréciation du dollar contre les grandes devises qui a atteint -4% cet été. Le 10 ans américain est ainsi passé de 1,88% au début de l'année à 0,56% en Mars en raison du ralentissement de l'économie mondiale, avant de clôturer l'année à 0,93%.

En Zone Euro, la croissance du PIB était déjà sur une tendance à la décélération lorsque le COVID-19 a stoppé net de nombreux secteurs à la fin du T1. Reflétant l'évolution des vagues de contagion et des confinements, l'activité économique s'est contractée de 3,7% au T1 et de 11,7% au T2 avant de rebondir de 12,5% au T3, restant toutefois nettement en-dessous de son niveau de fin 2019. Au T4, l'économie s'est probablement de nouveau contractée. La crise a touché très fortement les services, en grande partie liés aux activités de proximité, tandis que le secteur manufacturier a mieux résisté. L'inflation a diminué progressivement, passant en territoire négatif dans la dernière partie de l'année, malgré une dynamique des prix alimentaires plus forte que d'habitude. Les gouvernements ont déployé de très importantes mesures budgétaires pour protéger les emplois, les revenus des ménages et les entreprises, ce qui a conduit à une flambée des déficits et des ratios d'endettement public qui ont atteint des niveaux presque sans précédent. Des efforts de soutien très significatifs ont également été décidés à l'échelle de l'UE. La BCE a agi, de son côté, par des mesures très expansionniste, notamment un nouveau plan d'achats d'actifs, s'ajoutant au renforcement de ses programmes déjà existants. Dans ce contexte, les indices actions ont majoritairement terminé en replis malgré les injections de liquidité. En ce qui concerne les taux, le 10 ans allemand a atteint un nouveau plus bas historique de -0,85%, mi-mars, avant de terminer l'année à -0,51%.

La pandémie n'a épargné aucun pays émergent, beaucoup ayant enregistré des replis du PIB à deux chiffres au T1 et/ou T2, une forte dépréciation de leurs devises et des sorties de capitaux historiques. Pour combattre le virus et pour limiter au mieux l'impact négatif de cette crise sur l'économie, les gouvernements ont augmenté massivement leurs dépenses. Le creusement des déficits publics, malgré le soutien financier apporté par les institutions internationales, a pesé sur les pays les plus vulnérables et a accru le risque sur les financements extérieurs. Dans ce contexte, les agences de notations ont abaissé la note souveraine de plusieurs pays. Les banques centrales ont été à la manœuvre et ont fortement assoupli leurs conditions monétaires via des baisses de taux et/ou des Quantitative Easing. Alors que la conjoncture s'est améliorée dans les économies émergentes au T3 notamment en Asie, certains pays ont dû faire face à une seconde vague de l'épidémie. Les gouvernements et les banques centrales ont continué à soutenir la croissance même si leurs marges de manœuvre ont considérablement diminué.

- ◆ **Résultat financier des investissements – COFACE SA**
 - **Evolution du portefeuille de placement**

Le Groupe, dans le cadre de l'allocation stratégique et en lien avec la crise sanitaire a mis en place dès le début de la crise des actions visant à diminuer le risque du portefeuille de placement. Le risque a été maîtrisé grâce à la revue de l'ensemble des contreparties du portefeuille, dès fin février, et à la diminution de l'exposition aux dettes d'Etats italiennes et espagnoles, à la dette des pays émergents, la dette à haut rendement, aux obligations d'entreprises investment grade BBB et aux actions, au profit du monétaire.

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini ; la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion des positions émetteurs et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

La valeur de marché du portefeuille est restée stable sur l'exercice 2020, la baisse modérée des marchés actions européens a été compensée par la hausse des valorisations des produits de taux (obligations, prêts, dépôts et OPCVM monétaire) dans un contexte de crise qui a été fortement amorti par les mesures de soutien des Banques Centrales et des Etats. Le portefeuille financier par grandes classes d'actifs se décompose ainsi :

Portfeuille de placement COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	231	8,2%	236	8,3%
Actions	152	5,4%	175	6,1%
Obligations	1 912	67,6%	2 119	74,3%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	535	18,9%	321	11,3%
Total actifs financiers	2 829	100%	2 850	100%

- **Résultat du portefeuille de placements**

Le résultat du portefeuille de placements s'établit à 26,9 millions d'euros dont -1,7 millions d'euros d'externalisations, dotations/reprises et dérivés actions/taux (soit 1,1% de l'encours annuel moyen 2020 et 1,2% hors externalisations, dotations/reprises et dérivés actions/taux) à comparer à 36,9 millions d'euros dont 3,1 millions d'euros d'externalisations, dotations/reprises et dérivés actions/taux, en 2019 (soit 1,7 % de l'encours annuel moyen 2019 et 1,6% hors externalisations, dotations/reprises et dérivés actions/taux). Dans ce contexte de crise, la hausse de l'allocation d'actifs aux produits monétaires explique principalement la baisse du taux de rendement du portefeuille d'investissement.

Résultat du portefeuille de placement COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Actions	-0,8	6,6	-112,1%
Produits de taux	22,2	39,8	-44,2%
Immobilier de placement	9,7	8,4	15,5%
Total placements	31,1	54,8	-43,2%
<i>Dont externalisation, dépréciation et reprise de provision</i>	-1,7	10,1	-116,8%
filiales non consolidés	5,2	-4,7	-210,6%
Résultat de change	-3,5	-5,3	-34,0%
Frais financier et charges de placements	-6,0	-7,8	-23,1%
Total	26,8	37,0	-27,6%

Après résultat des titres de participation, résultat de change et des dérivés, frais financiers et charges de placements, le résultat financier du Groupe s'élève pour l'année 2020 à 26,9 millions d'euros.

Le taux de rendement économique du portefeuille s'inscrit en positif à +1,5% en 2020 grâce à une hausse des réserves de réévaluations, la baisse des taux compensant une baisse modérée du marché action.

- ◆ **Résultat financier des investissements – la Compagnie**

- **Evolution du portefeuille de placement**

Le portefeuille de la Compagnie a suivi la même évolution que celui du groupe en matière d'allocation, à savoir une diminution de l'exposition aux obligations investment grade BBB et l'exposition aux dettes d'états italiennes, espagnoles et pays émergents au profit des produits monétaires.

Le portefeuille de placement de la Compagnie se décompose ainsi :

Portfeuille de placement La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	186	8,0%	189	8,0%
Actions	115	5,0%	144	6,1%
Obligations	1407	60,7%	1 599	67,6%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	611	26,4%	432	18,3%
Total actifs financiers	2319	100%	2 364	100%

- **Résultat du portefeuille de placements**

Le résultat financier de la Compagnie s'établit à 101,9 millions d'euros sur l'année 2020 contre 57,9 millions d'euros en 2019. Il intègre 17,1 millions d'euros de revenus issus des participations contre 35 millions d'euros l'an passé.

Résultat du portefeuille de placement La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Revenu des placements	93,9	89,0	4,9
Profits sur réalisation des placements	143,6	38,7	105,0
Total des produits	237,4	127,7	109,7
Frais financiers	-16,9	-17,1	0,1
Gestion des placements	-2,8	-3,0	0,2
Provision pour dépréciation des placements	-13,6	-12,3	-1,2
Autres charges des placements	-2,8	-2,5	-0,4
Pertes sur réalisation des placements	-99,3	-34,8	-64,5
Total des charges	-135,5	-69,8	-65,7
Résultat financier	101,9	57,9	44,0

Ce résultat ne suit pas l'évolution du résultat du groupe du fait principalement des différences de périmètre et de normes.

Dans les comptes statutaires de la Compagnie, du fait de la convention de trésorerie allemande, les résultats des filiales allemandes sont enregistrés dans le résultat financier alors que dans les comptes IFRS du groupe ces entités sont consolidées et participent au résultat global.

D'autre part, les normes comptables françaises ne permettent pas de transcrire les fonds dédiés contrairement aux normes IFRS pour le groupe.

A.3.2 Impact dans les fonds propres

- ◆ **COFACE SA**

Les 2 tableaux ci-dessous présentent l'impact dans les fonds propres au 31 décembre 2020 et, à titre de comparaison, au 31 décembre 2019 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R)	Impôt	Réserves de réévaluation - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
Montants au 1er janvier 2020	214 812	-34 700	-20 866	159 246	-117	159 129
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - transférée en résultat	958		-396	562	0	562
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - comptabilisée en capitaux	20 218		-2 957	17 261	1	17 262
Variation de réserve gains et pertes non recyclables		1 700	-402	1 298	0	1 298
Transactions avec les actionnaires	0		0	0	0	0
Montants au 31 décembre 2020	235 988	-33 000	-24 621	178 367	-116	178 251

COFACE SA (en millions d'euros)	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R)	Impôt	Réserves de réévaluation - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
Montants au 1er janvier 2019	116 607	-30 314	-1 836	84 457	-122	84 335
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - transférée en résultat	-8 926		1 606	-7 320	-1	-7 321
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - comptabilisée en capitaux propres	107 131		-21 793	85 338	6	85 344
Variation de réserve gains et pertes non recyclables (IAS19R)		-4 386	1 157	-3 229	0	-3 229
Transactions avec les actionnaires	0		0	0	0	0
Montants au 31 décembre 2019	214 812	-34 700	-20 866	159 246	-117	159 129

◆ **La Compagnie**

La Compagnie présente ses états financiers en normes françaises *French GAAP*, la comptabilisation directement en fonds propres des profits et pertes n'est donc pas applicable.

A.3.3 Titrisation

Non applicable pour COFACE SA et la Compagnie.

En effet, au 31 décembre 2020, aucun établissement n'a d'investissements dans des titres émis dans le cadre d'une titrisation dans son portefeuille financier.

A.4 Résultat des autres activités

A.4.1 Autres produits et dépenses

◆ **COFACE SA**

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de 13,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se composent principalement de :

- Charges nettes de reprises de provisions liées au plan stratégique Build to Lead pour 4,9 millions d'euros,
- Frais liés à la cession de 29,5% du capital du groupe Coface par Natixis à Arch Capital Group pour 5,6 millions d'euros,
- Frais d'internalisation des commerciaux aux Etats-Unis à hauteur de 1,3 millions d'euros.

◆ **La Compagnie**

Les produits et charges exceptionnels s'élèvent à – 1 459 K€ d'euros au 31 décembre 2020.

Les produits exceptionnels tiennent compte :

- d'une reprise d'amortissement dérogatoire pour 2 891 K€,
- d'une reprise de provision de restructuration pour 2 196 K€,
- à d'autres produits opérationnels pour 6 693 K€.

Les charges exceptionnelles sont composées de charges liées:

- à d'autres provisions pour restructurations pour 9 243 K€
- de charges nettes de restructuration lié au plan stratégique Build to lead pour 3 716 K€
- de charges nettes de restructuration lié au plan stratégique Fit to Win pour 323 K€.

A.4.2 Accords de location

◆ Baux d'exploitation

Les accords de location concernent principalement les locations de bureaux et les contrats de location et maintenance de matériels informatiques.

Les principaux accords de location de bureaux sont relatifs aux sièges sociaux de COFACE SA et de la Compagnie ainsi que de la succursale italienne.

◆ COFACE SA

Le siège social du Groupe est situé 1 Place Costes et Bellonte, 92270 Bois Colombes, France. Les conditions financières du bail commercial historique ainsi que l'organisation des surfaces occupées ont été renégociées en 2018 dans le cadre du plan stratégique *Fit to Win*. Le nouveau bail consenti pour une durée de douze ans a débuté le 1^{er} septembre 2018 et devrait se terminer le 31 août 2030.

La succursale italienne a contracté un bail pour ses locaux avec prise d'effet à compter du 2 mai 2019 et situés à la Via Lorenteggio n. 240, 20147 Milan, Italie.

Dépenses liées aux accords de location	Au 31 décembre		
Coface SA <i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019	Variation
Charges liées aux locations de bureaux	27,4	28,1	-0,7
Charges liées aux dépenses informatiques	15,8	13,8	2,0
Total	43,2	41,9	1,3

◆ La Compagnie

Le tableau ci-dessous présente les charges de locations de la Compagnie :

Dépenses liées aux accords de location	Au 31 décembre		
La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019	Variation
Charges liées aux locations de bureaux	20,3	21,3	-1,0
Charges liées aux dépenses informatiques	14,3	12,5	1,8
Total	34,6	33,7	0,9

◆ Baux financiers

Pas applicable à COFACE SA ni à la Compagnie.

A.5 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



/ B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Structure de gouvernance

◆ Structure de gouvernance de COFACE SA

La Société est composée d'un conseil d'administration et d'un directeur général.

• **Le Conseil d'Administration**

A la date de sa séance du 10 février 2021, le conseil d'administration se prononçant sur les comptes sociaux et consolidés est composé de douze membres dont 58% sont des femmes et 42% sont indépendants¹:

- Monsieur Nicolas NAMIAS, depuis le 9 septembre 2020, remplaçant Monsieur François RIAHI
- Monsieur Jean ARONDEL
- Madame Nathalie BRICKER
- Monsieur Éric HEMAR
- Monsieur Daniel KARYOTIS
- Madame Isabelle LAFORGUE
- Madame Nathalie LOMON
- Madame Sharon MACBEATH
- Madame Marie PIC PARIS
- Madame Isabelle RODNEY
- Madame Anne SALLE-MONGAUZE
- Monsieur Olivier ZARROUATI

Le détail du fonctionnement et de la gouvernance du conseil d'administration sont fournis dans le Document d'enregistrement universel 2020 au paragraphe 2.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration et ses comités spécialisés.

• **Comité des comptes et de l'audit**

Au cours de l'exercice 2020, le comité des comptes et de l'audit est composé de Monsieur Éric Hémar (président), de Madame Isabelle Laforgue et de Madame Marie Pic Paris.

Le comité des comptes et de l'audit est composé de deux tiers de membres indépendants du conseil d'administration. La recommandation du Code AFEP-MEDEF selon laquelle ce comité doit être composé majoritairement de membres indépendants est donc respectée.

Attributions (article 3 du règlement intérieur du comité des comptes et de l'audit)

La mission du comité des comptes et de l'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, afin de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. A cet effet, il émet à l'attention du conseil d'administration des avis et/ou recommandations.

¹ La Société étant contrôlée par Natixis au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, la recommandation de l'article 8.3 du Code AFEP-MEDEF selon laquelle ce comité doit être composé d'au moins un tiers de membres indépendants est respectée.

Dans ce cadre, le comité des comptes et de l'audit exerce notamment les missions principales suivantes :

- a) Suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- b) Suivi du contrôle de l'audit externe des comptes
- c) Sélection et renouvellement des commissaires aux comptes
- d) Approbation de la fourniture par les commissaires aux comptes des services autres que la certification des comptes
- e) Missions d'audit interne
- f) Budget annuel

Les avis et recommandations du comité des comptes et de l'audit donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu dont une copie est adressée à l'ensemble des membres du comité des comptes et de l'audit et, le cas échéant par le président aux administrateurs de la Société.

Plus de détails sont disponibles dans le document d'enregistrement universel 2020 au paragraphe Comité des comptes et de l'audit 2.1.8 Comités spécialisés, émanations du Conseil d'administration.

- **Comité des risques**

Au cours de l'exercice 2020, le comité des risques est composé de Madame Nathalie Lomon (présidente), Madame Isabelle Rodney et Madame Anne Sallé-Mongauze.

La mission du comité des risques est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion et de suivi des risques, de l'existence et de l'efficacité du contrôle interne opérationnel, d'examiner la conformité des rapports transmis au régulateur, de suivre la gestion des besoins en capital du groupe, et de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des audits internes afférentes aux domaines qui relèvent de sa responsabilité. Le comité des risques exerce l'ensemble de ces missions dans le but de faciliter l'exercice par le conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. A cet effet il émet à l'attention du conseil d'administration des avis et/ou des recommandations.

Dans ce cadre, le comité des risques exerce notamment les missions principales suivantes :

- a) Efficacité des systèmes de gestion des risques
- b) Examen de l'ensemble des rapports réglementaires relatifs à la société
- c) Evolution des réglementations prudentielles
- d) Suivi des besoins en capital du groupe
- e) Suivi du dispositif de contrôle interne
- f) Revue des éléments relatifs au modèle interne partiel

Plus de détails sont disponibles dans le document d'enregistrement universel 2020 au paragraphe Comité des risques 2.1.8 Comités spécialisés, émanations du Conseil d'administration.

- **Comité des nominations et des rémunérations**

Au cours de l'exercice 2020, le comité des nominations et des rémunérations est composé de Monsieur Olivier Zarrouatti (président), Madame Sharon Macbeath et de Monsieur Nicolas Namias. Ce dernier succède à M. François Riahi qui a quitté le Groupe Natixis le 3 août 2020. En accord avec le Code AFEP-MEDEF, il est composé majoritairement de membres indépendants.

Le détail de sa composition, de ses attributions, de son fonctionnement et de son activité sont présents au paragraphe Comité des nominations et des rémunérations du 2.1.8 – Comités spécialisés, émanations du conseil d'administration du Document d'enregistrement universel 2020.

• **Directeur général et comité de direction générale Groupe**

Outre Monsieur Xavier Durand, directeur général, le comité de direction générale Groupe se compose des personnes suivantes :

- Pierre BEVIERRE, directeur des ressources humaines
- Nicolas de BUTTET, directeur de la Transformation Office
- Cyrille CHARBONNEL, directeur de la souscription
- Nicolas GARCIA, directeur commercial
- Carole LYTTON, secrétaire général
- Carine PICHON, directeur finances et risques
- Keyvan SHAMSA, directeur de Business Technology
- Thibault SURER, directeur de la stratégie et du développement

◆ **Structure de gouvernance de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur**

La Compagnie est administrée par un conseil d'administration. Au 31 décembre 2020, le conseil d'administration est composé de huit administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et de quatre administrateurs représentant les salariés, comme suit :

- Monsieur Xavier DURAND, président
- NATIXIS, représenté par Madame Teresa MORA GRENIER
- Monsieur Cyrille CHARBONNEL
- Monsieur Peter ESMANN, administrateur salarié (Démission le 30/06/2020)
- Madame Marguerite FOUGEREUX, administrateur salarié
- Monsieur Stéphane HONIG (depuis le 27.02.2020)
- Madame Doris KUKLA, administrateur salarié
- Katarzyna KOMPOWSKA
- Monsieur Daniel LOUIS (Démission le 10/01/2020)
- Monsieur André-Jean OLIVIER
- Madame Cécile PAILLARD
- Monsieur Avelino PEREIRA, administrateur salarié
- Madame Carine PICHON
- Monsieur Matthias ROLF, administrateur salarié (depuis le 1er juillet 2020)

Lors de sa séance du 5 février 2020, le conseil d'administration a réaffirmé un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du conseil d'administration et directeur général sont exercées par la même personne.

◆ **Présentation des fonctions clés**

Afin d'assurer la gestion et la prévention des risques, et conformément à la réglementation Solvabilité II, le Groupe a mis en place un système de gouvernance complet et efficace, qui vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système de gouvernance repose sur une séparation claire des responsabilités et doit être proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des opérations du Groupe.

Les responsables des fonctions clés exercent leur rôle tant au bénéfice de COFACE SA que de la Compagnie.

La réglementation Solvabilité II confère au directeur général et au directeur général délégué s'il existe, la qualité de dirigeants effectifs d'un Groupe. Elle autorise la nomination par le conseil d'administration d'un ou plusieurs autres dirigeants effectifs.

Elle définit également les quatre fonctions clés suivantes :

- la fonction gestion des risques
- la fonction conformité
- la fonction d'audit interne
- la fonction actuarielle

Chaque fonction clé est sous l'autorité du directeur général ou d'un dirigeant effectif et opère sous la responsabilité ultime du conseil d'administration. Elle a un accès direct à ce dernier afin de rapporter tout problème majeur relevant de leur domaine de responsabilité. Ce droit est consacré dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les responsables des fonctions clés ont les qualifications, connaissances et expériences professionnelles propres à leur permettre une gestion saine et prudente; leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau.

Les fonctions clés sont exemptes d'influences pouvant compromettre leur capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui leur incombent.

Chaque fonction fait l'objet d'un développement lors des prochains paragraphes (B.4, B.5 et B.6).

Les responsables régionaux des fonctions audit, risques et conformité sont hiérarchiquement rattachés aux responsables en charges de ces fonctions au niveau Groupe. De même, sous réserve de conformité aux réglementations locales, il existe le même lien hiérarchique par fonction entre les responsables pays et régionaux. Chaque fonction clé fait l'objet d'un développement dans un paragraphe propre.

B.1.2 Changement notable de gouvernance au cours de la période

◆ Evolution de la gouvernance

- **Nomination de Nicolas Namias comme président du conseil d'administration de COFACE SA**

Le conseil d'administration de COFACE SA s'est réuni le 9 septembre et a nommé Nicolas Namias, directeur général de Natixis, en qualité de président du conseil d'administration. Il succède à François Riahi qui quitte le conseil d'administration de COFACE SA à la suite de son départ de Natixis.

B.1.3 Politique de rémunération et autres avantages aux salariés

La politique de rémunération est un instrument clé dans la mise en œuvre de la stratégie de COFACE SA. Elle a pour objectifs d'attirer, de motiver et de fidéliser les meilleurs talents. Elle encourage la performance individuelle et collective et vise à être compétitive sur le marché tout en respectant l'équilibre financier du Groupe.

Elle est respectueuse des réglementations en vigueur, est garante de l'équité interne et de l'égalité professionnelle, notamment entre les hommes et les femmes. Elle intègre les enjeux sociaux et environnementaux dans sa réflexion.

Structurée de façon claire et transparente, la politique de rémunération est adaptée aux objectifs du Groupe et vise à accompagner son développement sur le long terme. Elle veille notamment à prévenir tout conflit d'intérêt.

La politique de rémunération de Coface est proposée par la direction des ressources humaines Groupe dans le respect des principes définis par le régulateur et est soumise à approbation du comité des nominations et des rémunérations, puis du conseil d'administration. Elle est ensuite déclinée par la fonction ressources humaines dans les régions et les pays afin d'assurer la cohérence des pratiques au sein du Groupe ainsi que leur conformité avec les règles locales.

Le cadre réglementaire, les principes généraux ainsi que les dispositions spécifiques applicables à la population régulée et aux mandataires sociaux (directeur général et administrateurs) sont exposés de façon complète et transparente dans le Document d'enregistrement universel 2020 aux chapitres 2.3 (Rémunérations et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux) et 8 (Projets de résolutions sur la politique de rémunération et les rémunérations du directeur général et des administrateurs soumises à l'Assemblée Générale Mixte).

◆ **Rémunération des membres du conseil d'administration de COFACE SA**

Conformément aux dispositions de la loi Pacte entrée en vigueur en novembre 2019, la politique de jetons de présence a été remplacée par la politique de rémunération des administrateurs en janvier 2020. L'enveloppe globale annuelle allouée à la rémunération des administrateurs s'élève à 450 000 euros pour l'exercice 2020, répartis entre le conseil d'administration, le comité des comptes et de l'audit, le comité des risques et le comité des nominations et des rémunérations, comme suit :

• **Le Conseil d'administration**

Pour les membres du conseil d'administration, la politique d'attribution des jetons de présence est déterminée comme suit :

- Part fixe : 8 000 euros par an (prorata temporis de la durée du mandat) ;
- Part variable : 3 000 euros par séance, plafonnée à 6 séances.

• **Le Comité des comptes et de l'Audit**

Pour les membres du comité des comptes et de l'audit, la politique d'attribution des jetons de présence est déterminée comme suit :

	Part Fixe (prorata temporis de la durée du mandat)	Part variable (par séance et plafonné à 6 séances)
Président	17.000 €	3.000 €
Membres	5.000 €	2.000 €

• **Le Comité des risques**

Pour les membres du comité des risques, la politique d'attribution des jetons de présence est déterminée comme suit :

	Part Fixe (prorata temporis de la durée du mandat)	Part variable (par séance et plafonné à 6 séances)
Président	17.000 €	3.000 €
Membres	5.000 €	2.000 €

• **Le Comité des nominations et des rémunérations**

Pour les membres du comité des nominations et des rémunérations, la politique d'attribution des jetons de présence est déterminée comme suit :

	Part Fixe (prorata temporis de la durée du mandat)	Part variable (par séance et plafonné à 5 réunions)
Président	8.000 €	3.000 €
Membres	3.000 €	2.000 €

◆ **Rémunération des membres du Conseil d'Administration de la Compagnie**

Le montant alloué au conseil d'administration est de 50 000 euros. La politique de l'actionnariat et de la Compagnie est de ne pas allouer de jetons de présence aux représentants de la direction qui exercent des fonctions d'administrateurs dans les sociétés du Groupe. Seuls les administrateurs représentant les salariés perçoivent donc cette rémunération. La politique d'attribution est de 500 euros par réunion, cette somme étant portée à 1 000 euros en cas de présence effective.

Cette politique est la même que celle de la période de référence précédente.

B.1.4 Information sur les transactions importantes

Tant pour COFACE SA que pour la Compagnie, aucune transaction importante avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle n'a eu lieu en 2020.

B.2 Compétence et honorabilité

Le Groupe a mis en place une politique de compétence et d'honorabilité, applicable aux dirigeants et responsables de fonctions clé de COFACE SA et de la Compagnie.

B.2.1 Compétence

Toute personne devant exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, ou de responsable de fonction clef, de mandataire général d'une succursale, ou disposant du pouvoir de signer pour le compte de la société, doivent avoir en permanence les qualifications, connaissances et expérience professionnelles propres à permettre une gestion saine et prudente.

L'évaluation de la compétence de ces personnes comprend une évaluation de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et de leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises; elle tient compte des différentes tâches qui leurs ont été confiées et, selon le cas, de leurs compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.

Par ailleurs, pour apprécier la compétence des membres du conseil d'administration il est également tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que président d'un conseil ou d'un comité. Il est également tenu compte dans l'appréciation portée sur chaque personne, de la compétence, de l'expérience et des attributions des autres membres du conseil d'administration elle appartient. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, il est tenu compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

COFACE SA s'assure que les administrateurs disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et de marchés financiers, de stratégie du Groupe et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables au Groupe, appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au conseil d'administration.

B.2.2 Honorabilité

L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend une évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation.

Ne peut exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, ou de responsable de fonction clef, de mandataire général d'une succursale, ni disposer du pouvoir de signer pour le compte de la société, une personne qui a fait l'objet depuis moins de dix ans d'une condamnation définitive :

- pour crime ;
- à une peine d'emprisonnement ferme ou d'au moins six mois avec sursis relatif à délit ou une infraction pénale ou administrative ;
- à la destitution des fonctions d'officier public ou ministériel.

A titre justificatif, les personnes exerçant les fonctions d'administrateur, de dirigeant effectif, de responsable de fonction clef de mandataire général d'une succursale, ou disposant du pouvoir de signer pour le compte de la société, doivent communiquer une déclaration d'absence de faillite et d'un extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de l'État membre d'origine ou de provenance de la personne.

Cette politique de compétence et d'honorabilité est appliquée par toutes les filiales directes ou indirectes de la Société et pourra être adaptée à toutes réglementations locales plus contraignantes en la matière.

La politique de compétence et d'honorabilité de la Société a été approuvée par le conseil d'administration de COFACE SA du 10 février 2021 et par celui de la Compagnie du 18 février 2021.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Gestion des risques

Dans le cadre de l'activité du Groupe, la prise de risque traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer l'entreprise dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas. L'objectif essentiel de la fonction de gestion des risques est d'identifier les risques auxquels le Groupe est soumis et de mettre en place un système de contrôle interne efficace pour créer de la valeur.

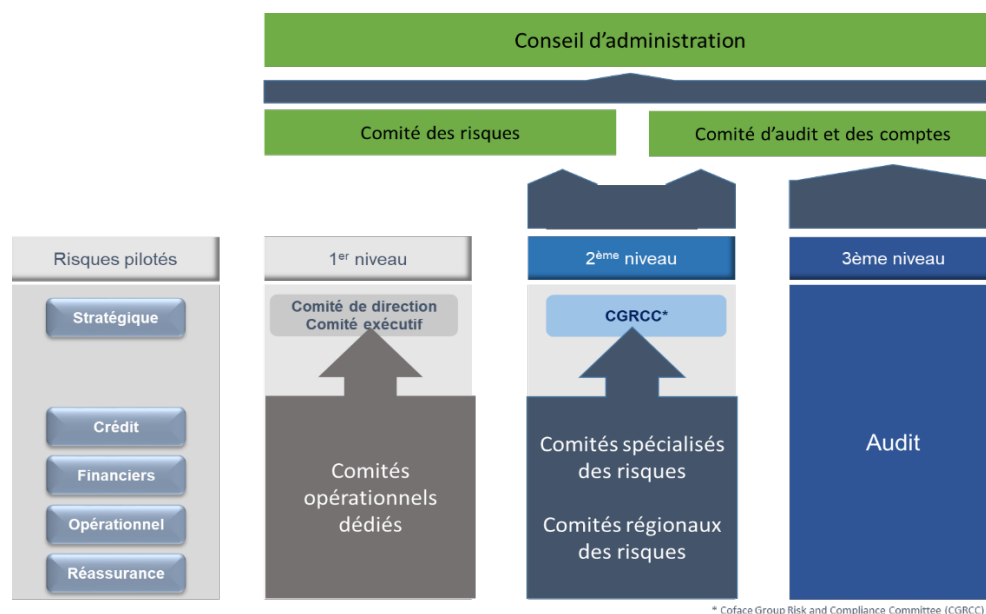
Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'une organisation de gestion des risques visant à assurer i) le bon fonctionnement de l'ensemble de ses processus internes, ii) la conformité aux lois et règlements dans l'ensemble des pays où il est présent, et iii) le contrôle du respect par toutes les entités opérationnelles des règles Groupe édictées, en vue de gérer les risques liés aux opérations et d'en optimiser son efficacité.

Le Groupe définit le système de contrôle interne comme un ensemble de dispositifs destinés à assurer la maîtrise de son développement, de sa profitabilité, de ses risques et du fonctionnement de l'entreprise. Ces dispositifs ont pour objectif d'assurer i) que les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés, ii) que les opérations et les comportements s'inscrivent dans le respect des décisions prises par les organes sociaux et sont conformes aux lois, règlements, valeurs et règles internes au Groupe ; s'agissant plus particulièrement de l'information financière et de gestion, elles ont pour objet d'assurer que celle-ci reflète avec sincérité la situation et l'activité du Groupe, et iii) que ces opérations sont conduites dans un souci d'efficacité et d'utilisation efficiente des ressources.

Enfin, ce système permet aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe ainsi que des informations communiquées aux marchés financiers.

◆ Structure de gouvernance

Le Groupe a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée reposant sur les fonctions-clés citées ci-dessus. Celle-ci est illustrée par le schéma ci-après qui précise l'articulation entre d'une part, les trois lignes de maîtrise des risques et d'autre part les comités dépendant du conseil d'administration et de la direction générale de Coface.



À l'image du CGRCC², les comités régionaux des risques se tiennent trimestriellement et associent la direction des risques Groupe et la direction de la conformité Groupe.

◆ Structures de gestion et mécanismes de contrôle

Les structures de gestion et mécanismes de contrôle reposent sur le CGRCC. Celui-ci est présidé par le directeur général et se réunit au moins tous les trimestres. Sa composition et ses missions sont détaillées dans le Document d'enregistrement universel 2020 au chapitre 5.3- Gouvernance des risques, au paragraphe « Structure de gouvernance ».

◆ Gouvernance du Modèle Interne Partiel

Coface utilise depuis le 31/12/2019 un Modèle Interne Partiel (MIP) pour le calcul du capital de solvabilité requis du groupe. Le Modèle Interne Partiel suit une gouvernance spécifique, supportée par des comités de validation successifs qui s'insèrent dans le dispositif de gouvernance du groupe. La gouvernance du MIP vise à s'assurer de l'adéquation des prises de décision impactant le modèle, du respect des processus liés au modèle et de la remontée d'information au comité des risques du conseil d'administration. Le dispositif de gouvernance s'appuie notamment deux politiques dédiées au MIP : la politique de changement de modèle et la politique de validation du modèle.

² Coface Group Risk and Compliance Committee (CGRCC)

Le comité de suivi du Modèle Interne Partiel s'assure du bon fonctionnement du modèle en supervisant les processus de production, développement et validation du modèle et en validant les propositions à destination du CGRCC.

Par ailleurs, le processus de validation indépendante du modèle se fonde sur les principes énoncés dans la politique de validation et respecte les normes Solvabilité II de validation de modèle interne. Il vise à obtenir, de façon indépendante, l'assurance que le processus et les résultats du Modèle Interne Partiel sont complets, robustes et fiables, et qu'ils répondent à l'ensemble des exigences de la réglementation Solvabilité II. La validation indépendante suit l'adéquation dans le temps des spécifications du MIP. Les travaux de l'équipe de validation, ses conclusions, recommandations ainsi que les plans d'action associés sont présentés au comité de suivi du Modèle Interne Partiel. Enfin, un processus d'escalade est en place pour la validation indépendante, afin d'impliquer l'échelon décisionnel approprié à la sévérité des problématiques soulevées.

Aucun changement significatif dans la gouvernance du Modèle Interne Partiel n'est intervenu pendant la période.

Des informations sur le périmètre du Modèle Interne Partiel, sa structure, ses résultats et son utilisation, sont disponibles en section E. du présent rapport.

◆ **Identification et contrôle des risques**

Le système de gestion des risques du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des activités et processus de l'entreprise, via la maîtrise et la surveillance des risques identifiés. Ce système repose sur le CGRCC.

• **Identification des risques**

Le Groupe a identifié cinq grands types de risques : les risques de crédit, les risques financiers, les risques stratégiques, les risques de réassurance et enfin les risques opérationnels et de non-conformité.

Risques de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte, en raison du non-paiement par un débiteur, d'une créance due à un assuré du Groupe.

Le risque de crédit peut être aggravé en raison de la concentration de nos expositions (pays, secteurs, débiteurs, etc.). Classiquement, on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- ◆ le risque de fréquence représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs ;
- ◆ le risque de pointe représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou Groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Le Groupe gère le risque de crédit au travers de nombreuses procédures, couvrant la validation des termes de la police afférente aux produits, la tarification, le suivi de la couverture du risque de crédit et la diversification du portefeuille.

Risques financiers

Les risques financiers recouvrent l'ensemble des risques liés à la gestion des actifs et des passifs. Ils comprennent les risques liés au portefeuille d'investissement ainsi que les risques liés au refinancement de l'affacturage (cf. Document d'enregistrement universel, **§5.2.2. Risques financiers**).

Les risques liés au portefeuille d'investissement peuvent être définis de la façon suivante :

- le risque de taux d'intérêt se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt ;
- le risque de change se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des

- instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des taux de change ;
- le risque de liquidité se matérialise par l'impossibilité de faire face aux obligations contractuelles ou contingentes de paiement ;
- le risque sur actions se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions ;
- le risque immobilier se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers ;
- le risque de *spread* se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (*spreads*) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque ;
- le risque de contrepartie se matérialise par le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise.

Risques stratégiques

Le risque stratégique désigne le risque affectant nos résultats et notre solvabilité en raison de changements dans les conditions du marché, de mauvaises décisions stratégiques ou d'une mauvaise mise en œuvre de ces décisions et/ou de détérioration durable et profonde de notre réputation ou notre image sur le marché.

Risques de réassurance

Compte tenu de son appétence aux risques, COFACE SA et la Compagnie se réassurent contre les risques extrêmes qu'elles pourraient subir. Le Risque de réassurance se définit comme la perte qu'impliquerait tout écart entre l'appétence au risque du Groupe vis-à-vis d'événements de crédit extrêmes et la couverture obtenue auprès du marché de la réassurance.

La réassurance génère quatre types de facteurs de risques :

- le risque d'assurance résiduel qui peut provenir d'écarts entre les besoins de réassurance et la couverture véritable prévue au traité ;
- le risque de contrepartie qui résulte de l'incapacité ou du refus potentiel du réassureur, ou d'une partie prenante au traité, de respecter ses obligations envers l'assureur cédant ;
- le risque de liquidité qui naît du délai possible entre le paiement de la prestation par l'assureur à son assuré et la réception de la prestation de réassurance ;
- le risque opérationnel lié à l'exécution du traité.

Risques opérationnels et de non-conformité

Le risque opérationnel est défini comme un risque de pertes directes ou indirectes, dues à une inadéquation ou à une défaillance imputable à des procédures et personnes dans tous les domaines d'activité, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs

Le risque opérationnel inclut également la notion de risque juridique, dont le risque de situation de dépendance. Le Groupe considère ne pas être dépendant à l'égard de quelconques marques, brevets, ou licences pour son activité ou pour sa rentabilité. En effet, dans le cadre de son activité de commercialisation de solutions d'assurance-crédit et de services complémentaires, le Groupe ne possède aucun brevet. La dénomination Coface est protégée par un dépôt de marque, y compris en France. Enfin, le Groupe a déposé dans le cadre de ses activités un certain nombre de marques, logos et noms de domaines dans le monde.

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de non-conformité aux lois, réglementations ou aux politiques et règles internes au Groupe pouvant conduire à des sanctions, à des pertes financières et porter atteinte à la réputation du Groupe (risque d'image). Ce risque constitue le risque de sanction

judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

A noter que le risque de fraudes internes et externes est également suivi par la direction de la Conformité.

B.3.2 Procédure pour l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La politique ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment* ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité), applicable pour COFACE SA et pour la Compagnie, décrit le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité et son intégration dans l'organisation des entreprises concernées.

Le Comité des risques de COFACE SA est l'instance pilotant l'ensemble du processus ORSA pour le compte du Conseil d'Administration de COFACE SA. Il intervient pour la fixation des hypothèses de l'ORSA et l'approbation des résultats, en s'appuyant sur les orientations données par le CGRCC (Coface Group Risk and Compliance Committee) qui agit tant pour compte de COFACE SA que de la Compagnie.

L'ORSA est évalué et approuvé par les Conseils d'Administration de COFACE SA et de la Compagnie sur une base annuelle mais peut être demandé après toute évolution du profil de risque de l'entreprise (création d'un nouveau produit, changement de la structure de réassurance ...).

Il peut également être revu dans le cadre d'un changement dans la composition des fonds propres par niveau, notamment suite à des rachats, des remboursements ou arrivées à échéance.

Par ailleurs, l'ORSA est intégré dans les prises de décision stratégique de COFACE SA et de la Compagnie, en tant qu'outil de pilotage de l'appétence au risque. L'évaluation du besoin global de solvabilité effectuée dans le cadre de l'ORSA permet d'analyser la solvabilité sur base consolidée et sur base solo sur l'horizon de projection suite à un choc majeur (similaire à la crise de 2008). Le besoin global de solvabilité permet de définir et de suivre la fourchette de Solvabilité communiquée dans le cadre du plan stratégique, qui exprime l'appétence au risque du groupe.

Le modèle ORSA est identique pour COFACE SA (groupe) et pour Compagnie (Solo), seul le périmètre d'exposition aux risques diffère. La gouvernance des ORSA Groupe et Solo est commune (excepté pour l'approbation par leurs Conseils d'Administration respectifs) et donne lieu à une déclaration d'ORSA unique au sens de l'article 246 de la directive 2009/138/CE.



B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Le contrôle interne

Le système de contrôle interne s'appuie sur les mêmes fonctions que le système de gestion des risques, il permet de vérifier l'application des règles et principes définis dans le cadre du système de gestion des risques. Les détails du dispositif se trouvent dans le paragraphe Système de contrôle interne du chapitre 5.3.1 Système de contrôle interne du document d'enregistrement universel 2020.

B.4.2 Fonction conformité

La fonction conformité est en charge du développement des bonnes pratiques et de la prévention des risques de non-conformité au sein de l'ensemble des sociétés du groupe Coface.

Le périmètre de la fonction conformité comprend notamment :

- ◆ La prévention des crimes financiers
 - Prévention du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme
 - Respect des mesures d'embargos, de gel des avoirs et autres sanctions financières internationales
 - Prévention de la fraude Prévention de la corruption active/passive et le trafic d'influence (loi Sapin 2)
- ◆ La protection des clients et des tiers
 - Déontologie commerciale
 - Relations avec les fournisseurs
- ◆ La protection et la confidentialité des données
- ◆ L'éthique professionnelle (gestion des conflits d'intérêts)
- ◆ La prévention des accords ou ententes entre concurrents
- ◆ Le respect des lois et de la réglementation liés aux activités d'assurance.

B.5 Fonction d'audit interne

◆ Organisation de la fonction d'audit interne

La direction de l'audit interne du Groupe est placée sous la responsabilité du directeur de l'audit Groupe, qui est par ailleurs responsable de la fonction clé audit interne. Il assiste aux comités de direction générale du Groupe, sans pouvoir décisionnaire. Il reporte hiérarchiquement au directeur général du Groupe et reportait jusqu'au 31/12/2020 fonctionnellement au Directeur de l'inspection générale de Natixis. En effet, la fonction audit interne était intégrée au dispositif de contrôle périodique de Natixis, et donc à celui du groupe BPCE jusqu'à fin 2020. . Ce changement s'inscrit dans le cadre de la baisse de la participation de Natixis au sein du Groupe Coface.

La Direction de l'audit Groupe est en charge notamment de l'audit des fonctions du Siège, des Régions et des entités locales. Elle est organisée de la manière suivante :

- Une équipe centrale, basée au siège à Paris
- Des responsables d'audit régionaux
- Des auditeurs locaux (Région ou pays)

La fonction audit du Groupe Coface est hiérarchiquement intégrée (hormis dans le cas où la réglementation locale imposerait un rattachement d'un auditeur au Conseil d'administration de l'entité).

Si les auditeurs locaux et régionaux sont plus particulièrement en charge de leur zone géographique spécifique, ils sont dorénavant susceptibles d'intervenir sur l'ensemble des unités auditables du Groupe, assurant ainsi une mutualisation des ressources et des compétences.

◆ **Indépendance de la fonction d'audit interne**

L'indépendance de la fonction audit est inhérente à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci. Elle est renforcée par l'organisation hiérarchique en place.

Le directeur de l'audit Groupe a toute latitude pour saisir le président du Comité d'audit et il a librement accès au Comité d'audit. En cas de besoin, et après avoir consulté le directeur général et/ou le président du Comité d'audit, le directeur de l'audit Groupe peut informer l'ACPR de tout manquement qu'il pourrait être amené à constater.

La direction de l'audit Groupe n'exerce aucune activité opérationnelle. Elle ne définit, ni ne gère, les dispositifs qu'elle contrôle. Pour éviter tout conflit d'intérêt, tout nouvel auditeur doit attendre une période minimale de un an avant d'intervenir sur un processus / une entité dont il a été acteur. Les auditeurs internes n'assument aucune responsabilité au titre d'une autre fonction. Enfin, la direction de l'audit Groupe a accès à toute l'information, tous les systèmes et toutes les personnes requises pour la réalisation de ses missions d'audit. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé.

◆ **Principaux objectifs de la fonction d'audit interne**

Cette fonction a pour objectifs essentiels d'évaluer, selon le périmètre de chaque mission et selon une approche fondée sur les risques, l'ensemble ou une sélection des points suivants, et de rendre compte de :

- la qualité de la situation financière ;
- le niveau des risques effectivement encourus ;
- la qualité de l'organisation et de la gestion, la gouvernance ;
- la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques, ainsi que leur conformité aux exigences réglementaires ;
- la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion, y compris celles liées aux problématiques Solvabilité II ;
- le respect des lois, des règlements et des règles du Groupe (conformité) et des principales décisions prises par le Conseil d'administration. L'audit s'assure de la qualité et de l'adéquation des procédures mises en place pour assurer le respect des lois, règlements, et normes professionnelles applicables aux activités auditées, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que des politiques, décisions des organes sociaux et règles internes du Groupe ;
- la qualité, de l'efficacité et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent mis en place et des autres éléments du système de gouvernance ;
- la qualité et du niveau de sécurité offerts par les systèmes d'information ; et
- la mise en œuvre effective des recommandations des missions d'audit antérieures, qu'il s'agisse de celles issues des travaux de la filière audit du Groupe, des Inspections Générales de BPCE et de Natixis, ainsi que des contrôles externes d'autorités de tutelle.

Les missions sont définies dans un plan d'audit approuvé par le comité d'audit / conseil d'administration et permettant de couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe sur un nombre limité d'exercices. Elles donnent lieu à l'émission d'un rapport et à la formulation de recommandations dont la mise en œuvre est suivie par l'audit.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assurée par le directeur de l'actuariat, qui est rattaché au directeur financier depuis le 1^{er} juillet 2016.

La fonction actuarielle dispose d'un accès direct aux conseils d'administration dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Conformément aux exigences de la directive européenne Solvabilité II, la fonction actuarielle prend en charge les missions suivantes :

- ◆ coordonne le calcul des provisions techniques : la fonction actuarielle organise le processus de provisionnement à travers les étapes décrites en section 2. En particulier, elle envoie aux entités les guidelines de provisionnement en début de processus.
- ◆ garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques : les méthodologies de calculs de provisions sont analysées annuellement. L'analyse est restituée dans le rapport actuariel.
- ◆ apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques : une équipe dédiée est en charge de l'analyse de la qualité des données. Des tests indépendants sont réalisés dans le cadre du rapport actuariel.
- ◆ compare les meilleures estimations aux observations empiriques : une analyse des boni-mali est effectuée dans ce rapport.
- ◆ informe l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques : le rapport actuariel est transmis par la fonction actuarielle au Conseil d'Administration. La fonction actuarielle informe également les dirigeants lors des comités trimestriels « Group Reserving Committees ».
- ◆ supervise le calcul des provisions techniques dans les cas visés à l'article 82.
- ◆ émet un avis sur la politique globale de souscription : l'avis émis par la fonction actuarielle est documenté dans le rapport actuariel sur la politique de souscription.
- ◆ émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance : l'avis émis par la fonction actuarielle est documenté dans le rapport actuariel sur la réassurance.
- ◆ contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à l'article 44 : en particulier, elle veille au respect des politiques de provisionnement et de souscription, et à la correcte mise en œuvre de la réassurance, via des études spécifiques reprises dans le rapport actuariel.

Le directeur de l'Actuariat Groupe est également en charge de la coordination des processus de provisionnement des IBNR en normes IFRS. Il supervise les méthodologies relatives aux calculs de l'exigence en capital dans le cadre de la formule standard de Solvabilité 2 sur les provisions techniques et SCR Souscription. Il réalise également les travaux d'implémentation, de calibrage et de production relatifs au modèle interne partiel ainsi que la production des aspects quantitatifs de l'ORSA.

COFACE SA est un Groupe au sein duquel l'Actuariat est intégré dans les différents processus décisionnels, de la souscription à la réassurance en passant par le provisionnement.

Le rapport actuariel aura consisté en 2020 en 3 rapports distincts :

- Un rapport actuariel sur le provisionnement
- Un rapport actuariel sur la réassurance
- Un rapport actuariel sur la souscription.

B.7 Sous-traitance

Conformément à la réglementation relative à l'externalisation des activités opérationnelles importantes ou critiques, la Société a édicté en 2016, mise à jour annuellement, une politique de Groupe en la matière visant à identifier les externalisations d'activités dites "importantes ou critiques" et celles dites « standard » et à définir :

- (i) les principes fondamentaux du recours à l'externalisation ;
- (ii) les termes types de tout contrat prévoyant une telle externalisation, ainsi que
- (iii) les modalités de contrôle afférentes aux activités et fonctions ainsi externalisées.

En 2020, Coface a réalisé une cartographie des externalisations du Groupe. Les travaux ont couvert les externalisations de prestations standard et de prestations importantes ou critiques, réalisées par l'ensemble des régions du Groupe Coface, auprès de tiers ou en intra groupe auprès d'une autre entité Coface.

Les travaux ont abouti à :

- effectuer un état des lieux des externalisations existantes au sein du Groupe,
- distinguer les simples prestations de service des externalisations au sens de la réglementation Solvabilité II,
- classifier les externalisations selon leur catégorie « standard » ou « importantes ou critiques »,
- vérifier la conformité des contrats au regard de la réglementation applicable et de la politique Groupe en matière d'externalisation,
- proposer un plan de remédiation,
- instaurer un reporting régulier des externalisations.

Le plan de remédiation sera mis en œuvre au cours de l'exercice 2021, dont l'application sera différenciée selon la criticité des contrats concernés, leur date de conclusion et leur zone géographique.

Pour les contrats portant sur des fonctions importantes ou critiques conclus postérieurement à l'entrée en vigueur de la réglementation Solvabilité II, la remédiation sera à la fois contractuelle (intégration des clauses contractuelles absentes) et réglementaire (notification à l'ACPR) lors du renouvellement de ces contrats ou en cas d'avenant.

Les autres contrats seront principalement soumis à une remédiation contractuelle, conformément au droit local applicable et sous le pilotage des responsables juridiques régionaux.

Plus de détails sont disponibles dans le paragraphe 6.3.3 – Sous-traitance et fournisseurs du Document d'enregistrement universel 2020.

B.8 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



/ C. PROFIL DE RISQUE

C Profil de risque

C.1 Risque de souscription

Le principal risque encouru par Coface est le risque lié à la souscription des polices d'assurance proposées à ses clients. Il se matérialise en cas de dérive du montant des sinistres par rapport aux estimations.

Le principal métier du Groupe est l'assurance-crédit. Le Groupe exerce par ailleurs des activités d'affacturage en Allemagne et en Pologne. Ainsi, le risque de souscription porté par Coface correspond à un risque de crédit, tel qu'il est défini en section B.3.1.

C.1.1 Exposition

L'exposition au risque de crédit provient principalement des facteurs de risque suivants :

- ◆ **risque de mauvaise maîtrise des expositions** : un retournement de cycle économique (global, sectoriel ou pays), une défaillance dans les systèmes de gestion Coface ou une mauvaise évaluation du risque de défaillance des débiteurs pourrait entraîner une réduction tardive et/ou une surestimation des expositions sur un débiteur ou un groupe de débiteurs, un secteur économique ou un pays. Ces facteurs pourraient contribuer à aggraver le niveau de risque de crédit.
- ◆ **risque de défaillance des débiteurs** : le risque de défaut d'un ou plusieurs débiteurs peut être sous-estimé notamment en cas de changement brutal de la situation économique, de défaillances internes aux débiteurs, de défaillance dans les systèmes ou le processus Coface, ou de mauvaise qualité des informations disponibles sur la solvabilité des débiteurs.
- ◆ **Risques liés à la constitution des provisions techniques d'assurance** : Pour constituer les provisions techniques relatives aux sinistres survenus, le Groupe réalise des estimations, qui sont essentiellement fondées sur des méthodes actuarielles de place (méthodes de Chain-Ladder et de Bornhuetter Ferguson principalement) appliquées aux triangles de données historiques. Des écarts d'expérience peuvent être observés a posteriori, entre les estimations réalisées par le Groupe et les coûts ultimes des sinistres constatés. Des défaillances dans la qualité des données utilisées ou une dégradation de l'environnement économique non reflétée dans les projections peuvent rendre les estimations inadéquates et avoir en conséquence un effet défavorable sur la situation financière ou la marge de solvabilité du Groupe.

Le niveau global d'exposition au risque de souscription est mesuré par les SCR de souscription non-vie de Coface SA et de Compagnie, qui sont donnés en section E de ce document.

C.1.2 Technique d'atténuation du risque

La réassurance externe du groupe est, depuis le janvier 2015, portée par Coface Re pour le compte des entités du Groupe. La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir, à la fois, la sinistralité de fréquence, le risque de pointe (sur un groupe de débiteur ou sur l'ensemble du portefeuille) et le risque de récession.

Le risque de pointe est adressé au travers de traités en quote-part (qui couvre également le risque de fréquence) et en excédent de sinistre (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est également adressé par un traité en excédent de perte annuelle (ou «stop-loss» contre la déviation démesurée de la sinistralité de fréquence.

Ces sinistres pourraient par ailleurs être limités par les « limites de décaissement ». Il s'agit d'un plafond d'indemnité par police exprimé en pourcentage des primes (30 fois la prime par exemple). Au titre de

l'exercice 2020, les traités en excédent de sinistre ainsi que le traité en excédent de perte annuelle n'ont pas été déclenchés.

C.1.3 Concentration du risque

COFACE SA et la Compagnie ont mis en place des indicateurs de suivi des risques de concentration (débiteurs ou groupe de débiteurs, secteurs et géographie) qui sont pilotés au moins trimestriellement et pleinement intégrés à l'appétence aux risques des sociétés.

S'agissant des risques sur les grands débiteurs, une instance spécifique suit périodiquement les risques cumulés de plus de 500 millions d'euros sur un débiteur ou un groupe de débiteurs et ceux-ci font l'objet d'une couverture par le programme de réassurance XS³ du Groupe.

Par ailleurs, à travers le pilotage opérationnel de leurs activités, COFACE SA et la Compagnie mettent en œuvre à la fois des procédures permettant de gérer les risques débiteurs en cas de dégradation de la sinistralité ainsi que des programmes de réassurance décrits au chapitre E.



³ Excédent de sinistre

C.2 Risque de marché

C.2.1 Exposition

Le risque de marché recouvre l'ensemble des risques financiers liés à la variation de la valeur de marché du portefeuille d'investissement. Ces risques portent sur les fluctuations de taux d'intérêt, de change, des actions et du spread.

Depuis mai 2013, COFACE SA a centralisé la gestion de ses investissements et en délègue en grande partie la gestion à différents délégataires sous l'égide d'un prestataire d'investissement unique, la société de gestion Amundi. Coface Re, entité créée en septembre 2014, société de réassurance dédiée du Groupe a également délégué, de façon dédiée et sous sa propre gouvernance, la gestion de ses investissements à différents délégataires sous l'égide de la société de gestion Amundi.

Cette plateforme permet de gérer le portefeuille global du Groupe selon une répartition cible des différentes classes d'actifs déterminée en intégrant (i) les contraintes de risque et liquidité, (ii) les contraintes réglementaires et assurantielles, (iii) les charges en capital et l'adéquation des placements en matière de risque et duration avec le passif du Groupe.

Cette organisation permet au Groupe l'accès à des classes d'actifs et techniques de gestion diversifiées avec comme objectif la recherche pour son portefeuille de placement d'une performance stable sur le long terme tout en maintenant une forte qualité et liquidité des actifs sous-jacents. Elle assure également un meilleur suivi des risques financiers, réduit les risques opérationnels et permet un pilotage plus réactif et affiné du résultat financier du Groupe dans un cadre de risque général maîtrisé et conforme aux exigences réglementaires actuelles et à venir.

En matière de gouvernance et contrôle de la politique de placements, l'organisation est la suivante :

- le conseil d'administration s'assure du respect des règles relatives à la réglementation assurantielle : représentation des engagements réglementés, dispersion des actifs, congruence, solvabilité ;
- le comité stratégique d'investissement revoit deux fois par an l'allocation stratégique du Groupe proposée par le gestionnaire en concertation avec la direction des investissements, du financement et du cash management du Groupe. L'instance définit et revoit ainsi les orientations générales souhaitables en matière de politique d'investissement et d'exposition aux différentes classes d'actifs, dictées par la situation des marchés, l'évolution de la collecte et du passif du Groupe, l'optimisation des rendements et l'évolution des contraintes réglementaires opposables

En complément de ces trois instances qui régissent l'organisation générale de la politique d'investissement du Groupe, d'autres comités spécialisés permettent de suivre de façon continue la gestion des investissements et ses résultats :

- le comité mensuel d'investissement : traite de l'évolution des marchés financiers et de la revue détaillée des investissements du Groupe. Des scénarii macro-économiques et facteurs de risque sous-jacents sont présentés par le gestionnaire ainsi qu'une analyse des stratégies d'investissement et recommandations tactiques éventuelles
- le comité semestriel des risques : a pour vocation de contrôler la couverture et la maîtrise des risques, relatifs aux prestations du gestionnaire. Il couvre ainsi les risques d'investissement (risque de marché, risque de spread (incluant les contreparties et les dérivés), risque de liquidités) et les risques opérationnels. Ces risques sont notamment appréhendés au regard du sens qui leur est donné par la directive Solvabilité II
- le comité trimestriel ALM : a pour vocation à s'assurer que l'ensemble des risques de taux, de liquidité et de change sont effectivement identifiés, mesurés, gérés et contrôlés, sur l'ensemble des métiers et des zones géographiques de COFACE

Le Groupe a mis en place une politique d'investissement prenant en compte la gestion des risques financiers au travers de la définition de son allocation stratégique, la réglementation applicable aux compagnies d'assurance et les contraintes d'investissement résultant de la gestion de son passif. La stratégie d'investissement mise en œuvre doit permettre de faire face aux engagements du Groupe vis-à-vis de ses assurés tout en optimisant les investissements et la performance dans un cadre de risque défini.

La politique d'investissement du Groupe, revue deux fois par an, couvre notamment l'allocation stratégique d'actif, les classes d'actifs et produits éligibles à investissement, la maturité cible du portefeuille, la gestion des couvertures éventuelles et la politique de pilotage du résultat du Groupe. L'allocation définie chaque année s'appuie sur une analyse du passif, de simulations et stress sur les comportements rendements/risques des différentes classes d'actifs du portefeuille et du respect de paramètres définis liés à l'activité du Groupe et ses engagements : sensibilité cible, consommation de fonds propres, perte maximale en fonction du comportement des marchés financiers, qualité et liquidité du portefeuille d'investissement.

La maîtrise des risques financiers repose ainsi sur un dispositif de normes et contrôles rigoureux revu constamment.

En tant qu'entreprise d'assurance, le Groupe conserve une allocation très majoritairement orientée vers des produits de taux lui offrant des revenus plus récurrents et stables⁴.

Portefeuille de placement COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	231	8,2%	236	8,3%
Actions	152	5,4%	175	6,1%
Obligations	1 912	67,6%	2 119	74,3%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	535	18,9%	321	11,3%
Total actifs financiers	2 829	100%	2 850	100%

Portefeuille de placement La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Immobilier de placement	186	8,0%	189	8,0%
Actions	117	5,1%	144	6,1%
Obligations	1 407	60,7%	1 599	67,6%
Prêts, dépôts et autres placements financiers	609	26,3%	432	18,3%
Total actifs financiers	2 319	100%	2 364	100%

Au 31 décembre 2020, les obligations représentaient 67,6% du total du portefeuille de placement du groupe. On peut faire le même constat au niveau de la Compagnie le portefeuille obligataire représentait la part la plus importante du portefeuille de placement (60,7%), les allocations en actions et en immobilier restaient sensiblement semblables à celles du groupe.

Le Groupe, dans le cadre de l'allocation stratégique et en lien avec la crise sanitaire a mis en place dès le début de la crise des actions visant à diminuer le risque du portefeuille de placement. Le risque a été maîtrisé grâce à la revue de l'ensemble des contreparties du portefeuille, dès fin février, et à la diminution de l'exposition aux dettes d'Etats italiennes et espagnoles, à la dette des pays émergents, la dette à haut rendement, aux obligations d'entreprises investment grade BBB et aux actions, au profit du monétaire.

⁴ Les chiffres présentés peuvent différer de ceux du Document d'enregistrement universel 2019. Cet écart s'explique par une présentation aux normes Solvabilité II dans le présent document et une présentation aux normes IFRS dans le Document d'enregistrement universel 2019.

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini ; la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion de positions émettrices et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

Des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement sont par ailleurs définies en matière de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays. Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures sont enfin réalisées le cas échéant : elles sont systématiques sur le risque de change et discrétionnaires sur les risque de taux et spread. Au 31 décembre 2020, une partie du portefeuille obligataire souverain est couvert grâce à des futures de taux.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les principales caractéristiques du portefeuille obligataire étaient les suivantes :

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Asie	246	12,9%	294	13,9%
Pays émergents	210	11,0%	267	12,6%
Europe	237	12,4%	192	9,1%
Amérique du Nord	410	21,4%	430	20,3%
Zone Euro	809	42,3%	925	43,7%
Autres	1	0,0%	12	0,6%
Total	1 912	100%	2 119	100%

Le portefeuille de placement est exposé principalement aux zones de pays développés en zone euro et en Amérique du Nord. Les expositions sur la dette souveraine de la Grèce sont toujours nulles. Le Groupe a continué d'augmenter sa diversification internationale en 2019, notamment via les pays émergents, afin de profiter de taux de rendement plus élevés ou d'accompagner les différentes hausses de taux ou de diminuer le coût de la couverture de change.

La répartition par zone géographique sur le périmètre de la Compagnie reste fidèle à celle du groupe avec un biais important sur la Zone Euro (42,9%).

Répartition par zone géographique du portefeuille obligataire La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Asie	223	15,9%	281	17,6%
Pays émergents	124	8,8%	185	11,6%
Europe	184	13,1%	123	7,7%
Amérique du Nord	271	19,3%	306	19,1%
Zone Euro	604	42,9%	700	43,8%
Autres	1	0,0%	4	0,2%
Total	1 407	100%	1 599	100%

Le risque de taux porté par le Groupe sur son portefeuille financier est limité, la sensibilité maximale autorisée sur la classe d'actifs obligataires étant délibérément plafonnée à 5⁵. La sensibilité du portefeuille obligataire s'établit au 31 décembre 2020 à 4,17 pour le Groupe et 4,40 pour la Compagnie.

Les filiales ou succursales dont les comptes sont établis en euros et qui souscrivent en d'autres devises doivent respecter les mêmes principes de congruence (adossement entre actifs et passifs libellés dans une devise autre que celle servant de référence à la délivrance des états comptables).

⁵ La sensibilité d'une obligation mesure la perte de valeur de celle-ci en cas de hausse des taux d'intérêt. Ainsi, une obligation ayant une sensibilité de 5 verra sa valeur de marché diminuer de 5 % si les taux d'intérêt augmentent de 1 %.

À titre exceptionnel, des positions ouvertes en autres devises peuvent être couvertes. Aucun investissement en devises n'est réalisé à des fins spéculatives par le Groupe.

La grande majorité des instruments de placements du Groupe est libellée en euros. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est limitée : au 31 décembre 2020, plus de 75% des placements sont ainsi libellés en euro.

Repartition par devise du portefeuille de placements COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
EUR	2 136	75,5%	2 061	72,3%
USD	274	9,7%	342	12,0%
Autre (<3%)	419	14,8%	450	15,8%
Total	2 829	100%	2 850	100%

Sur la partie de la Compagnie, on retrouve les mêmes expositions importantes à l'EUR (77,7%) et à l'USD (6,4%).

Repartition par devise du portefeuille de placements La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
EUR	1 802	77,7%	1 625	68,7%
USD	148	6,4%	332	14,1%
Autre (<3%)	369	15,9%	407	17,2%
Total	2 319	100%	2 364	100%

C.2.2 Techniques d'atténuation du risque

La direction des investissements du Groupe, en charge du pilotage des investissements et de la gestion du portefeuille de placements, peut autoriser le recours à des couvertures sur le risque de remontée des taux, ou actions au travers d'instruments financiers à terme (swaps, futures, options) liquides sur un marché réglementé ou bien en gré à gré avec des contreparties notées A- ou plus.

Ces opérations sont réalisées exclusivement à des fins de couverture et en stricte application de la réglementation applicable aux compagnies d'assurance. Le nominal de la couverture est alors strictement limité au montant d'actifs sous-jacents détenus dans le portefeuille (actions ou produits de taux) afin de couvrir des actifs effectivement détenus dans le portefeuille.

Depuis la fin du premier semestre 2019, le groupe et la compagnie n'ont pas eu recours à des instruments de couverture de taux. En revanche l'exposition actions du portefeuille de placements est partiellement couverte notamment grâce à des options de vente de maturité longue en dehors de la monnaie. Le niveau et le pilotage de ces couvertures sont définis et revus en fonction des circonstances de marché et du pilotage des niveaux de plus et moins-values latentes lors des comités d'investissement mensuels entre la direction du Groupe et le gérant de la plateforme d'investissements Amundi.

C.2.3 Sensibilité au risque

Des simulations mensuelles sont par ailleurs réalisées sur le portefeuille investi du groupe, de la Compagnie et de Coface Re et présentées au cours des comités d'investissement. Celles-ci couvrent sur

différentes périodes la perte maximale escomptée en matière de performance économique classe d'actifs par classe d'actifs avec une attention particulière sur le risque de spread notamment.

Ces tests de sensibilité couvrent l'ensemble des classes d'actifs sur lequel le Groupe est investi et permettent d'apprécier chaque mois le risque global auquel est exposé le portefeuille en cas de scénario adverse et de prendre d'éventuelles mesures de réduction de ce risque le cas échéant (réduction d'exposition à certains facteurs de risque, mise en place de stratégies de couverture, protection du résultat économique sur une période donnée, etc.).

Les résultats sont souhaités représentatifs des différents risques liés aux investissements réalisés mais présentent, comme toute analyse quantitative, des limites liées aux données et modèles utilisés.

Les tableaux ci-dessous montrent que la sensibilité du portefeuille, hors effet de la couverture action en place, est au 31 décembre 2020, moins forte sur les obligations, et les actions qu'en 2019 du fait majoritairement d'investissement plus faible.

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2020

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2020			
	Valeur de marché	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	1912	-79,8	0,0	0,0
Actions	146	0,0	-14,6	-29,2
Total	2058	-79,8	-14,6	-29,2

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2020			
	Valeur de marché	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	1407	-61,8	0,0	0,0
Actions	115	0,0	-11,5	-23,1
Total	1522	-61,8	-14,4	-28,9

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations au 31 décembre 2019

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2019			
	Valeur de marché	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	2119	-82,6	0,0	0,0
Actions	175	0,0	-17,5	-35,0
Total	2294	-82,6	-17,5	-35,0

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions et obligations La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2019			
	Valeur de marché	Impacte hausse de taux de 100 bp	Impact baisse du marché actions de 10%	Impact baisse du marché actions de 20%
Obligations	1599	-66,3	0,0	0,0
Actions	144	0,0	-14,4	-28,9
Total	1743	-66,3	-14,4	-28,9

Dans la mesure où les actions et obligations sont comptabilisées dans la catégorie « *available-for-sale* » (disponible à la vente), la sensibilité aurait un effet sur les « autres éléments du résultat global », auxquels les capitaux propres sont sensibles. Les profits et les pertes non réalisés sur ces titres financiers n'ont pas

d'effet sur le résultat net à l'exception des éventuelles dépréciations comptabilisées. En cas de vente, le profit ou la perte en résultant aurait un effet sur le résultat opérationnel au compte de résultat.

C.3 Risque de crédit

C.3.1 Exposition

Le risque de crédit est la probabilité de perte financière résultant de l'incapacité des émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Il peut être aggravé par la concentration des expositions d'une même contrepartie, secteur ou pays dans le portefeuille d'investissement. Ce risque est pris en compte dans la politique d'investissement avec une dispersion imposée du portefeuille mais aussi une gestion des encours répartie entre plusieurs gestionnaires d'actifs.

Comme déjà écrit précédemment dans le cadre de l'allocation stratégique définie, COFACE SA et la Compagnie ont diminué leurs expositions à la dette souveraine et l'exposition aux obligations d'entreprises investment grade BBB et inférieur. La part de non-souverain augmente donc de 5,1% sur le Groupe et 7,2% sur la Compagnie.

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Souverain	820	42,9%	1 017	48,0%
Non-Souverain	1 092	57,1%	1 102	52,0%
Total	1 912	100%	2 119	100%

Répartition par type de dette du portefeuille obligataire La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
Souverain	548	39,0%	738	46,2%
Non-Souverain	859	61,0%	861	53,8%
Total	1 407	100%	1 599	100%

Ces investissements sont tous réalisés dans un cadre de risque strictement défini ; la qualité des émetteurs, la sensibilité des émissions, la dispersion de positions émettrices et zones géographiques font l'objet de règles précises définies dans les différents mandats de gestion octroyés aux gérants dédiés du Groupe.

Le portefeuille obligataire du Groupe et de la Compagnie demeure essentiellement investi dans des entreprises et États notés en catégorie investment grade⁶. La répartition par notation pour la Compagnie est très similaire à celle du groupe avec une part importante sur les obligations ayant des ratings AA-, A et BBB.

⁶ Selon l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's, sont considérées comme investment grade toutes les obligations notées au minimum BBB- et comme high yield les obligations ayant une note inférieure ou égale à BB+

Répartition par notation du portefeuille obligataire COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
AAA	213	11,1%	246	11,6%
AA - A	998	52,2%	928	43,8%
BBB	613	32,0%	776	36,6%
BB - B	89	4,7%	167	7,9%
< CCC	-	0,0%	2	0,1%
Total	1 912	100%	2 119	100%

Répartition par notation du portefeuille obligataire La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
AAA	139	9,9%	179	11,2%
AA - A	742	52,7%	672	42,0%
BBB	469	33,4%	617	38,6%
BB - B	57	4,0%	129	8,1%
< CCC	-	0,0%	1	0,1%
Total	1 407	100%	1 599	100%

Par ailleurs, les investissements en titres obligataires d'entreprises représentent 57,1% du portefeuille obligataire groupe et sont concentrés à plus de 95 % sur des entreprises de qualité investment grade. Pour la Compagnie les titres obligataires d'entreprises représentent 51% du portefeuille obligataire et sont concentrés à plus de 96 % sur des entreprises de qualité investment grade.

Au sein de la politique d'investissement Groupe, qui s'applique donc à la Compagnie, le Groupe a défini des seuils d'expositions maximales autorisées. Ces seuils s'appliquent aux expositions autres que souveraines et permettent de limiter le risque sur un seul émetteur. Ces limites sont fixées en fonction du rating associé aux émetteurs.

Des limites sont par ailleurs fixées sur les obligations souveraines afin de limiter le risque sur des pays bien spécifiques. Ces exclusions ou limites sont définies en fonction de l'actualité, de la notation pays Coface et de la notation réalisée par les agences de notation.

On retrouve principalement des expositions souveraines et des groupes reconnus au niveau mondial.

C.3.2 Techniques d'atténuation du risque

Le Groupe au sein de la mise en place de sa politique d'investissement a défini des limites spécifiques s'appliquant à l'ensemble du portefeuille de placement en matière de notation du portefeuille, limites par contreparties et pays. Un suivi régulier est également réalisé sur la liquidité du portefeuille de crédit, l'évolution des spreads et l'exposition cumulée du Groupe aux principales expositions actif/passif. Des couvertures peuvent être réalisées de façon discrétionnaire sur le risque de spread. Cependant, au 31 décembre 2020 le portefeuille du Groupe et de la Compagnie n'en avait aucune.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que COFACE SA et la Compagnie ne soient pas en mesure de faire face à leurs obligations de paiement grâce à leurs ressources financières liquides respectives.

Le risque de liquidité fait l'objet de limites de risques spécifiques suivies dans le cadre de l'appétence aux risques de COFACE SA et la Compagnie.

C.4.1 Exposition

Le suivi du risque de liquidité est cadré par la politique du risque de liquidité et de concentration que ce soit pour COFACE SA ou pour la Compagnie.

L'activité d'assurance fonctionne avec un cycle inversé de production : les primes sont encaissées avant le paiement des sinistres. Par ailleurs, la durée de liquidation d'une provision est inférieure à trois ans, et l'ensemble de ces provisions est couvert par des actifs liquides. En conséquence, le risque de liquidité lié à l'activité d'assurance est considéré comme faible.

Le risque de liquidité est suivi à travers l'analyse par le département trésorerie du Groupe des disponibilités et projections de flux de trésorerie des différentes entités sur l'ensemble du périmètre. Ces données font l'objet d'analyses constantes permettant de piloter les liquidités à des fins de besoins monétaires ou placements financiers dans le cas d'excès récurrents de liquidité.

La majorité des autres produits de taux et totalité des actions du portefeuille du Groupe sont cotées sur des marchés de l'OCDE et présentent un risque de liquidité jugé faible à ce jour.

Le portefeuille obligataire du Groupe présente une maturité courte, en phase avec son passif. La répartition des maturités obligataires est présentée ci-dessous :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
< 1 an	281	14,7%	443	20,9%
1-3 ans	466	24,4%	568	26,8%
3-5 ans	407	21,3%	439	20,7%
5-10 ans	612	32,0%	572	27,0%
> 10 ans	146	7,6%	97	4,6%
Autre	-	0,0%	0	0,0%
Total	1 912	100%	2119	100%

39,1% des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2020.

La situation d'une entreprise d'assurance en matière de liquidité est évaluée par des standards mesurant la capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers.

La répartition par maturité sur le périmètre de la Compagnie est en ligne avec celle du groupe :

Répartition par maturité du portefeuille obligataire La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>	<i>(en M€)</i>	<i>(en %)</i>
< 1 an	208	14,8%	324	20,3%
1-3 ans	299	21,2%	390	24,4%
3-5 ans	288	20,4%	332	20,7%
5-10 ans	486	34,6%	464	29,0%
> 10 ans	126	9,0%	89	5,5%
Autre	-	0,0%	0	0,0%
Total	1 407	100%	1599	100%

Pour la Compagnie, 36% des titres du portefeuille obligataire ont une maturité inférieure à 3 ans au 31 décembre 2020.

C.4.2 Techniques d'atténuation du risque

La liquidité du portefeuille à travers la répartition par maturité, le seuil maximum de maturité moyenne inscrit dans les règles groupe et par le niveau de monétaire important au sein de l'allocation sont des protections naturelles contre un pic d'illiquidité.

En fonction des résultats du suivi de la liquidité réalisé dans les comités des Risques et ALM, le Groupe pourrait décider d'augmenter la liquidité du portefeuille en jouant principalement sur deux piliers : l'augmentation de la poche monétaire de l'allocation d'actifs ou / et diminuer la maturité moyenne du portefeuille.

C.4.3 Sensibilité au risque

La liquidité du portefeuille d'obligations crédit OCDE et d'obligations souveraines des pays émergents est surveillée régulièrement via des indicateurs de marché (évolution des flux, spreads, fourchettes achat et vente) et le gestionnaire réalise des analyses régulières sur les délais et coûts de liquidation des lignes en portefeuilles (durée de liquidation partielle, totale, coût de liquidité instantané et en conditions de stress de marché...). Ces études sont présentées dans le cadre du comité des Risques qui se réunit semestriellement.

S'agissant de l'affacturage, la durée moyenne des créances d'affacturage est très courte (inférieure à six mois), ce qui réduit le risque de liquidité attaché à ces activités. Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de financement : un programme de titrisation de ses créances commerciales d'affacturage, des lignes de crédit bilatérales avec différents partenaires ainsi qu'un programme d'émission de billets de trésorerie.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme un risque de pertes directes ou indirectes, dues à une inadéquation ou à une défaillance imputable à des procédures et personnes dans tous les domaines d'activité, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de non-conformité aux lois, réglementations ou aux politiques et règles internes au Groupe pouvant conduire à des sanctions, à des pertes financières et porter atteinte à la réputation du Groupe (risque d'image). La direction de la Compliance couvre également les risques de fraudes internes et externes.

La maîtrise et la réduction des risques opérationnels s'appuient sur un programme de contrôles de niveau 1 et de niveau 2, qui couvre toutes les entités du groupe. L'ensemble des contrôles, des anomalies relevées et des plans d'actions associés est géré au sein d'un logiciel unique (ENABLON) qui a été mis à disposition de l'ensemble des entités du groupe. La gestion des risques et des contrôles est effectuée au niveau de chaque entité juridique pour s'assurer de la conformité avec les demandes des régulateurs au niveau « solo » et « groupe ». Par ailleurs, le groupe a mis en place une cartographie des risques, gérée dans Enablon, qui couvre toutes les entités d'assurance, les entités consolidées ou régulées ainsi que les principales entités de service du groupe.

Plus de détails quant aux mesures du risque opérationnel sont disponibles dans le Document d'enregistrement universel 5.6.1 Définition des facteurs de risques opérationnels, et 5.6.2 Evaluation et mesure du risque opérationnel.

C.6 Autres risques importants

Les risques de réputation, stratégique, ou réglementaire et les risques émergents font l'objet de processus particuliers.

Ces types d'aléas sont intégrés à la cartographie des risques mais ne sont pas quantifiés dans la formule standard du SCR. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative et leur suivi prend la forme d'un système de veille.

C.6.1 Risque de réputation

Le risque de réputation correspond à l'impact négatif que peut avoir un événement interne ou externe sur la réputation de la Compagnie ou de COFACE SA.

Le Groupe a développé un dispositif pour atténuer ce risque au travers notamment d'une charte de déontologie et d'un code de conduite ainsi que de règles claires de communication interne et externe. Le risque de réputation est également atténué par le dispositif de contrôle mis en place au sein de la fonction Conformité.

C.6.2 Risque stratégique

Le risque stratégique désigne le risque affectant nos résultats et notre solvabilité en raison de changements dans les conditions du marché, de mauvaises décisions stratégiques ou d'une mauvaise mise en œuvre de ces décisions et/ou de détérioration durable et profonde de notre réputation ou notre image sur le marché.

La direction de la stratégie et du développement Groupe gère le processus de planification stratégique en travaillant avec le comité de direction générale. Ils se réunissent régulièrement dans le but d'évaluer l'efficacité du plan et de déterminer quelles modifications, le cas échéant, sont nécessaires. Le conseil d'administration est in fine le responsable de la surveillance du risque stratégique.

C.6.3 Risques émergents

Les risques émergents recouvrent les situations nouvelles pouvant conduire à une exposition accrue aux risques déjà identifiés ou à de nouveaux risques, et pour lesquels les impacts sur les résultats, les fonds propres de la société, sur sa réputation ou sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques ne sont pas toujours quantifiables

C.7 Autres informations

La sensibilité aux différents facteurs de risque est suivie de façon récurrente par le Groupe. D'une part, des sensibilités aux facteurs de risque pris individuellement sont effectuées. D'autre part, des scénarios permettent de mesurer la sensibilité du ratio de solvabilité à des chocs combinés de facteurs de risque.

C.7.1 Sensibilité aux facteurs financiers

La section C.2.3 présente la sensibilité du portefeuille d'investissement à la baisse des marchés actions et à la hausse des taux d'intérêts.

Comme détaillé dans la section C.2.3, les comités d'investissements suivent mensuellement la sensibilité aux facteurs financiers de l'ensemble des classes d'actifs du Groupe.

Les sensibilités du ratio de couverture du SCR aux facteurs taux, spread et actions sont par ailleurs régulièrement suivis en comité de gestion du capital et présentés aux investisseurs. Les résultats communiqués aux marchés montrent la faible sensibilité du ratio de Solvabilité au 31 décembre 2020 à des chocs instantanés de marché :

Scénario central	205% [1]
+ 100 pts de base taux d'intérêts	-7,1 pts
+ 100 pts de base Spreads	-6,2 pts
-25% actions	-2,5 pts

[1] Le ratio de solvabilité communiqué au marché le 10 février 2021 est un ratio estimé.

C.7.2 Sensibilité aux autres facteurs de risque

La sensibilité du SCR à une variation de +1% des primes, +1% du portefeuille d'investissement ou de +1% de ratio de pertes, est inférieure ou égale à 2%.

Dans le cadre du processus ORSA, la sensibilité du ratio de couverture à des facteurs relevant du risque de souscription (évolution du ratio de pertes, des primes acquises, du taux de cession de réassurance), ou à d'autres facteurs spécifiques (taux de taxe, ratio de coûts...) est mesurée.

C.7.3 Scénarios mesurant la sensibilité aux risques

Les scénarios élaborés dans le cadre de l'ORSA mesurent l'évolution de la solvabilité de COFACE SA et de la Compagnie, à l'horizon du plan stratégique, en réponse à des événements défavorables. Ces événements peuvent correspondre à un risque spécifique (comme le risque politique) ou recouvrir de nombreux facteurs de risque en un stress conjoint.

A titre d'exemple, le scénario de réplique de la crise de 2008 sur le portefeuille actuel du groupe stresse de façon combinée les risques de marché et de souscription, en répliquant les déviations des marchés et de la sinistralité observées en 2008. Dans ce même scénario, les impacts sur la liquidité du portefeuille, la structure de réassurance et la perte de chiffre d'affaires sont aussi pris en compte. Par ailleurs, un scénario reflétant une crise Covid prolongée et un risque sur la dette souveraine des pays émergents a aussi inclus un choc combiné sur la sinistralité, le chiffre d'affaire et la performance des marchés financiers. L'évaluation réalisée lors de l'ORSA 2020 a permis de s'assurer que la solvabilité de COFACE SA et de la Compagnie n'était pas mise en cause par ces scénarios.



/ D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

D.1.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels représentent des frais de recherche et de développement informatique. Les frais de développement informatique peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro seulement s'ils peuvent être vendus séparément et s'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels similaires. La valeur comptable des actifs de COFACE SA correspond à l'activation de frais de logiciels créés en interne pour lesquels il est difficile de justifier une valeur de marché ; celle-ci est donc ramenée à zéro dans le bilan prudentiel Solvabilité II.

La valeur des immobilisations incorporelles est donc de zéro également pour la Compagnie.

D.1.2 Investissements

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont généralement évalués à la juste valeur (ajustée des coûts de transaction directement attribuables si les instruments ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat).

De même, pour certains actifs financiers du Groupe Coface pour lesquels il n'existe pas de marché actif ou lorsque les valeurs observables sont réduites ou non représentatives, la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des méthodologies ou modèles ayant recours à des hypothèses ou des appréciations qui impliquent une part importante du jugement.

Il ne peut être garanti que les estimations de juste valeur sur la base de ces techniques de valorisations représentent le prix auquel un titre pourra finalement être cédé ou auquel il pourrait être cédé à un moment précis. Les évaluations et estimations sont révisées lorsque les conditions changent ou que de nouvelles informations sont disponibles. Les instances dirigeantes du Groupe Coface, à la lumière de ces informations et dans le respect des principes et méthodologies objectives détaillés dans ses états financiers consolidés et combinés analysent, évaluent et arbitrent régulièrement selon leur appréciation les causes d'une baisse dans l'estimation de juste valeur de titres, ses perspectives de récupération à court terme et le niveau jugé adéquat de provisions pour dépréciations qui en découlent.

Il ne peut cependant être garanti que des dépréciations ou des provisions supplémentaires ne puissent pas avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et la marge de solvabilité du Groupe Coface.

- Immeubles de placement : Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur
- Autres actifs financiers : Les actions, obligations et fonds d'investissements sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan prudentiel Solvabilité II
- Les fonds sont comptabilisés par transparence conformément aux principes Solvabilité II
- Les produits dérivés sont, eux, valorisés à la valeur de marché en normes Solvabilité II.

Variation des actifs financiers		Au 31 décembre		
COFACE SA				
<i>(en millions d'euros)</i>		2020	2019	Variation
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		0,3	0,3	0,0
Actions		143,2	132,6	10,6
<i>Actions – cotées</i>		135,1	120,1	15,0
<i>Actions – non cotées</i>		8,2	12,5	- 4,3
Obligations		1 912,00	2 119,0	- 207,0
<i>Obligations d'État</i>		819,8	1 016,5	- 196,7
<i>Obligations d'entreprise</i>		1 092,30	1 102,5	- 10,2
Organismes de placement collectif		688	519,1	168,9
<i>Immobilisations</i>		230,3	235,5	- 5,2
<i>Actions</i>		8,4	42,3	- 33,9
<i>Obligations et monétaire</i>		449,4	241,3	208,1
Produits dérivés(*)		10,1	5,6	4,5
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie		64,9	72,2	- 7,3
Autres investissements		10,4	1,6	8,8
Total actifs financiers		2 829,0	2 850,4	- 21,4

La valeur de marché du portefeuille de COFACE SA a baissé de 21,4 millions d'euros sur l'exercice 2020 en raison des actions menées en début de crise sanitaire pour diminuer le risque du portefeuille de placement : diminution de l'exposition aux dettes d'Etats italiennes et espagnoles, à la dette des pays émergents, la dette à haut rendement, aux obligations d'entreprises investment grade BBB au profit du monétaire.

Variation des actifs financiers		Au 31 décembre		
La Compagnie				
<i>(en millions d'euros)</i>		2020	2019	Variation
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		0,3	0,3	-
Actions		111,6	102,5	9,1
<i>Actions – cotées</i>		103,5	90,0	13,5
<i>Actions – non cotées</i>		8,2	12,5	- 4,3
Obligations		1 406,8	1 598,5	- 191,8
<i>Obligations d'État</i>		547,5	737,9	- 190,4
<i>Obligations d'entreprise</i>		859,3	860,7	- 1,4
Organismes de placement collectif		581,3	436,9	144,4
<i>Immobilisations</i>		185,3	188,6	- 3,3
<i>Actions</i>		5,6	41,8	- 36,2
<i>Obligations et monétaire</i>		390,4	206,5	183,9
Produits dérivés(*)		7,1	4,5	2,6
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie		30,4	37,6	- 7,2
Autres investissements		181,4	183,8	- 2,5
Total actifs financiers		2 318,9	2 364,2	- 45,2

Sur la Compagnie, on retrouve une structure du bilan similaire à celle du Groupe avec les mêmes variations.

D.1.3 Participations

Les titres de participation non consolidés sont valorisés à la méthode de la mise en équivalence corrigée. Cette méthode est basée sur l'actif net réévalué (ANR). L'actif net réévalué retenu a été déterminé pour chaque entité en additionnant les capitaux propres sociaux à fin N-1 augmenté du résultat prévisionnel de l'exercice N produit par le département du contrôle de gestion groupe.

En 2020, la variation des titres détenus par La Compagnie est principalement due à :

- L'acquisition des titres de Coface GK (9,7 M€) ,
- Des variations d'Actif net retraité pour 73 M€ dont Coface Italia (+11,3 M€) et Coface GK (+10,9 M€), Coface Chili (9,3 M€) Coface PKZ (8,3 M€), Coface Do Brasil (8,9 M€), Coface Sigorta Turquie (8,6 M€).

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	106,4	94,0	12,5

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	378,7	302,9	75,8

D.1.4 Créances

◆ Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances d'assurance et de réassurance ne font pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme).

Dans les comptes statutaires IFRS, les primes acquises non émises (PANE) sont présentées dans les créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, alors que dans le bilan prudentiel, elles sont reclassées dans les provisions techniques au passif (*best estimates*).

COFACE SA (en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	262,4	261,3	1,0
Créances nées d'opérations de réassurance	79,6	48,4	31,2
Total Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	342,0	309,8	32,2

La Compagnie (en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	210,6	204,4	6,2
Créances nées d'opérations de réassurance	76,1	49,9	26,1
Total Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	286,7	254,4	32,3

◆ Autres créances (hors assurance)

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale et ne font donc pas l'objet d'une actualisation du fait du faible impact (créances à très court terme). Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Autres créances (hors assurance)	784,4	662,8	121,6

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Autres créances (hors assurance)	264,2	183,1	81,1

D.1.5 Trésorerie

La trésorerie est principalement composée d'OPCVM, d'obligations et d'avoires en banque qui ont augmenté sur l'exercice 2020 sur le Groupe.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	369,1	285,4	83,6

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	251,5	167,1	84,4

D.1.6 Autres actifs

◆ Goodwill

Conformément aux principes Solvabilité II, les écarts d'acquisition sont considérés comme des non valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est-elle ramenée à zéro.

◆ Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes Solvabilité II, les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des non valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est ramenée à zéro. Les primes futures incluent une partie de charges que couvrent ces frais d'acquisition, et qui se retrouve dans la détermination des provisions techniques en *best estimate*.

◆ Impôts différés actifs

Pour les impôts différés actifs significatifs : informations sur l'origine de la comptabilisation des impôts différés actifs, le montant et la date d'échéance, le cas échéant, des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan.

Un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé actif est comptabilisé sont les suivants :

- l'enregistrement des engagements sociaux en méthode IAS19 révisé
- l'annulation de la provision pour égalisation
- l'annulation des immobilisations incorporelles
- l'annulation des frais d'acquisition reportés
- la mise à la valeur de marché de la dette subordonnée
- l'enregistrement des best estimate et de la risk margin
- les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal.

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Actifs d'impôts différés	64,2	67,1	-2,9

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2020 est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2020			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
Total des impôts différés actifs	71,6	1,7	5,7	64,2

La principale composante des impôts différés actifs concerne l'annulation des provisions techniques IFRS ainsi que l'incidence des Best Estimate de primes et de sinistres.

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2020 sont de 223 millions d'euros sur le périmètre groupe.

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Actifs d'impôts différés	85,8	71,0	14,8

L'échéancier des impôts différés actifs au 31 décembre 2020 du solo est le suivant :

Echéancier des impôts différés actifs La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2020			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
Total des impôts différés actifs	70,1	14,5	1,2	85,8

Les actifs d'impôts différés du solo augmentent principalement du fait de la hausse du montant d'annulation des provisions techniques IFRS part des réassureurs (notamment sur l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni) et de la règle de netting des impôts différés (IAS 12).

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé dans le bilan au 31 décembre 2020 sont de 159 millions d'euros sur le périmètre la Compagnie.

◆ Immobilisations corporelles pour usage propre

Les immeubles et terrains d'exploitation sont valorisés à leur juste valeur.

Les immeubles d'exploitation sont les sièges sociaux de Coface Deutschland et Coface Italia. Le siège social de Coface Deutschland a été acquis par crédit-bail (En application de la Norme IAS 17, un actif (immeuble d'exploitation) est constaté à l'actif en contrepartie d'une dette financière au passif).

COFACE SA	Au 31 décembre		
<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019	Variation
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	160,1	141,2	18,9

La Compagnie	Au 31 décembre		
<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019	Variation
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	142,0	121,4	20,6

D.2 Provisions techniques

Il y a deux types de provisions techniques : les provisions de sinistres et les provisions de primes, auxquelles s'ajoutent sous solvabilité II une marge pour risque calculée séparément. La meilleure estimation des provisions de primes est évaluée à la maille croisée entité * produit, par adaptation de la méthode simplifiée décrite dans les spécifications techniques d'avril 2014.

Concernant la meilleure estimation des provisions de sinistres, elle est réalisée séparément sur les différents produits. Les méthodes actuarielles Chain Ladder, Bornhuetter-Ferguson et Loss Ratio ont été utilisées sur la base des triangles comptables (primes, charges et règlements) pour déterminer la meilleure estimation des provisions techniques.

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme Solvabilité II comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

Les provisions techniques dans les états financiers sont valorisées avec un niveau de quantile supérieur à 90% alors que c'est l'espérance qui est utilisée dans le bilan prudentiel. Les méthodes d'évaluation des provisions techniques n'ont pas été significativement modifiées depuis l'exercice précédent.

Les hypothèses prises pour l'estimation des Best Estimates sont des hypothèses objectives qui se basent à la fois sur l'expérience passée et présente du Groupe ainsi que sur des projections d'environnement et contexte futurs. Les estimations de Best Estimates s'appuient également sur des avis d'experts qui intègrent des hypothèses relatives à la tarification, au provisionnement, au marketing, au recouvrement ou encore à l'arbitrage du Groupe.

Les résultats agrégés à fin 2020 sont donnés ci-après, pour les meilleures estimations et la marge pour risque.

D.2.1 Meilleures estimations

Brut de réassurance (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Groupe	951	832	120
La Compagnie	896	762	134

Cession en réassurance (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Groupe	290	216	75
La Compagnie	422	317	105

Concernant le BE de sinistres, des calculs d'ULR non margés (*Best Estimate*) et margés (pour IFRS) sont déterminés séparément :

- par les entités : une évaluation locale est actée en comité local de provisionnement et revue au niveau régional lors d'un comité dédié
- par l'Actuariat Groupe : suite à un comité d'anticipations économiques réunissant les directions opérationnelles (Souscription, Contentieux et Commerciale), le Marketing, le Contrôle de Gestion, les Risques, les Etudes Economiques et l'Actuariat, une évaluation est réalisée par l'équipe Provisionnement du Département Actuariat Groupe et validée par le Directeur de l'Actuariat Groupe.

Ces évaluations sont ensuite rapprochées lors d'une réunion dédiée entre l'Actuariat Groupe et le Contrôle de Gestion Groupe en préparation du *Group Reserving Committee*, instance décisionnelle finale pour les provisions techniques IFRS et où la marge dans les provisions et les BE sont analysés.

D.2.2 Marge pour risque

La marge pour risque est déterminée conformément à la norme Solvabilité II comme le coût de la liquidation du besoin en capital. Elle est calculée directement en net de réassurance.

Marge pour risque (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Groupe	71	75	-4
La Compagnie	60	61	-1

D.3 Autres passifs

D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste correspond aux provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages.

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Provision pour litiges	3	3	0
Provision pour risque sur les filiales	17	18	-1
Provisions pour restructuration	11	10	1
Provision pour Impôts (hors IS)	6	1	6
Autres provisions pour risques	2	3	0
Total provisions autres que provisions techniques	39	34	5

Provisions pour risques et charges hors les provisions pour retraites et autres avantages La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Provision pour litiges	2	2	-1
Provision pour risque sur les filiales	9	11	-1
Provisions pour restructuration	9	9	-1
Provision pour Impôts (hors IS)	0	0	0
Autres provisions pour risques	2	3	0
Total provisions autres que provisions techniques	22	25	-3

Les variations pour risques et charges varient peu entre 2019 et 2020.

D.3.2 Provisions pour retraites et autres avantages

Les salariés de COFACE SA bénéficient dans un certain nombre de pays d'avantages à court terme (du type congés payés), d'avantages à long terme (du type « médailles du travail ») et d'avantages postérieurs à l'emploi (du type indemnités de départ à la retraite).

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés de COFACE SA qui les octroient.

Les autres avantages (avantages à long terme et avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet de modalités différentes de couverture définies ci-après :

- ◆ Régimes (ou plans) à cotisations définies : ils se caractérisent par des versements à des organismes libérant l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit généralement des régimes publics de retraites tels celui que l'on trouve en France
- ◆ Régimes (ou plans) à prestations définies pour lesquels l'employeur a une obligation envers ses salariés.

Conformément à la norme IAS 19, COFACE SA inscrit au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à ses engagements en matière principalement :

- ◆ d'indemnités et congés de fin de carrière
- ◆ d'allocations pour préretraite et complément sur retraite
- ◆ de part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités
- ◆ de médailles du travail

Sur la base des règlements internes de chaque régime et dans chacun des pays concernés, des actuaires indépendants calculent :

- ◆ la valeur actuarielle des prestations futures, correspondant à la valeur actualisée de l'ensemble des prestations à verser. Cette valeur actualisée est principalement basée sur :
 - les caractéristiques connues de la population concernée
 - les prestations à verser (indemnités de fin de carrière, médailles du travail...)
 - les probabilités de survenance de chaque événement
 - la valorisation de chacun des facteurs entrant dans le calcul des prestations (évolution des salaires, etc.)
 - le taux d'intérêt permettant d'escompter les prestations futures à la date de l'évaluation
- ◆ la valeur actuarielle des prestations pour services rendus avec projection des salaires, déterminée en utilisant la méthode des unités de crédits projetés, qui répartit la valeur actuarielle des prestations uniformément sur la durée de service des salariés.

Dans le cas des régimes à prestations définies de Coface Autriche, Coface Debitoren et Coface rating.de (Allemagne), le versement des cotisations sert à financer les actifs du régime. Les actifs du régime sont constitués des placements du régime, principalement des obligations d'état détenus par des fonds et des contrats d'assurance constitutifs d'une contre-garantie.

Selon IAS19, les actifs du régime sont comptabilisés à leur juste valeur en déduction du montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Provisions pour retraite	62	64	-3

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Provisions pour retraite	57	60	-3

D.3.3 Impôts différés passifs

L'origine de la comptabilisation des impôts différés passifs et le montant et la date d'échéance, le cas échéant, des différences temporelles déductibles ; un impact d'impôts différés est constaté dans le bilan prudentiel sur les différences entre le bilan fiscal et le bilan statutaire ainsi que sur l'ensemble des retraitements permettant le passage des comptes statutaires aux comptes prudentiels.

Les principaux retraitements sur lesquels un impôt différé passif est comptabilisé sont les suivants :

- l'annulation de la provision pour égalisation dans les comptes statutaires
- l'enregistrement des provisions techniques : best estimate et de la marge pour risque
- la mise à la valeur de marché des actifs financiers et immeubles d'exploitation
- Les différences entre le bilan statutaire et le bilan fiscal

Chaque retraitement étant impacté sur l'entité concernée, l'impôt différé correspondant est calculé avec le taux du pays de l'entité.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Passifs d'impôts différés	199	212	-12

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2020 du groupe est le suivant :

Echéancier des impôts différés passifs COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
Total des impôts différés passifs	158	6	35	199

Les passifs d'impôts différés groupe sont en légère baisse du fait du fait d'une baisse des impôts différés sur les best estimate de primes. Parmi les retraitements S2, la principale composante des impôts différés passifs concerne l'annulation des provisions techniques.

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Passifs d'impôts différés	154	132	22

L'échéancier des impôts différés passifs au 31 décembre 2020 de la Compagnie est le suivant :

Echéancier des impôts différés passifs La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2020			TOTAL
	< ou égal à 1 an	de 1 à 4 ans	> ou égal à 5 ans	
Total des impôts différés passifs	141	7	7	154

La principale composante des impôts différés passifs concerne l'annulation des provisions techniques et l'enregistrement des provisions Best Estimate cédés par Compagnie Française aux réassureurs.

D.3.4 Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Pour le groupe, ce poste correspond aux billets de trésorerie émis par COFACE SA dans le but de financer l'activité d'affacturage.

COFACE SA (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	538	439	99

La Compagnie (en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-

Le périmètre solo n'intègre pas COFACE SA, la société holding qui porte l'émission des billets de trésorerie. Aussi, on ne retrouve pas la dette inscrite au bilan de la Compagnie.

D.3.5 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les Frais d'Acquisition Reportés (FAR) cédés sont annulés sur le même principe que les FAR bruts. Conformément aux principes Solvabilité II, les frais d'acquisition reportés sont considérés comme des non valeurs dans le bilan prudentiel, ainsi leur valeur est-elle ramenée à zéro.

Les Primes Acquises Non Emises (PANE) cédées sont reclassées dans les provisions techniques cédées. Les primes futures incluent une partie de charges que couvrent ces frais d'acquisition, et qui se retrouvent dans la détermination des provisions techniques en *Best Estimate*.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	79	66	13
Dettes nées d'opérations de réassurance	256	62	193
Total Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	335	128	207

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	62	54	8
Dettes nées d'opérations de réassurance	249	52	197
Total Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	311	106	205

D.3.6 Passifs subordonnés

Les dettes financières sont évaluées à la juste valeur.

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Passifs subordonnés	417	419	-2

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Passifs subordonnés	345	346	-1

La valorisation de la dette subordonnée s'effectue sur la base de la méthodologie décrite dans l'article 75 de la Directive 2009/138/CE : « Lors de la valorisation des passifs [...] aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre à l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué ». Ainsi, la valeur de la dette subordonnée est obtenue par une mise à jour de la courbe de taux sans risque EIOPA ; le spread lié à la qualité de crédit Coface étant maintenu constant après la comptabilisation initiale de la dette.

D.3.7 Autres dettes

Le tableau ci-dessous présente les autres dettes du Groupe Coface et de la Compagnie :

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Autres dettes (hors assurance)	395	425	-30

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2020	2019	Variation
Autres dettes (hors assurance)	350	369	-19

La variation entre les deux exercices est principalement relative à une baisse des passifs locatifs entre les deux exercices.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

COFACE SA et la Compagnie n'ont pas d'autres méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

Aucune autre information significative n'est à porter à la connaissance du public.



**/ E. GESTION DU
CAPITAL**

E Gestion du capital

E.1 Fonds propres

E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Conformément à la directive 2009/138/CE, le Groupe Coface dispose d'une politique de gestion de capital qui s'applique à l'ensemble du Groupe, y compris à sa principale société opérationnelle d'assurance – la Compagnie. Cette politique est soumise à l'approbation du conseil d'administration de COFACE SA et de la Compagnie et est réexaminée au moins une fois par an.

Le Groupe, exerçant ses activités dans différents pays dans le monde, est soumis à différents niveaux de contrôle selon les pays d'implantation :

- Siège du groupe (France) : l'activité est encadrée, dans une large mesure, par les directives européennes (i.e. Solvency II) et par la réglementation française interne en matière d'assurance non-vie
- Entités d'assurance du Groupe : les assureurs ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne (comme le Groupe) sont soumis à la réglementation Solvabilité II ; cependant, dans certains pays, les activités d'assurance sont soumises au contrôle des régulateurs locaux
- Activité d'affacturage en Allemagne et Pologne : cette activité est encadrée par une réglementation propre.

La politique de gestion de capital traite principalement des points suivants :

- a) Risque de dégradation de la solvabilité du groupe et de la non-conformité du capital de solvabilité requis (SCR) ou minimum de solvabilité requis (MCR)
- b) Risque de dégradation de la solvabilité et de non-conformité des ratios prudentiels applicables par les filiales réglementées du Groupe (notamment pour la Compagnie)
- c) Risque d'erreur de classement ou de qualification des éléments de fonds propres réglementaires pour le Groupe ou la Compagnie
- d) Risque de prise en compte insuffisante des limites quantitatives appliquées aux éléments de fonds propres suivant les différentes catégories
- e) Risque de non-efficacité des éléments de fonds propres en cas de crise ;
- f) Risque de fongibilité insuffisante des fonds propres
- g) Risque de non-prise en compte de la solvabilité du groupe par la politique de distribution des dividendes
- h) Risque de non-prise en compte des scénarios de stress-test dans la structure des fonds propres

E.1.2 Structure et qualité des fonds propres

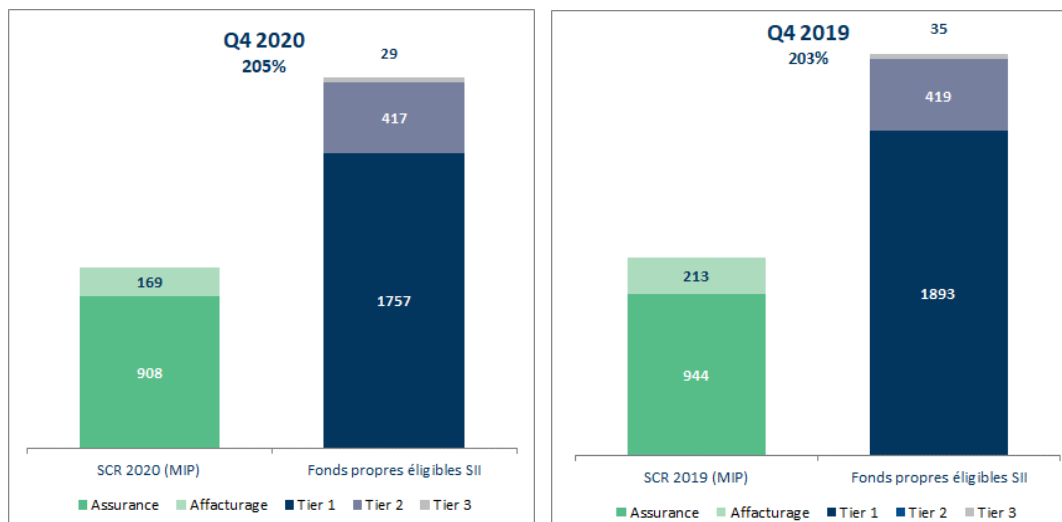
◆ COFACE SA

Conformément à la réglementation, le Groupe Coface a calculé, au 31 décembre 2020 les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis, MCR, et capital de solvabilité requis, SCR (cf. chapitre E.2.).

Pour les activités d'assurance, conformément à la réglementation Solvabilité II entrée en vigueur le 1er janvier 2016, le Groupe a procédé au 31 décembre 2020 au calcul du capital de solvabilité requis (SCR) en utilisant son modèle interne partiel, introduite par la directive européenne N 2009/138/CE.

Pour les activités d'affacturage, le Groupe reporte ses exigences de capital requis en approche standard de la réglementation bancaire depuis le 31 décembre 2019. Il est rappelé que les régulateurs locaux en Allemagne et en Pologne (seuls pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités d'affacturage) n'imposent pas d'exigences en termes de capitaux propres aux sociétés d'affacturage.

Au 31 décembre 2020, le groupe respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 1 076,8 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessous.



Les fonds propres disponibles pour la couverture du SCR, au 31 décembre 2020, s'élèvent à 2 204 millions d'euros. Conformément à la directive de Solvabilité II, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. La composition est la suivante :

- **Tier 1** : 1 757 millions d'euros (80% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel du Groupe diminué du montant des fonds propres classés dans les deux autres catégories
- **Tier 2** : 417 millions d'euros (19% des fonds propres disponibles), correspondant à la valeur de la dette subordonnée dont l'éligibilité à cette catégorie de fonds propres se justifie par l'application du 10. de l'article 308 ter 10 de la Directive 2014/51/UE. Un récapitulatif des principales caractéristiques de cette dette subordonnée est présenté ci-dessous :

Caractéristiques Dette Subordonnée Tier 2	
Emetteur	COFACE SA
Garant	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur
Type de Garantie	Cautiion solidaire
Instrument	Dette subordonnée datée et garantie éligible au titre des fonds propres de base de niveau 2 dans le cadre des mesures transitoires visées par l'article 308 ter 10 de la directive 2014/51/UE
Maturité	10 ans sans amortissement
Date d'émission	27-mars-14
Date de maturité	27-mars-24
Obligation de paiement de coupon	Sauf en cas de non-conformité du SCR
Option de report de coupon	En cas de non-conformité du SCR survenant sur la période précédant le paiement des intérêts
Montant émission	EUR 380m
Rating Garant	A2 / AA- (Moody's / Fitch) - IFS
Rating émission	Baa1 / A (Moody's / Fitch)
Coupon	4.125% fixe annuel
ISIN	FR0011805803

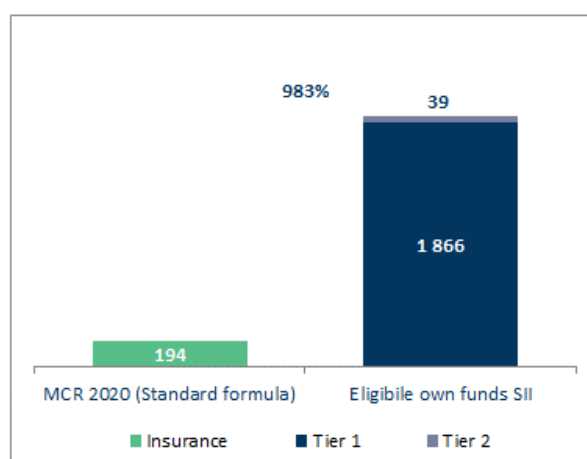
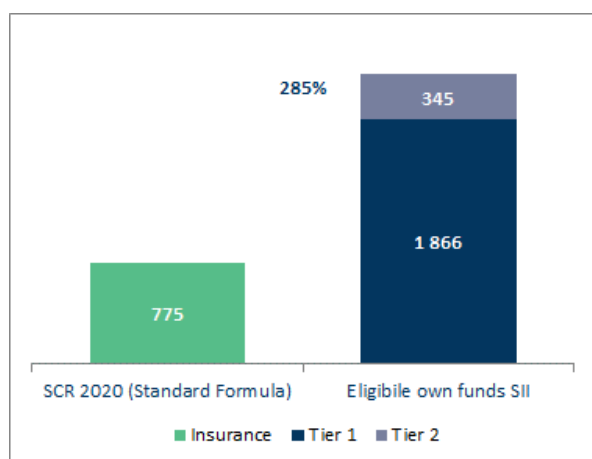
- **Tier 3** : 29 millions d'euros (1% des fonds propres disponibles), représentant la part des fonds propres Solvabilité II constituée de la somme des impôts différés actifs nets de chaque entité fiscale, après mise en œuvre – au niveau local – du test d'éligibilité desdits impôts différés nets

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (cf. Annexe F.2).

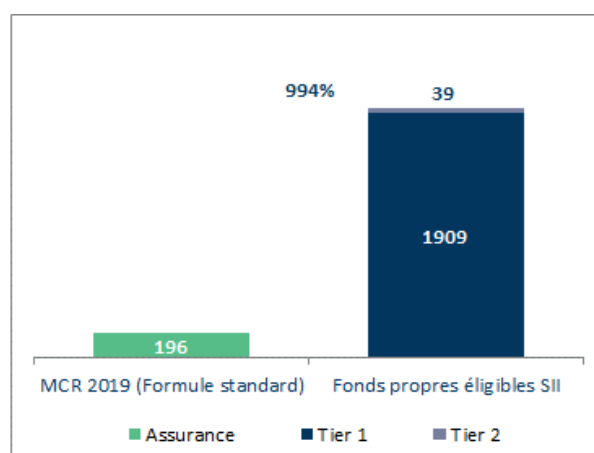
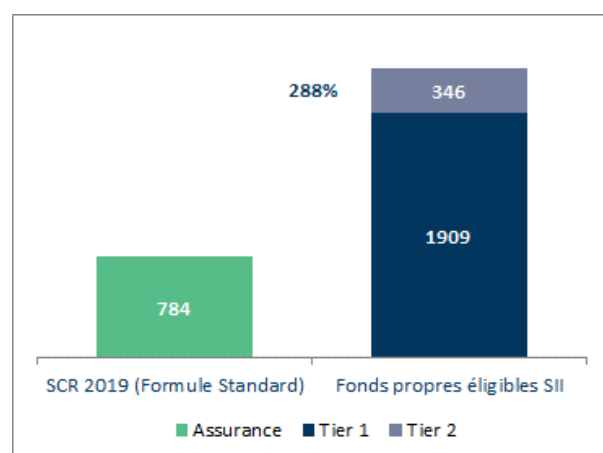
◆ **La Compagnie**

Conformément à la réglementation, la Compagnie a calculé, au 31 décembre 2019 et 2020 selon la formule standard, les fonds propres disponibles nécessaires pour respecter deux niveaux d'exigences de capital : minimum de capital requis et capital de solvabilité requis, SCR (cf. chapitre E.2).

Au 31 décembre 2020 :



Au 31 décembre 2019 :



Au 31 décembre 2020, la Compagnie respecte les exigences de capital qui s'élèvent à 194 millions d'euros au titre du MCR et à 775 millions d'euros au titre du SCR, comme représenté par le graphique ci-dessus.

Les fonds propres disponibles pour la couverture du MCR, au 31 décembre 2020, s'élèvent à 1 905 millions d'euros. Conformément à la directive de Solvabilité II, les fonds propres sont classés en trois catégories, « tiers ». Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée au regard de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence.

Au 31 décembre 2020, la composition des fonds propres disponibles pour la couverture du MCR est la suivante :

- **Tier 1** : 1 866 millions d'euros (98% des fonds propres disponibles), correspondant au montant d'actifs net du bilan prudentiel diminué du montant des fonds propres classés dans les deux autres catégories,
- **Tier 2** : 38,7 millions d'euros (2% des fonds propres disponibles), qui correspond à la fraction de l'emprunt subordonné souscrit par COFACE SA éligible à la couverture du MCR (i.e. 20% de 193,8 millions d'euros). La valeur totale de cet prêt subordonné est de 314 millions d'euros et son classement en fonds propres « Tier 2 » est justifié transitoire par le 10. de l'article 308 ter de la Directive 2014/51/UE. Les caractéristiques du prêt subordonné sont identiques à celles de la dette subordonnée émise pas COFACE SA (Cf. tableau ci-dessus).

Les fonds propres disponibles pour la couverture du SCR, au 31 décembre 2020, s'élèvent à 2 210,8 millions d'euros, dont la composition est la suivante :

- **Tier 1** : 1 866 millions d'euros (84% des fonds propres disponibles), comme cela est mentionné au paragraphe précédent
- **Tier 2** : 345 millions d'euros (16% des fonds propres disponibles), correspondant à la valeur totale du prêt subordonné mentionné au paragraphe précédent

La valorisation du prêt subordonné s'effectue selon le même principe que celui décrit pour procéder à la valorisation de la dette subordonnée du Groupe.

Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (cf. Annexes F.2).

E.1.3 Fonds propres de base

Au 31 décembre 2020, les fonds propres de COFACE SA et de la Compagnie sont exclusivement constitués de fonds propres de base, selon les critères de la norme Solvabilité II.

E.1.4 Fonds propres auxiliaires

Au 31 décembre 2020, Coface SA et la Compagnie ne disposent pas de fonds propres auxiliaires.

E.1.5 Disponibilité des fonds propres

Conformément à l'article 330 du règlement délégué (EU) 2015/35, le Groupe Coface met en place un test pour définir la disponibilité, au niveau du Groupe, des fonds propres éligibles des entreprises liées. Le test consiste, dans un premier temps, à déterminer le surplus des fonds propres Solvabilité II de chaque entité au-delà de son SCR puis dans un deuxième temps à comparer ce surplus avec le montant des éléments de fonds propres disponibles pour les besoins du Groupe :

- Dès lors que le surplus de fonds propres d'une entité peut être intégralement représenté par des éléments de fonds propres fongibles et transférables, aucun ajustement des fonds propres du Groupe n'est considéré au titre de cette entité,
- Dans le cas contraire, la part du surplus non-représentée par des éléments fongibles et transférables donne lieu à un ajustement des fonds propres du groupe. Au 31 décembre 2020, le montant de cet ajustement s'élève à 69 millions d'euros.

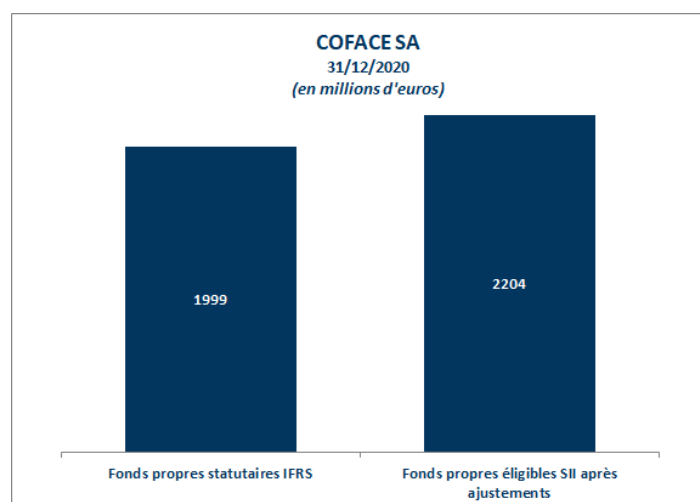
E.1.6 Absorption des pertes par le capital

Non applicable au Groupe Coface. Cela s'explique par le fait qu'aucun élément des fonds propres Tier 1 n'est représenté par des actions privilégiées, ni des comptes mutualistes subordonnés ou des passifs subordonnés.

E.1.7 Réserve de réconciliation

◆ **COFACE SA**

Le graphique suivant illustre la différence entre les fonds propres du Groupe éligibles pour la couverture du capital de solvabilité requis au 31 décembre 2020 et les fonds propres consolidés tels qu'ils apparaissent dans les états financiers du Groupe.



Pour plus d'information concernant cette section, veuillez consulter la section correspondante dans les QRT 23.01 (voir annexe F.2).

Les capitaux propres Solvabilité II groupe éligibles sont de 2 204 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2020 incluent :

- Le capital social pour 304 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 810 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation⁷ de 708 millions d'euros classée en Tier 1.

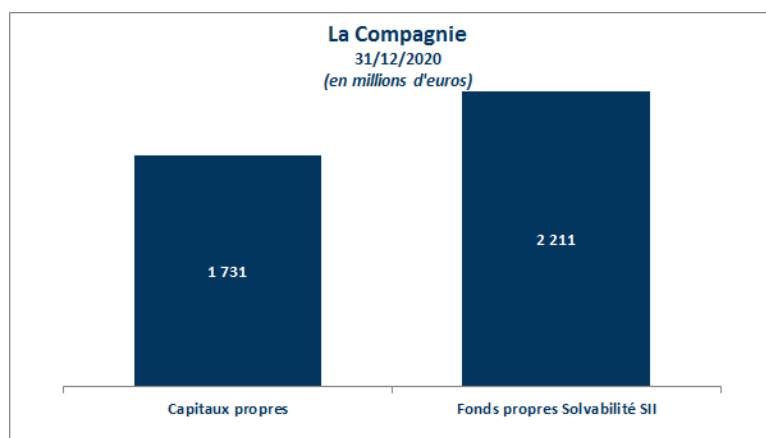
Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1. La dette subordonnée émise par COFACE SA en mars 2014 sous forme d'obligations, se monte à 417 millions d'euros au 31 décembre 2020 et est classé en Tier 2 par application des dispositions dites de « grandfathering » prévues au point 10. de l'article 308 ter de la directive Solvabilité II.

Enfin, les fonds propres non disponibles sont évalués à 69 millions d'euros au 31 décembre 2020.

⁷ La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.t - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

Le Conseil d'Administration de COFACE SA a prévu de proposer aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2021 la distribution d'un dividende de 0,55 euro par action, portant le taux de distribution à 100% du résultat net.

◆ La Compagnie



Le montant des capitaux propres Solvabilité II éligibles est de 2 210,8 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les fonds propres éligibles au 31 décembre 2020 incluent :

- Le capital social pour 137,1 millions d'euros,
- Les primes d'émission liées au capital social pour 627,4 millions d'euros,
- Une réserve de réconciliation⁸ de 1 101,6 millions d'euros classée en Tier 1.

Concernant la ventilation des capitaux propres, l'analyse de la nature des fonds propres de base a conclu à leur classement en grande majorité en Tier 1. Par ailleurs, un emprunt subordonné avec COFACE SA pour 345 millions d'euros est classé en Tier 2 :

- Le 27 mars 2014, COFACE SA a émis une dette subordonnée, sous forme d'obligations, pour un montant nominal de 380 millions d'euros. Ces titres sont garantis irrévocablement et inconditionnellement sur une base subordonnée par la Compagnie.
- Une caution solidaire a été émise par la Compagnie en date du 25 mars 2014, pour 380 millions d'euros, au profit des investisseurs des obligations subordonnées de COFACE SA, courant jusqu'à la liquidation de tout engagement vis-à-vis des investisseurs. Il s'agit d'une caution subordonnée venant s'inscrire dans les engagements hors bilan. Elle figure en engagements hors bilan des comptes sociaux de la Compagnie et est prise en compte dans le SCR défaut type 1.
- De façon concomitante, COFACE SA a accordé un prêt subordonné intragroupe à la Compagnie, avec une échéance au 26 mars 2024 (10 ans) et un taux d'intérêt annuel de 4,125 % (paiement à date anniversaire). Le montant de la dette subordonnée est de 324 millions d'euros dans les comptes statutaires. Il est de 345 millions d'euros dans les comptes Solvabilité II du fait de l'actualisation de la dette.

Le Conseil d'Administration de la Compagnie a prévu de proposer la distribution d'un dividende de 2,08€ par action, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires le 12 mai 2021.

⁸ La réserve de réconciliation telle que présentée dans l'état (S.23.01.s - ex OF-B1Q) est définie comme les capitaux propres hors capital et primes liées au capital, dividendes à payer déduits.

E.1.8 Ratios supplémentaires

Non applicable au Groupe Coface ni à la Compagnie.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1 Exigences annuelles

◆ Référentiel retenu

Les calculs⁹ ont été réalisés selon les dernières spécifications en vigueur (règlement délégué UE 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014) sous le logiciel SAS IRM qui a permis au groupe Coface de générer les QRT en format XBRL. Sur le périmètre du modèle interne partiel, les calculs ont été réalisés selon les spécifications décrites dans le dossier d'homologation.

La courbe des taux sans risque et sans volatility adjustment utilisée est celle publiée par l'EIOPA applicable à fin Décembre 2020.

◆ SCR

Le SCR groupe au 31 décembre 2020 et 2019 se décompose comme suit :

COFACE SA <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
SCR Global (1)	1 077	1 158
SCR Assurance	908	944
SCR sociétés financières	169	213
Fonds propres totaux éligibles (2)	2 204	2 347
Ratio S2 consolidé (3) = (2)/(1)	205%	203%
Somme des risques (1)+(2)+(3)	1 109	1 146

Le SCR de la Compagnie au 31 décembre 2020 et 2019 se décompose comme suit (le montant de fonds propres ne prend pas en compte l'ajustement des fonds propres non-disponibles) :

La Compagnie <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
SCR Global (1)	775	784
SCR Assurance	775	784
SCR sociétés financières	0	0
Fonds propres totaux éligibles (2)	2 211	2 255
Ratio S2 consolidé (3) = (2)/(1)	285%	288%
Ratio S2 assurance	285%	288%
MCR	194	196

⁹ Les catégories « transport », « protection juridique » et « pertes pécuniaires » sont non significatives (moins de 0.1% des primes acquises brutes sociales et sont comprises dans la Lob d'assurance-crédit).

E.2.2 Méthodes de calcul retenues

La méthodologie de calcul retenue pour la **Compagnie** est la suivante :

◆ SCR non vie

• **SCR de prime et de réserve**

Les volumes de primes et de réserves ont été définis conformément à l'article 116 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

• **Volume de réserves**

Le volume de réserves utilisé dans les calculs de besoin en fonds propres est égal au Best Estimate de réserves calculé au bilan.

• **Volume de primes**

La mesure de volume pour le risque de primes pour la Compagnie est donnée par la formule suivante (pour une date d'évaluation au 31/12/N) :

Volume de primes = Max (Primes acquises (N) ; Primes acquises (N+1)) + FP existing + FP future

Les primes utilisées sont nettes de participations bénéficiaires et nettes de réassurance. Les FP existing et FP future sont calculés par ligne de produit (Crédit, Single Risk et Caution) selon les définitions suivantes:

- FP existing représente la valeur actuelle attendue des primes à acquérir par la Compagnie après les 12 mois à venir pour les contrats existants
- FP future représente la valeur actuelle attendue des primes à acquérir par la Compagnie pour les contrats dont la date de comptabilisation initiale survient dans les 12 mois suivant la date d'évaluation, à l'exclusion des primes à acquérir au cours des 12 mois qui suivent la date de comptabilisation initiale.

• **Agrégation du risque de primes et de réserves**

Les écarts types retenus correspondent à ceux de la branche crédit, c'est-à-dire :

- 19 % appliqué au volume de primes
- 17.2 % appliqué au volume de réserves.

L'écart type global à utiliser dans le cadre du risque de primes et réserves est alors obtenu en tenant compte d'une corrélation de 50% entre ces deux risques.

La valeur finale du risque de primes et réserves est alors obtenue directement en prenant trois fois la valeur de l'écart type global multiplié par le volume de risque global (somme des volumes de réserves et primes) conformément à l'article 115 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

En effet, rappelons que :

- la Compagnie ne travaille que sur un segment unique (« 6. Credit insurance and proportional reinsurance ») et, par conséquent, il n'y a pas de corrélation avec d'autres segments à prendre en compte.
- Malgré la grande dispersion géographique des activités de la Compagnie, la branche Crédit ne peut tenir compte du facteur de correction au titre de la diversification géographique, il n'y a donc pas de calcul de « DIV » à effectuer.

- **SCR Catastrophe**

Le risque de catastrophe pour la ligne de business « assurance-crédit et caution » est matérialisé par la prise en compte de deux scénarios :

- Un risque de pointe, correspondant à la chute des deux plus grosses expositions du portefeuille avec un taux de perte de 10% conformément à la réglementation.
- Un risque de récession, correspondant à une dégradation de l'environnement économique général et à une sinistralité « de masse ».

Le calcul du SCR Catastrophe pour les risques de crédit et caution est décrit dans l'article 134 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

- **Description du programme de réassurance externe**

La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir le risque de fréquence, le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de fréquence est adressé au travers des traités en quote-part. Le risque de pointe est adressé au travers des traités en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par les traités en quote-part et le traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

- **Risque de rachat**

Conformément à l'article 118 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, la Compagnie valorise un SCR de cessation évalué à 0 M€ à fin 2020.

- **Agrégation du SCR Non Life**

L'agrégation de ces différents modules de risque est effectuée conformément à l'article 114 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 en tenant compte des différents niveaux de corrélation.

Ces calculs sont également effectués bruts de réassurance afin de tenir compte de l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance dans le risque de défaut de type 1.

- ♦ **SCR de marché**

- **Organisation**

Pour les actifs financiers, COFACE SA et la Compagnie utilisent la plateforme PICIM gérée par Amundi afin d'alimenter SAS IRM. La prestation vise à fournir à COFACE SA et la Compagnie des inventaires de portefeuilles enrichis de caractéristiques et de calculs de SCR unitaires par instrument au 31 décembre 2020. Le portefeuille PICIM représente 98% du portefeuille d'investissement hors titres de participation et immobilier d'exploitation.

Les fichiers fournis correspondent à des inventaires comptables fournis par le valorisateur du portefeuille des actifs financiers de COFACE SA et de la Compagnie « CACEIS » et enrichis par Amundi. Ce dernier fournit à COFACE SA et la Compagnie des SCR Equity, Interest (uniquement sur des actifs financiers), Spread et Immobilier sur son périmètre.

Les SCR Concentration, Change et Interest (hors actifs financiers) ont été calculés directement par SAS IRM, de même que les chocs à appliquer sur les titres de participation détenus.

- **Classement des titres**

Le champ CIC servant au classement comptable de chaque titre est alimenté par Amundi dans les fichiers fournis à COFACE SA et la Compagnie.

- **Transparisation des fonds**

Les classifications des actifs et les calculs des SCR ont été réalisés en ligne à ligne pour la très grande majorité du portefeuille de placements. Le principe de transparence ultime a été appliqué pour les OPCVM gérés par Amundi (essentiellement OPCVM monétaires). Pour les OPCVM non gérés par Amundi, nous avons :

- soit utilisé le SCR agrégat calculé par les sociétés de gestion,
- soit appliqué la charge SCR maximale (Equity type II) pour les 4 OPCVM pour lesquels un calcul en ligne à ligne était soit non disponible soit peu pertinent.

- **SCR Actions**

Concernant les actions détenues en portefeuille, COFACE SA a décidé de ne pas retenir la clause « grandfathering equity » pour l'année 2020 comme en 2019.

- **SCR Immobilier**

Le périmètre sur SCR Immobilier se compose à 24% d'immobilier d'exploitation, à 0,1% d'immobilier de placement et à 75,9% de supports dont les sous-jacents sont des actifs Immobiliers.

- ◆ **SCR Défaut**

Le calcul du SCR Défaut a été affiné en 2017 afin de mieux valoriser le risque de contrepartie, il se base sur les provisions cédées aux réassureurs du groupe retenues pour leur valeur en Best Estimate (valeur de marché) diminuées du montant des sécurités financières (dépôt espèce, nantissement de titres ou lettres de crédit) mis en place par les réassureurs au bénéfice de la société.

- ◆ **Simplifications utilisées**

- **Capacité d'absorption par les impôts différés**

Pour la Compagnie, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés (SCR adjustment) sur la base de la situation d'IDP (impôt différé passif) net par entité limité à hauteur d'une capacité maximale évaluée comme $(BSCR_{2020} + SCR_{Opérationnel_{2020}}) * Taux_{d'impôt_{2020}}$. Les entités en situation d'IDA (impôt différé actif) net ont quant à elles, un SCR adjustment nul.

- ◆ **Problèmes et difficultés rencontrés**

Certains mécanismes de réduction des risques utilisés par la Compagnie ne peuvent pas être pris en compte en formule standard alors qu'ils représentent un enjeu important pour l'entreprise. Il s'agit notamment :

- De la possibilité de réduire l'exposition à tout moment sans attendre la fin de la police,
- Des limites de décaissement.

- ◆ **COFACE SA**

La méthodologie de calcul pour COFACE SA est décrite ci-dessous.

Le SCR de prime, de catastrophe et de réserve du périmètre « assurance-crédit » est estimé par un modèle interne partiel développé par le groupe COFACE. Le modèle interne partiel développé par le groupe COFACE couvre les activités d'assurance-crédit du risque de souscription non vie du périmètre de consolidation comptable du groupe. L'objectif de ce modèle est double :

- Appréhender de façon plus fine ce risque dans le calcul de l'exigence de capital réglementaire
- Disposer d'un outil permettant d'enrichir les analyses techniques existant dans les différents processus opérationnels

L'exigence de capital (notée SCR) du risque de souscription non vie du modèle interne partiel se calcule comme une Value-at-Risk de résultat technique (en vision économique) à horizon 1 an.

$$SCR_{Souscription\ Non-Vie,Crédit} = -VaR_{0,5\%}[Résultat_Technique]$$

Les données utilisées au niveau du modèle interne partiel de Coface, à la fois des données financières et de gestion, sont adaptées à leur usage. Pour le garantir, Coface applique une gouvernance dédiée à la qualité des données incluant des contrôles qui répondent aux trois critères Qualité des données : complétude, cohérence et caractère approprié. Ces contrôles sont revus trimestriellement par l'ensemble des correspondants régionaux Qualité des données et référents locaux.

◆ **SCR non vie**

● **SCR de prime, de catastrophe et de réserve**

Le modèle interne partiel est structuré selon les modules et sous-modules suivants :

- Module « Risque de réserves » qui modélise le risque de dérive à un an de la meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer
- Module « Risque de primes et de catastrophes », qui se décompose en :
 - « Générateur de défaut » qui permet de simuler les expositions en défaut parmi l'ensemble des expositions de COFACE SA
 - « Sinistralité du portefeuille » qui permet d'estimer l'indemnité d'assurance nette de recours à partir des expositions en défaut
 - « Primes, frais, expositions et participation aux bénéficiaires » qui modélise les autres composantes du compte de résultat technique
- Module « Réassurance » qui modélise les traités de réassurance externes de COFACE SA

Ces différents modules permettent de simuler un grand nombre de comptes de résultat technique net de réassurance, à un an, puis d'obtenir le capital de solvabilité requis pour les risques couverts via le quantile à 99,5% de la distribution du résultat technique net de réassurance.

Le SCR de primes, de réserves et de catastrophe du périmètre « autres produits » est estimé via la formule standard, selon la méthodologie décrite pour La Compagnie.

● **Description du programme de réassurance externe**

La réassurance externe du Groupe Coface vise à couvrir le risque de fréquence, le risque de pointe et le risque de récession. Le risque de fréquence est adressé au travers des traités en quote-part. Le risque de pointe est adressé au travers des traités en quote-part et de deux traités en excédent de sinistres (par débiteur et par pays).

Le risque de récession est adressé par les traités en quote-part et le traité en excédent de perte annuelle (ou « *stop loss* ») contre la déviation démesurée de la sinistralité en fréquence.

● **Risque de cessation**

Conformément à l'article 118 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, COFACE SA valorise un SCR de cessation évalué à 0 M€ à fin 2020.

● **Agrégation du SCR Non life**

Les effets de diversification dans le Modèle Interne résultent de l'application de méthodes d'agrégation de différents risques, portefeuilles et entités (à localisations géographiques différentes).

La diversification entre les risques de primes, réserves et catastrophes du modèle interne partiel est réalisée en simulation au sein du modèle de projection par l'intermédiaire de copules gaussiennes.

Les risques de primes, réserves et catastrophe des autres activités d'assurance sont calculés selon la formule standard et permettent d'estimer le SCR de souscription non-vie (hors cessation) des autres activités d'assurances. L'exigence de capital des risques de souscription non-vie (hors cessation) des activités d'assurance de COFACE est obtenue par agrégation de celle de ses activités d'assurance-crédit (mesuré via le modèle interne partiel) et celle des activités d'assurance hors crédit (mesuré via la formule standard) à l'aide d'un coefficient de corrélation calibré sur les données historiques.

Le risque de cessation tous produits est estimé puis agrégé avec une corrélation de 0% conformément aux dispositions réglementaires.

◆ **SCR de marché**

Le SCR de marché est obtenu via la formule standard, de façon identique à la méthode décrite pour la Compagnie.

◆ **SCR Défaut**

Le SCR défaut est obtenu via la formule standard, de façon identique à la méthode décrite pour la Compagnie.

◆ **Simplifications utilisées**

• **Capacité d'absorption par les impôts différés**

Pour COFACE SA et la Compagnie, nous avons calculé l'ajustement lié à la capacité d'absorption du choc par les impôts différés (SCR adjustment) sur la base de la situation d'IDP (impôt différé passif) net par entité limité à hauteur d'une capacité maximale évaluée comme $(BSCR_{2020} + SCR_{Opérationnel_{2020}}) * Taux\ d'impôt_{2020}$. Les entités en situation d'IDA (impôt différé actif) net ont quant à elles, un SCR adjustment nul.

E.2.3 Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis se calcule comme suit:

$$MCR = \max(MCR_{combined}; AMCR)$$

où:

- (a) $MCR_{combined}$ représente le minimum de capital requis combiné;
- (b) $AMCR$ représente le seuil plancher absolu visé à l'article 129, paragraphe 1, point d), de la directive 2009/138/CE et à l'article 253 du présent règlement.

Le minimum de capital requis combiné se calcule comme suit:

$$MCR_{combined} = \min(\max(MCR_{linear}; 0,25 * SCR); 0,45 * SCR)$$

où:

- (a) MCR_{linear} représente le minimum de capital requis linéaire, calculé conformément aux articles 249 à 251;
- (b) SCR représente le capital de solvabilité requis, calculé conformément au chapitre V, ou au chapitre VI si l'utilisation d'un modèle interne intégral ou partiel a été approuvée.

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis sont :

- SCR ;
- Best estimate ;
- Primes nettes de réassurance de l'exercice.

Détail du calcul du ratio de minimum de capital requis La Compagnie (en millions d'euros)		Au 31 décembre	
		2020	2019
A	Provisions techniques sans marge de risque pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie après déduction des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	473,5	444,3
B	Primes émises nettes de réassurance	366,9	565,8
C	Capital de solvabilité requis - SCR	775,3	784,4
D=0,25*C	0,25*Capital de solvabilité requis	193,8	196,1
E=0,45*C	0,45*Capital de solvabilité requis	348,9	353,0
F	Facteur de risque afférent aux provisions techniques pour le segment Assurance crédit α	17,7%	17,7%
G	Facteur de risque afférent aux primes émises pour le segment Assurance crédit β	11,3%	11,3%
H=(A*F)+(B*G)	Minimum de Capital Requis Non vie	193,8	142,6
I=H	Minimum de Capital Requis linéaire	125,3	142,6
J	Niveau AMCR Non Vie (seuil plancher absolu)	2,2	2,2
K	MCR Combiné= $\min(\max(I;0,25*C);0,45*C)$	193,8	196,1
MCR global	MCR=max (K;J)	193,8	196,1

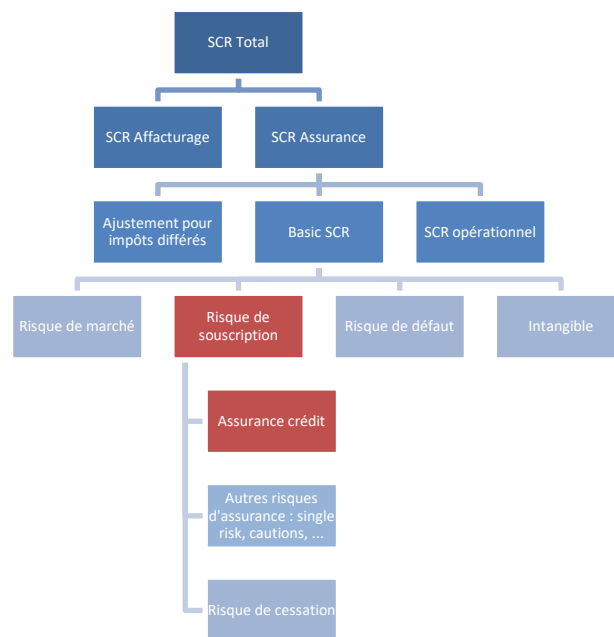
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis

COFACE SA et la Compagnie n'utilisent pas le sous module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

◆ COFACE SA

Le schéma ci-dessous synthétise les différents modules intervenant dans le calcul des exigences en capital du groupe COFACE sur la totalité de ses activités. Il identifie en rouge les modules concernés par l'approche modèle interne.



Le modèle interne diffère de la formule standard par sa structure et son mode de calcul. L'exigence de capital (notée SCR) du risque de souscription non vie du modèle interne partiel se calcule comme une Value-at-Risk de résultat technique (en vision économique) à horizon 1 an.

$$SCR_{Souscription\ Non-Vie, Cr\acute{e}dit} = -VaR_{0,5\%}[R\acute{e}sultat_Technique]$$

Dans cet objectif, le modèle interne partiel décompose le compte de résultat pour appréhender les risques de l'assurance-crédit :

- Risque de réserve, c'est-à-dire les pertes liées à une insuffisance de provisions pour couvrir les sinistres survenus sur les exercices antérieurs, mais non encore réglés ;
- Risque de prime et de catastrophe, c'est-à-dire les pertes liées à une insuffisance des primes pour couvrir la sinistralité de l'année à venir, basé sur l'évaluation pour l'année future des principaux postes du compte de résultat, à savoir :
 - Primes, nettes de participation aux bénéfices,
 - Sinistres de l'exercice courant (règlements, frais de gestion des sinistres et provisions),
 - Frais administratifs et commerciaux,
 - Solde de réassurance.

Le modèle interne partiel consiste à générer un grand nombre de simulations (reflétant les situations économiques probables à 1 an) et de calculer le compte de résultat afférent. Sur la base de ces simulations, la distribution du résultat net est obtenue. La VaR à 99,5% de cette distribution représente le SCR Souscription Assurance-Crédit.

Plus précisément, pour le risque de primes et de catastrophe :

- L'exposition en défaut est simulée par acheteur à partir d'un modèle de Merton intégrant des facteurs de risque monde, pays et secteurs.
- La perte ultime pour chaque acheteur en défaut est simulée par l'application successive de trois facteurs :
 - Simulation d'un facteur UGD (Usage Given Default) qui représente le passage de l'exposition en défaut au montant de l'impayé : DMS – déclaration de Menace de Sinistre, ou NOA – Notification of Overdue Amount

- Facteur CS (Contractual Specificities) qui représente la réduction de sinistralité provenant des clauses contractuelles : simulation d'un taux de sinistre sans suite et application d'un facteur déterministe pour passer au montant de première réserve
- Simulation d'un facteur LGD (Loss Given Default) qui représente le passage de la première réserve à la perte ultime nette de recours.
- La simulation de la perte ultime s'appuie sur une segmentation et un calibrage propre à chaque phénomène : PD (Probabilité de Défaut), UGD, CS, LGD. Une approche par arbres de classification associée à des jugements d'experts est utilisée.
- A cette perte ultime est ajoutée la sinistralité pour laquelle l'exposition est inconnue : les sinistres non dénommés (ou Blind Cover) et DCL (ou Discretionary Credit Limit) ; les sinistres non rattachés.
- Les autres phénomènes nécessaires à l'alimentation du compte de résultat sont projetés : primes, frais sur primes et sur sinistres, accessoires de primes, clauses de participation bénéficiaire (PS ou Profit Sharing), évaluation du Best Estimate (BE) de primes à fin N+1.

Pour le risque de réserve, une distribution représentant la variabilité des Best Estimates à 1 an est projetée par une approche Bootstrap sur six segments. Une copule gaussienne est utilisée pour agréger les distributions des différents segments ; enfin, les distributions du risque de prime et de réserve sont à leur tour agrégées par copule gaussienne.

Les différents traités de réassurance, en QS (Quota-Share), XS (excédent de sinistre) et SL (Stop Loss) sont appliqués simulation par simulation. Les distributions nettes de réassurance viennent alimenter la distribution du compte de résultat net à fin N+1, dont la VaR (Value-at-Risk) à 0.5% constitue le SCR souscription d'assurance-crédit évalué en Modèle Interne Partiel.

Ainsi, à la différence de la modélisation du risque de souscription en assurance-crédit par la formule standard, le Modèle Interne Partiel permet de refléter le profil de risque de Coface :

- Projection du capital requis à partir du volume d'exposition découpée selon des segments différenciés par niveau de risque, selon la qualité de l'exposition
- Prise en compte de la dépendance entre les facteurs de risque monde, pays et secteurs, permettant de modéliser conjointement les risques de primes et de catastrophe, qui varient simplement par l'intensité des défauts.

Dans la mesure où le Modèle Interne Partiel s'applique à un périmètre restreint du risque de souscription (assurance-crédit hors risque de cessation et hors lignes d'affaire single risk et caution), les méthodes d'intégration par défaut proposées par la réglementation ne sont pas adaptées. L'intégration du MIP dans la formule standard peut être résumée comme suit :

- Agrégation du SCR MIP avec le SCR non-vie des autres produits, au moyen d'un paramètre de corrélation calibré spécifiquement
- Calcul d'un BSCR MIP en agrégeant les SCR portant sur le périmètre MIP avec une matrice de corrélation calibrée spécifiquement
- Calcul d'un BSCR Formule Standard en agrégeant les SCR portant sur le périmètre Formule Standard avec la matrice de corrélation de la formule standard
- Calcul du SCR total par sommation des deux BSCR (périmètres MIP et Formule Standard), de l'ajustement pour taxes et du SCR portant sur le risque opérationnel.

Enfin, le caractère approprié des données utilisées dans le MIP est suivi par un dispositif qualité des données dont les principes de gouvernance sont définis au sein de la politique qualité des données. Cette politique est approuvée par le Conseil d'Administration.

La déclinaison opérationnelle de la politique est assurée par la filière qualité des données :

- pilotée par le responsable qualité des données, rattaché à la Direction Business Technology,
- animée par les correspondants qualité de données, nommés au sein de chacune des 7 régions,

mesurée par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, partagés lors d'instances ad hoc (comité trimestriel de pilotage de la qualité des données).

◆ **La Compagnie**

La Compagnie n'utilise pas de modèle interne aux fins de calcul de ses exigences en fonds propres prudentiels.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'exercice 2020, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté, ni pour COFACE SA, ni pour la Compagnie.

E.6 Autres informations

Néant.



/ F. ANNEXES

F Annexes

F.1 Détails des relations mère-filles

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2020	Intérêt 31/12/2020	Contrôle 31/12/2019	Intérêt 31/12/2019
Europe du Nord						
Allemagne	Coface, Niederlassung in Deutschland (ex Coface Kreditversicherung)	-	Succursale*		Succursale*	
Allemagne	Coface Finanz GmbH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Debitorenmanagement GmbH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating Holding GmbH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating GmbH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Kisselberg KG	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Fct Vega (Fonds de titrisation)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays Bas	Coface Nederland Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays-Bas	Coface Nederland	-	Succursale*		Succursale*	
Danemark	Coface Danmark	-	Succursale*		Succursale*	
Suède	Coface Sverige	-	Succursale*		Succursale*	
Norvège	GIEK Kreditforsikring AS	Globale	100,00%	100,00%	-	-

Europe de l'Ouest

France	COFACE SA	Société Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cofinpar	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Coger	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fimipar	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 2	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 2 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 ter	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 quater	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 4	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 5 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 6	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgium Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgique	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Suisse	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Ré	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3 bis	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 5	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 6	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Holdings	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK	-	Succursale*		Succursale*	
Irlande	Coface Ireland	-	Succursale*		Succursale*	

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2020	Intérêt 31/12/2020	Contrôle 31/12/2019	Intérêt 31/12/2019
Europe Centrale						
Autriche	Coface Austria Kreditversicherung Service GmbH	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Coface Central Europe Holding AG	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Compagnie française d'assurance pour le Commerce Extérieur SA Niederlassung Austria	-	Succursale*		Succursale*	
Hongrie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Hungarian Branch Office	-	Succursale*		Succursale*	
Pologne	Coface Poland Credit Management Services Sp. z o.o.	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Coface Poland Factoring Sp. z o.o.	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	-	Succursale*		Succursale*	
République tchèque	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur organizační složka Česko	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Romania CMS	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Roumanie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur S.A. Bois - Colombes – Sucursala Bucuresti	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Technologie - Roumanie	-	Succursale*		Succursale*	
Slovaquie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, pobočka poisťovne z iného členského štátu	-	Succursale*		Succursale*	
Slovenie	Coface PKZ	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Lithuanie	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur Lietuvos filialas	-	Succursale*		Succursale*	
Bulgarie	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur SA – Branch Bulgaria	-	Succursale*		Succursale*	
Russie	CJSC Coface Rus Insurance Company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Méditerranée et Afrique

Italie	Coface Italy (Succursale)	-	Succursale*		Succursale*	
Italie	Coface Italia	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	Coface Israel	-	Succursale*		Succursale*	
Israël	Coface Holding Israel	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	BDI – Coface (business data Israel)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa	Globale	97,50%	97,50%	97,50%	97,50%
Afrique du Sud	Coface South Africa Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Servicios España	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Iberica	-	Succursale*		Succursale*	
Portugal	Coface Portugal	-	Succursale*		Succursale*	
Grèce	Coface Grèce	-	Succursale*		Succursale*	
Turquie	Coface Sigorta	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Amérique du Nord

Etats-Unis	Coface North America Holding Company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface North America	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface Services North America	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface North America Insurance company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Canada	Coface Canada	-	Succursale*		Succursale*	

Amérique Latine

Mexique	Coface Seguro De Credito Mexico SA de CV	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Holding America Latina SA de CV	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brésil	Coface Do Brasil Seguros de Credito SA	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brésil	Seguradora Brasileira De Credito Interno SA (SBCE)	Globale	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile SA	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile	-	Succursale*		Succursale*	
Argentine	Coface Argentina	-	Succursale*		Succursale*	
Equateur	Coface Ecuador	-	Succursale*		Succursale*	

Asie Pacifique

Australie	Coface Australia	-	Succursale*		Succursale*	
Hong-Kong	Coface Hong Kong	-	Succursale*		Succursale*	
Japon	Coface Japon	-	Succursale*		Succursale*	
Singapour	Coface Singapour	-	Succursale*		Succursale*	
Taiwan	Coface Taiwan	-	Succursale*		Succursale*	

*Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur

F.2 Reportings quantitatifs

Les QRTs Public Disclosure sont restitués en euros.

- **S.02.01.02 Balance sheet – COFACE SA**

S.02.01.02
Balance sheet

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,01
Deferred tax assets	R0040	64 187 493,40
Pension benefit surplus	R0050	.
Property, plant & equipment held for own use	R0060	160 106 474,72
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	2 925 054 540,26
Property (other than for own use)	R0080	288 000,00
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	106 445 254,71
Equities	R0100	143 237 675,70
Equities - listed	R0110	135 079 151,00
Equities - unlisted	R0120	8 158 524,70
Bonds	R0130	1 912 025 709,46
Government Bonds	R0140	819 757 071,72
Corporate Bonds	R0150	1 092 268 637,74
Structured notes	R0160	.
Collateralised securities	R0170	.
Collective Investments Undertakings	R0180	688 027 716,99
Derivatives	R0190	10 107 985,51
Deposits other than cash equivalents	R0200	64 922 197,89
Other investments	R0210	.
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	.
Loans and mortgages	R0230	10 397 124,00
Loans on policies	R0240	.
Loans and mortgages to individuals	R0250	.
Other loans and mortgages	R0260	10 397 124,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	290 413 411,12
Non-life and health similar to non-life	R0280	290 413 411,12
Non-life excluding health	R0290	290 413 411,12
Health similar to non-life	R0300	.
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	.
Health similar to life	R0320	.
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	.
Life index-linked and unit-linked	R0340	.
Deposits to cedants	R0350	5 713 363,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	262 353 960,70
Reinsurance receivables	R0370	79 598 202,06
Receivables (trade, not insurance)	R0380	784 424 789,24
Own shares (held directly)	R0390	.
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	.
Cash and cash equivalents	R0410	369 054 989,34
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	.
Total assets	R0500	4 951 304 347,85
Liabilities		
Technical provisions - non-life	R0510	1 022 433 772,48
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	1 022 433 772,48
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00
Best Estimate	R0540	951 042 140,19
Risk margin	R0550	71 391 632,29
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	.
Technical provisions calculated as a whole	R0570	.
Best Estimate	R0580	.
Risk margin	R0590	.
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	.
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	.
Technical provisions calculated as a whole	R0620	.
Best Estimate	R0630	.
Risk margin	R0640	.
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	.
Technical provisions calculated as a whole	R0660	.
Best Estimate	R0670	.
Risk margin	R0680	.
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	.
Technical provisions calculated as a whole	R0700	.
Best Estimate	R0710	.
Risk margin	R0720	.
Other technical provisions	R0730	.
Contingent liabilities	R0740	.
Provisions other than technical provisions	R0750	32 290 437,05
Pension benefit obligations	R0760	61 651 133,19
Deposits from reinsurers	R0770	3 193 923,00
Deferred tax liabilities	R0780	199 390 301,79
Derivatives	R0790	1 095 099,00
Debts owed to credit institutions	R0800	1 488,04
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	537 691 874,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	79 039 643,59
Reinsurance payables	R0830	255 810 690,59
Payables (trade, not insurance)	R0840	394 907 439,39
Subordinated liabilities	R0850	417 078 539,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	.
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	417 078 539,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	1 675 817,82
Total liabilities	R0900	3 006 260 158,94
Excess of assets over liabilities	R1000	1 945 044 188,91

- **S.02.01.02 Balance sheet – La Compagnie**

S.02.01.02
Balance sheet

		Solvency II value	
			C0010
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030		0,00
Deferred tax assets	R0040	85 797 801,64	
Pension benefit surplus	R0050		.
Property, plant & equipment held for own use	R0060	141 998 335,15	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	2 516 287 211,63	
Property (other than for own use)	R0080	288 000,00	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	378 710 703,96	
Equities	R0100	111 640 926,00	
Equities - listed	R0110	103 482 401,00	
Equities - unlisted	R0120	8 158 525,00	
Bonds	R0130	1 406 778 212,01	
Government Bonds	R0140	547 495 315,96	
Corporate Bonds	R0150	859 282 896,05	
Structured notes	R0160		.
Collateralised securities	R0170		.
Collective Investments Undertakings	R0180	581 313 845,40	
Derivatives	R0190	7 126 718,51	
Deposits other than cash equivalents	R0200	30 428 805,75	
Other investments	R0210		.
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		.
Loans and mortgages	R0230	181 358 643,00	
Loans on policies	R0240		.
Loans and mortgages to individuals	R0250		.
Other loans and mortgages	R0260	181 358 643,00	
Reinsurance recoverables from:	R0270	422 166 090,98	
Non-life and health similar to non-life	R0280	422 166 090,98	
Non-life excluding health	R0290	422 166 090,98	
Health similar to non-life	R0300		.
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		.
Health similar to life	R0320		.
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		.
Life index-linked and unit-linked	R0340		.
Deposits to cedants	R0350	7 919 621,00	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	210 590 648,09	
Reinsurance receivables	R0370	76 077 036,66	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	264 205 516,82	
Own shares (held directly)	R0390		.
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		.
Cash and cash equivalents	R0410	251 456 547,21	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		0,00
Total assets	R0500	4 157 857 452,18	
Liabilities			
		Solvency II value	
		C0010	
Technical provisions - non-life	R0510	955 625 665,03	
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	955 625 665,03	
Technical provisions calculated as a whole	R0530		0,00
Best Estimate	R0540	895 707 487,06	
Risk margin	R0550	59 918 177,97	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560		.
Technical provisions calculated as a whole	R0570		.
Best Estimate	R0580		.
Risk margin	R0590		.
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600		.
Technical provisions - health (similar to life)	R0610		.
Technical provisions calculated as a whole	R0620		.
Best Estimate	R0630		.
Risk margin	R0640		.
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650		.
Technical provisions calculated as a whole	R0660		.
Best Estimate	R0670		.
Risk margin	R0680		.
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		.
Technical provisions calculated as a whole	R0700		.
Best Estimate	R0710		.
Risk margin	R0720		.
Other technical provisions	R0730		.
Contingent liabilities	R0740		.
Provisions other than technical provisions	R0750	22 211 096,00	
Pension benefit obligations	R0760	57 239 764,78	
Deposits from reinsurers	R0770	19 031 552,73	
Deferred tax liabilities	R0780	154 158 431,93	
Derivatives	R0790	846 799,00	
Debts owed to credit institutions	R0800	0,26	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	61 876 465,52	
Reinsurance payables	R0830	249 323 247,41	
Payables (trade, not insurance)	R0840	350 154 629,39	
Subordinated liabilities	R0850	344 638 582,00	
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		.
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	344 638 582,00	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	1 675 817,82	
Total liabilities	R0900	2 216 782 051,87	
Excess of assets over liabilities	R1000	1 941 075 400,31	

- S.05.01.02 Premiums, claims and expenses by line of business – COFACE SA (1/2)**

S.05.01.02

Premiums, claims and expenses by line of business

	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total	
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	R0110-C0010	R0110-C0020	R0110-C0030	R0110-C0040	R0110-C0050	R0110-C0060	R0110-C0070	R0110-C0080	1 123 248 034,06	R0110-C0100	R0110-C0110	R0110-C0120				1 123 248 034,06	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	R0120-C0010	R0120-C0020	R0120-C0030	R0120-C0040	R0120-C0050	R0120-C0060	R0120-C0070	R0120-C0080	93 112 110,58	R0120-C0100	R0120-C0110	R0120-C0120				93 112 110,58	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130													R0130-C0130	R0130-C0140	R0130-C0150	R0130-C0160	R0130-C0200
Reinsurers' share	R0140	R0140-C0010	R0140-C0020	R0140-C0030	R0140-C0040	R0140-C0050	R0140-C0060	R0140-C0070	R0140-C0080	551 093 163,01	R0140-C0100	R0140-C0110	R0140-C0120	R0140-C0130	R0140-C0140	R0140-C0150	R0140-C0160	551 093 163,01
Net	R0200	R0200-C0010	R0200-C0020	R0200-C0030	R0200-C0040	R0200-C0050	R0200-C0060	R0200-C0070	R0200-C0080	665 266 981,67	R0200-C0100	R0200-C0110	R0200-C0120	R0200-C0130	R0200-C0140	R0200-C0150	R0200-C0160	665 266 981,67
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	R0210-C0010	R0210-C0020	R0210-C0030	R0210-C0040	R0210-C0050	R0210-C0060	R0210-C0070	R0210-C0080	1 113 843 175,34	R0210-C0100	R0210-C0110	R0210-C0120				1 113 843 175,34	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	R0220-C0010	R0220-C0020	R0220-C0030	R0220-C0040	R0220-C0050	R0220-C0060	R0220-C0070	R0220-C0080	93 554 701,84	R0220-C0100	R0220-C0110	R0220-C0120				93 554 701,84	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230													R0230-C0130	R0230-C0140	R0230-C0150	R0230-C0160	R0230-C0200
Reinsurers' share	R0240	R0240-C0010	R0240-C0020	R0240-C0030	R0240-C0040	R0240-C0050	R0240-C0060	R0240-C0070	R0240-C0080	565 463 440,33	R0240-C0100	R0240-C0110	R0240-C0120	R0240-C0130	R0240-C0140	R0240-C0150	R0240-C0160	565 463 440,33
Net	R0300	R0300-C0010	R0300-C0020	R0300-C0030	R0300-C0040	R0300-C0050	R0300-C0060	R0300-C0070	R0300-C0080	641 934 436,81	R0300-C0100	R0300-C0110	R0300-C0120	R0300-C0130	R0300-C0140	R0300-C0150	R0300-C0160	641 934 436,81

- **S.05.01.02 Premiums, claims and expenses by line of business – COFACE SA (2/2)**

S.05.01.02

Premiums, claims and expenses by line of business

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)													Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total		
Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property				
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200			
Claims incurred																			
Gross - Direct Business	R0310	R0310-C0010	R0310-C0020	R0310-C0030	R0310-C0040	R0310-C0050	R0310-C0060	R0310-C0070	R0310-C0080	529 651 894,83	R0310-C0100	R0310-C0110	R0310-C0120				529 651 894,83		
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	R0320-C0010	R0320-C0020	R0320-C0030	R0320-C0040	R0320-C0050	R0320-C0060	R0320-C0070	R0320-C0080	38 272 249,94	R0320-C0100	R0320-C0110	R0320-C0120				38 272 249,94		
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330													R0330-C0130	R0330-C0140	R0330-C0150	R0330-C0160	R0330-C0200	
Reinsurers' share	R0340	R0340-C0010	R0340-C0020	R0340-C0030	R0340-C0040	R0340-C0050	R0340-C0060	R0340-C0070	R0340-C0080	296 591 216,44	R0340-C0100	R0340-C0110	R0340-C0120	R0340-C0130	R0340-C0140	R0340-C0150	R0340-C0160	296 591 216,44	
Net	R0400	R0400-C0010	R0400-C0020	R0400-C0030	R0400-C0040	R0400-C0050	R0400-C0060	R0400-C0070	R0400-C0080	271 332 928,33	R0400-C0100	R0400-C0110	R0400-C0120	R0400-C0130	R0400-C0140	R0400-C0150	R0400-C0160	271 332 928,33	
Changes in other technical provisions																			
Gross - Direct Business	R0410	R0410-C0010	R0410-C0020	R0410-C0030	R0410-C0040	R0410-C0050	R0410-C0060	R0410-C0070	R0410-C0080	6 995,26	R0410-C0100	R0410-C0110	R0410-C0120				6 995,26		
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	R0420-C0010	R0420-C0020	R0420-C0030	R0420-C0040	R0420-C0050	R0420-C0060	R0420-C0070	R0420-C0080		R0420-C0090	R0420-C0100	R0420-C0110	R0420-C0120			R0420-C0200		
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430													R0430-C0130	R0430-C0140	R0430-C0150	R0430-C0160	R0430-C0200	
Reinsurers' share	R0440	R0440-C0010	R0440-C0020	R0440-C0030	R0440-C0040	R0440-C0050	R0440-C0060	R0440-C0070	R0440-C0080		R0440-C0090	R0440-C0100	R0440-C0110	R0440-C0120	R0440-C0130	R0440-C0140	R0440-C0150	R0440-C0160	R0440-C0200
Net	R0500	R0500-C0010	R0500-C0020	R0500-C0030	R0500-C0040	R0500-C0050	R0500-C0060	R0500-C0070	R0500-C0080	6 995,26	R0500-C0100	R0500-C0110	R0500-C0120	R0500-C0130	R0500-C0140	R0500-C0150	R0500-C0160	6 995,26	
Expenses incurred	R0550	R0550-C0010	R0550-C0020	R0550-C0030	R0550-C0040	R0550-C0050	R0550-C0060	R0550-C0070	R0550-C0080	384 549 598,35	R0550-C0100	R0550-C0110	R0550-C0120	R0550-C0130	R0550-C0140	R0550-C0150	R0550-C0160	384 549 598,35	
Other expenses	R1200																	R1200-C0200	
Total expenses	R1300																	384 549 598,35	

- **S.05.01.02 Premiums, claims and expenses by line of business – La Compagnie (1/2)**

S.05.01.02

Premiums, claims and expenses by line of business

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)													Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total	
Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property			
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	R0110-C0010	R0110-C0020	R0110-C0030	R0110-C0040	R0110-C0050	R0110-C0060	R0110-C0070	R0110-C0080	912 792 875,76	R0110-C0100	R0110-C0110	R0110-C0120				912 792 875,76	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	R0120-C0010	R0120-C0020	R0120-C0030	R0120-C0040	R0120-C0050	R0120-C0060	R0120-C0070	R0120-C0080	174 340 299,13	R0120-C0100	R0120-C0110	R0120-C0120				174 340 299,13	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130													R0130-C0130	R0130-C0140	R0130-C0150	R0130-C0160	R0130-C0200
Reinsurers' share	R0140	R0140-C0010	R0140-C0020	R0140-C0030	R0140-C0040	R0140-C0050	R0140-C0060	R0140-C0070	R0140-C0080	706 861 797,98	R0140-C0100	R0140-C0110	R0140-C0120	R0140-C0130	R0140-C0140	R0140-C0150	R0140-C0160	706 861 797,98
Net	R0200	R0200-C0010	R0200-C0020	R0200-C0030	R0200-C0040	R0200-C0050	R0200-C0060	R0200-C0070	R0200-C0080	380 271 376,91	R0200-C0100	R0200-C0110	R0200-C0120	R0200-C0130	R0200-C0140	R0200-C0150	R0200-C0160	380 271 376,91
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	R0210-C0010	R0210-C0020	R0210-C0030	R0210-C0040	R0210-C0050	R0210-C0060	R0210-C0070	R0210-C0080	902 842 502,26	R0210-C0100	R0210-C0110	R0210-C0120				902 842 502,26	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	R0220-C0010	R0220-C0020	R0220-C0030	R0220-C0040	R0220-C0050	R0220-C0060	R0220-C0070	R0220-C0080	178 005 604,90	R0220-C0100	R0220-C0110	R0220-C0120				178 005 604,90	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230													R0230-C0130	R0230-C0140	R0230-C0150	R0230-C0160	R0230-C0200
Reinsurers' share	R0240	R0240-C0010	R0240-C0020	R0240-C0030	R0240-C0040	R0240-C0050	R0240-C0060	R0240-C0070	R0240-C0080	723 935 644,91	R0240-C0100	R0240-C0110	R0240-C0120	R0240-C0130	R0240-C0140	R0240-C0150	R0240-C0160	723 935 644,91
Net	R0300	R0300-C0010	R0300-C0020	R0300-C0030	R0300-C0040	R0300-C0050	R0300-C0060	R0300-C0070	R0300-C0080	356 912 462,25	R0300-C0100	R0300-C0110	R0300-C0120	R0300-C0130	R0300-C0140	R0300-C0150	R0300-C0160	356 912 462,25

• **S.05.01.02 Premiums, claims and expenses by line of business – La Compagnie (2/2)**

S.05.01.02

Premiums, claims and expenses by line of business

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)													Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total		
Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property				
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200			
Claims incurred																			
Gross - Direct Business	R0310	R0310-C0010	R0310-C0020	R0310-C0030	R0310-C0040	R0310-C0050	R0310-C0060	R0310-C0070	R0310-C0080	429 559 958,31	R0310-C0100	R0310-C0110	R0310-C0120				429 559 958,31		
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	R0320-C0010	R0320-C0020	R0320-C0030	R0320-C0040	R0320-C0050	R0320-C0060	R0320-C0070	R0320-C0080	85 174 937,93	R0320-C0100	R0320-C0110	R0320-C0120				85 174 937,93		
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330													R0330-C0130	R0330-C0140	R0330-C0150	R0330-C0160	R0330-C0200	
Reinsurers' share	R0340	R0340-C0010	R0340-C0020	R0340-C0030	R0340-C0040	R0340-C0050	R0340-C0060	R0340-C0070	R0340-C0080	374 920 181,94	R0340-C0100	R0340-C0110	R0340-C0120	R0340-C0130	R0340-C0140	R0340-C0150	R0340-C0160	374 920 181,94	
Net	R0400	R0400-C0010	R0400-C0020	R0400-C0030	R0400-C0040	R0400-C0050	R0400-C0060	R0400-C0070	R0400-C0080	139 814 714,30	R0400-C0100	R0400-C0110	R0400-C0120	R0400-C0130	R0400-C0140	R0400-C0150	R0400-C0160	139 814 714,30	
Changes in other technical provisions																			
Gross - Direct Business	R0410	R0410-C0010	R0410-C0020	R0410-C0030	R0410-C0040	R0410-C0050	R0410-C0060	R0410-C0070	R0410-C0080		R0410-C0090	R0410-C0100	R0410-C0110	R0410-C0120				R0410-C0200	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	R0420-C0010	R0420-C0020	R0420-C0030	R0420-C0040	R0420-C0050	R0420-C0060	R0420-C0070	R0420-C0080		R0420-C0090	R0420-C0100	R0420-C0110	R0420-C0120				R0420-C0200	
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430													R0430-C0130	R0430-C0140	R0430-C0150	R0430-C0160	R0430-C0200	
Reinsurers' share	R0440	R0440-C0010	R0440-C0020	R0440-C0030	R0440-C0040	R0440-C0050	R0440-C0060	R0440-C0070	R0440-C0080		R0440-C0090	R0440-C0100	R0440-C0110	R0440-C0120	R0440-C0130	R0440-C0140	R0440-C0150	R0440-C0160	R0440-C0200
Net	R0500	R0500-C0010	R0500-C0020	R0500-C0030	R0500-C0040	R0500-C0050	R0500-C0060	R0500-C0070	R0500-C0080		R0500-C0090	R0500-C0100	R0500-C0110	R0500-C0120	R0500-C0130	R0500-C0140	R0500-C0150	R0500-C0160	R0500-C0200
Expenses incurred	R0550	R0550-C0010	R0550-C0020	R0550-C0030	R0550-C0040	R0550-C0050	R0550-C0060	R0550-C0070	R0550-C0080	233 091 469,21	R0550-C0100	R0550-C0110	R0550-C0120	R0550-C0130	R0550-C0140	R0550-C0150	R0550-C0160	233 091 469,21	
Other expenses	R1200																	R1200-C0200	
Total expenses	R1300																	233 091 469,21	

- S.05.02.01 Premiums, claims and expenses by country – COFACE SA**

S.05.02.01

Premiums, claims and expenses by country

	Home Country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations						Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	
		C0010	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020		C0070
		R0010	IT	DE	US	ES	GB		
		C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140	
Premiums written									
Gross - Direct Business	R0110	165 732 842,00	181 374 156,00	146 011 851,00	104 467 569,05	83 485 071,00	44 963 143,50	726 034 632,55	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	4 659 813,60	R0120-C0090	R0120-C0090	R0120-C0090	R0120-C0090	R0120-C0090	4 659 813,60	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	329 960,00	R0130-C0090	R0130-C0090	R0130-C0090	R0130-C0090	R0130-C0090	329 960,00	
Reinsurers'share	R0140	122 667 330,00	62 917 448,00	125 688 548,00	25 592 329,42	22 041 666,00	33 678 466,13	392 585 787,55	
Net	R0200	48 055 285,60	118 456 708,00	20 323 303,00	78 875 239,63	61 443 405,00	11 284 677,37	338 438 618,60	
Premiums earned									
Gross - Direct Business	R0210	165 979 942,00	181 640 194,00	147 391 660,00	105 107 047,57	82 626 851,00	46 864 108,56	729 609 803,13	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	2 283 790,11	R0220-C0090	R0220-C0090	R0220-C0090	R0220-C0090	R0220-C0090	2 283 790,11	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	142 793,12	R0230-C0090	R0230-C0090	R0230-C0090	R0230-C0090	R0230-C0090	142 793,12	
Reinsurers'share	R0240	122 667 330,00	70 057 293,00	117 735 771,00	27 929 308,38	22 099 441,00	33 494 585,88	393 983 729,26	
Net	R0300	45 739 195,23	111 582 901,00	29 655 889,00	77 177 739,19	60 527 410,00	13 369 522,68	338 052 657,10	
Claims incurred									
Gross - Direct Business	R0310	71 370 159,00	89 072 284,00	24 244 543,00	68 364 393,11	39 337 869,00	22 883 563,77	315 272 811,88	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	468 256,70	R0320-C0090	R0320-C0090	R0320-C0090	R0320-C0090	R0320-C0090	468 256,70	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	0,00	R0330-C0090	R0330-C0090	R0330-C0090	R0330-C0090	R0330-C0090	0,00	
Reinsurers'share	R0340	61 772 637,00	50 928 727,00	55 361 526,00	14 365 619,46	10 575 034,00	22 041 347,39	215 044 890,85	
Net	R0400	10 065 778,70	38 143 557,00	-31 116 983,00	53 998 773,65	28 762 835,00	842 216,38	100 696 177,73	
Changes in other technical provisions									
Gross - Direct Business	R0410	R0410-C0080	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0140	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0,00	R0420-C0090	R0420-C0090	R0420-C0090	R0420-C0090	R0420-C0090	0,00	
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430	0,00	R0430-C0090	R0430-C0090	R0430-C0090	R0430-C0090	R0430-C0090	0,00	
Reinsurers'share	R0440	R0440-C0080	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0140	
Net	R0500	0,00	R0500-C0090	R0500-C0090	R0500-C0090	R0500-C0090	R0500-C0090	0,00	
Expenses incurred	R0550	76 593 206,00	72 072 622,00	66 103 203,00	50 461 445,66	41 129 681,00	11 892 547,83	318 252 705,49	
Other expenses	R1200							R1200-C0140	
Total expenses	R1300							318 252 705,49	

- S.05.02.01 Premiums, claims and expenses by country – La Compagnie

S.05.02.01

Premiums, claims and expenses by country

	Home Country	Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations										Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations		
		C0010	C0020	IT	C0020	DE	C0020	ES	C0020	GB	C0020		NL	C0070
		C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090		C0140	
R0010														
Premiums written														
Gross - Direct Business	R0110	165 732 842,00	181 374 156,00	146 011 851,00	83 485 071,00	44 660 064,20	43 135 257,00						664 399 241,20	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	4 699 974,80	0,00	0,00	0,00								4 699 974,80	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	329 960,00	0,00	0,00	0,00								329 960,00	
Reinsurers' share	R0140	72 525 534,00	41 960 358,00	114 402 440,00	1 247 139,00	26 586 806,47	42 344 575,00						299 066 852,47	
Net	R0200	98 237 242,80	139 413 798,00	31 609 411,00	82 237 932,00	18 073 257,73	790 682,00						370 362 323,53	
Premiums earned														
Gross - Direct Business	R0210	165 979 942,00	181 640 194,00	147 391 660,00	82 626 851,00	46 575 523,29	43 220 208,00						667 434 378,29	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	2 283 790,11	0,00	0,00	0,00								2 283 790,11	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	142 793,12	0,00	0,00	0,00								142 793,12	
Reinsurers' share	R0240	72 525 534,00	48 393 405,00	106 433 476,00	1 241 292,00	28 417 234,44	42 618 395,00						299 629 336,44	
Net	R0300	95 880 991,23	133 246 789,00	40 958 184,00	81 385 559,00	18 158 288,85	601 813,00						370 231 625,08	
Claims incurred														
Gross - Direct Business	R0310	82 513 808,25	97 134 850,00	32 756 065,75	46 435 510,50	27 947 503,43	30 099 172,75						316 886 910,68	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	468 256,70	0,00	0,00	0,00								468 256,70	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00	
Reinsurers' share	R0340	57 047 254,00	30 133 081,00	63 950 804,00	1 028 184,00	19 611 479,21	27 947 567,00						199 718 369,21	
Net	R0400	25 934 810,95	67 001 769,00	-31 194 738,25	45 407 326,50	8 336 024,22	2 151 605,75						117 636 798,17	
Changes in other technical provisions														
Gross - Direct Business	R0410	R0410-C0080	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0090	R0410-C0140		
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00	
Reinsurers' share	R0440	R0440-C0080	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0090	R0440-C0140		
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00	
Expenses incurred	R0550	36 311 556,00	69 914 899,00	64 699 937,00	33 665 725,00	9 019 879,96	965 743,00						214 577 739,96	
Other expenses	R1200												R1200-C0140	
Total expenses	R1300												214 577 739,96	

• **S.17.01.02 Non-life Technical Provisions – La Compagnie**

S.17.01.02

Non-life Technical Provisions

	Direct business and accepted proportional reinsurance											Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation		
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance		Non-proportional property reinsurance	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010	R0010-C0020	R0010-C0030	R0010-C0040	R0010-C0050	R0010-C0060	R0010-C0070	R0010-C0080	R0010-C0090	R0010-C0100	R0010-C0110	R0010-C0120	R0010-C0130	R0010-C0140	R0010-C0150	R0010-C0160	R0010-C0170	R0010-C0180
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050	R0050-C0020	R0050-C0030	R0050-C0040	R0050-C0050	R0050-C0060	R0050-C0070	R0050-C0080	R0050-C0090	R0050-C0100	R0050-C0110	R0050-C0120	R0050-C0130	R0050-C0140	R0050-C0150	R0050-C0160	R0050-C0170	R0050-C0180
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
Best estimate																		
Premium provisions																		
Gross	R0060	R0060-C0020	R0060-C0030	R0060-C0040	R0060-C0050	R0060-C0060	R0060-C0070	R0060-C0080	R0060-C0090	158 106 371,22	R0060-C0110	R0060-C0120	R0060-C0130	R0060-C0140	R0060-C0150	R0060-C0160	R0060-C0170	158 106 371,22
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	R0140-C0020	R0140-C0030	R0140-C0040	R0140-C0050	R0140-C0060	R0140-C0070	R0140-C0080	R0140-C0090	65 187 233,12	R0140-C0110	R0140-C0120	R0140-C0130	R0140-C0140	R0140-C0150	R0140-C0160	R0140-C0170	65 187 233,12
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	R0150-C0020	R0150-C0030	R0150-C0040	R0150-C0050	R0150-C0060	R0150-C0070	R0150-C0080	R0150-C0090	92 919 138,10	R0150-C0110	R0150-C0120	R0150-C0130	R0150-C0140	R0150-C0150	R0150-C0160	R0150-C0170	92 919 138,10
Claims provisions																		
Gross	R0160	R0160-C0020	R0160-C0030	R0160-C0040	R0160-C0050	R0160-C0060	R0160-C0070	R0160-C0080	R0160-C0090	737 601 115,89	R0160-C0110	R0160-C0120	R0160-C0130	R0160-C0140	R0160-C0150	R0160-C0160	R0160-C0170	737 601 115,89
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	R0240-C0020	R0240-C0030	R0240-C0040	R0240-C0050	R0240-C0060	R0240-C0070	R0240-C0080	R0240-C0090	356 978 858,55	R0240-C0110	R0240-C0120	R0240-C0130	R0240-C0140	R0240-C0150	R0240-C0160	R0240-C0170	356 978 858,55
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	R0250-C0020	R0250-C0030	R0250-C0040	R0250-C0050	R0250-C0060	R0250-C0070	R0250-C0080	R0250-C0090	380 622 257,34	R0250-C0110	R0250-C0120	R0250-C0130	R0250-C0140	R0250-C0150	R0250-C0160	R0250-C0170	380 622 257,34
Total Best estimate - gross	R0260	R0260-C0020	R0260-C0030	R0260-C0040	R0260-C0050	R0260-C0060	R0260-C0070	R0260-C0080	R0260-C0090	895 707 487,10	R0260-C0110	R0260-C0120	R0260-C0130	R0260-C0140	R0260-C0150	R0260-C0160	R0260-C0170	895 707 487,10
Total Best estimate - net	R0270	R0270-C0020	R0270-C0030	R0270-C0040	R0270-C0050	R0270-C0060	R0270-C0070	R0270-C0080	R0270-C0090	473 541 395,44	R0270-C0110	R0270-C0120	R0270-C0130	R0270-C0140	R0270-C0150	R0270-C0160	R0270-C0170	473 541 395,44
Risk margin	R0280	R0280-C0020	R0280-C0030	R0280-C0040	R0280-C0050	R0280-C0060	R0280-C0070	R0280-C0080	R0280-C0090	59 918 178,39	R0280-C0110	R0280-C0120	R0280-C0130	R0280-C0140	R0280-C0150	R0280-C0160	R0280-C0170	59 918 178,39
Amount of the transitional on Technical Provisions																		
Technical Provisions calculated as a whole	R0290	R0290-C0020	R0290-C0030	R0290-C0040	R0290-C0050	R0290-C0060	R0290-C0070	R0290-C0080	R0290-C0090	R0290-C0100	R0290-C0110	R0290-C0120	R0290-C0130	R0290-C0140	R0290-C0150	R0290-C0160	R0290-C0170	R0290-C0180
Best estimate	R0300	R0300-C0020	R0300-C0030	R0300-C0040	R0300-C0050	R0300-C0060	R0300-C0070	R0300-C0080	R0300-C0090	R0300-C0100	R0300-C0110	R0300-C0120	R0300-C0130	R0300-C0140	R0300-C0150	R0300-C0160	R0300-C0170	R0300-C0180
Risk margin	R0310	R0310-C0020	R0310-C0030	R0310-C0040	R0310-C0050	R0310-C0060	R0310-C0070	R0310-C0080	R0310-C0090	R0310-C0100	R0310-C0110	R0310-C0120	R0310-C0130	R0310-C0140	R0310-C0150	R0310-C0160	R0310-C0170	R0310-C0180
Technical provisions - total																		
Technical provisions - total	R0320	R0320-C0020	R0320-C0030	R0320-C0040	R0320-C0050	R0320-C0060	R0320-C0070	R0320-C0080	R0320-C0090	955 625 665,49	R0320-C0110	R0320-C0120	R0320-C0130	R0320-C0140	R0320-C0150	R0320-C0160	R0320-C0170	955 625 665,49
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	R0330-C0020	R0330-C0030	R0330-C0040	R0330-C0050	R0330-C0060	R0330-C0070	R0330-C0080	R0330-C0090	422 166 091,67	R0330-C0110	R0330-C0120	R0330-C0130	R0330-C0140	R0330-C0150	R0330-C0160	R0330-C0170	422 166 091,67
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	R0340-C0020	R0340-C0030	R0340-C0040	R0340-C0050	R0340-C0060	R0340-C0070	R0340-C0080	R0340-C0090	533 459 573,82	R0340-C0110	R0340-C0120	R0340-C0130	R0340-C0140	R0340-C0150	R0340-C0160	R0340-C0170	533 459 573,82

- **S.19.01.21 Non-life Insurance Claims Information – La Compagnie (1/4)**

S.19.01.21

Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year **Z0020** Z-Z0020

Gross Claims Paid (non-cumulative)

(absolute amount)

Year		Development year										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											-6 305 480,00
N-9	R0160	64 112 350,00	372 201 250,00	94 794 260,00	28 705 220,00	28 472 370,00	-18 054 470,00	-12 467 530,00	-2 838 680,00	-4 201 300,00	464 350,00	
N-8	R0170	118 174 240,00	303 377 700,00	98 543 150,00	7 532 880,00	3 420 660,00	12 582 090,00	2 702 110,00	4 717 220,00	15 755 370,00		
N-7	R0180	80 166 970,00	282 772 700,00	66 718 830,00	30 681 100,00	3 182 750,00	-4 521 830,00	-5 593 090,00	-1 760 120,00			
N-6	R0190	84 670 470,00	306 455 420,00	135 529 170,00	31 588 290,00	2 551 810,00	-7 168 010,00	-5 226 050,00				
N-5	R0200	57 086 550,00	278 507 420,00	84 677 620,00	9 481 730,00	-11 127 730,00	-2 635 020,00					
N-4	R0210	70 148 560,00	243 641 670,00	92 697 170,00	28 782 780,00	2 361 030,00						
N-3	R0220	52 477 910,00	233 067 180,00	87 371 870,00	22 069 480,00							
N-2	R0230	63 861 550,00	248 768 890,00	86 113 300,00								
N-1	R0240	62 300 520,00	288 478 460,00									
N	R0250	62 842 250,00										

- S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information – La Compagnie (2/4)

	In Current year	Sum of years (cumulative)
	C0170	C0180
R0100	-6 305 480,00	-6 305 480,00
R0160	464 350,00	551 187 820,00
R0170	15 755 370,00	566 805 420,00
R0180	-1 760 120,00	451 647 310,00
R0190	-5 226 050,00	548 401 100,00
R0200	-2 635 020,00	415 990 570,00
R0210	2 361 030,00	437 631 210,00
R0220	22 069 480,00	394 986 440,00
R0230	86 113 300,00	398 743 740,00
R0240	288 478 460,00	350 778 980,00
R0250	62 842 250,00	62 842 250,00
R0260	462 157 570,00	4 172 709 360,00

- **S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information – La Compagnie (3/4)**

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

(absolute amount)

Year	Development year											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Prior	R0100											39 541 997,51
N-9	R0160	R0160-C0200	R0160-C0210	R0160-C0220	R0160-C0230	R0160-C0240	R0160-C0250	R0160-C0260	R0160-C0270	5 192 773,87	1 628 780,75	
N-8	R0170	R0170-C0200	R0170-C0210	R0170-C0220	R0170-C0230	R0170-C0240	R0170-C0250	R0170-C0260	27 263 687,72	9 388 394,64		
N-7	R0180	R0180-C0200	R0180-C0210	R0180-C0220	R0180-C0230	R0180-C0240	R0180-C0250	4 982 355,33	2 098 554,19			
N-6	R0190	R0190-C0200	R0190-C0210	R0190-C0220	R0190-C0230	R0190-C0240	6 156 986,34	5 127 149,57				
N-5	R0200	R0200-C0200	R0200-C0210	R0200-C0220	R0200-C0230	24 532 268,50	36 491 170,44					
N-4	R0210	R0210-C0200	R0210-C0210	R0210-C0220	41 973 159,77	27 545 318,79						
N-3	R0220	R0220-C0200	R0220-C0210	81 131 386,89	34 594 796,31							
N-2	R0230	R0230-C0200	199 318 078,81	42 780 625,71								
N-1	R0240	311 838 205,67	164 279 277,00									
N	R0250	369 774 625,67										

- S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information – La Compagnie (4/4)

	Year end (discounted data)
	C0360
R0100	39 785 890,06
R0160	1 639 892,17
R0170	9 443 849,12
R0180	2 118 832,60
R0190	5 161 311,54
R0200	36 362 540,63
R0210	27 676 035,50
R0220	34 831 408,91
R0230	43 095 939,31
R0240	165 194 082,60
R0250	372 291 333,46
R0260	737 601 115,89

- **S.23.01.22 Own funds – COFACE SA (1/3)**

S.23.01.22						
Own funds						
		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	304 063 898,00	304 063 898,00		.	
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	810 419 792,00	810 419 792,00		.	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and	R0040	.	.		.	
Subordinated mutual member accounts	R0050
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	.	.			
Non-available surplus funds at group level	R0080	.	.			
Preference shares	R0090
Non-available preference shares at group level	R0100
Share premium account related to preference shares	R0110
Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	708 401 183,94	708 401 183,94			
Subordinated liabilities	R0140	417 078 539,00		.	417 078 539,00	.
Non-available subordinated liabilities at group level	R0150	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	32 758 977,06				32 758 977,06
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170	3 408 982,88				3 408 982,88
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	R0200
Non-available minority interests at group level	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that shall not be represented by the reconciliation	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated	R0230	168 723 047,00	168 723 047,00	.	.	
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240	
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250
Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260
Total of non-available own fund items	R0270	69 074 172,65	65 665 189,77			3 408 982,88
Total deductions	R0280	237 797 219,65	234 388 236,77	.	.	3 408 982,88

- **S.23.01.22 Own funds – COFACE SA (2/3)**

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total basic own funds after deductions	R0290	2 034 925 170,35	1 588 496 637,17	0,00	417 078 539,00	29 349 994,18
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	.			.	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item	R0310	.			.	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	.			.	.
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	.			.	.
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	.			.	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	.			.	.
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive	R0360	.			.	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the	R0370	.			.	.
Non available ancillary own funds at group level	R0380	.			.	.
Other ancillary own funds	R0390	.			.	.
Total ancillary own funds	R0400	.			.	.
Own funds of other financial sectors						
Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers,	R0410
Institutions for occupational retirement provision	R0420
Non regulated entities carrying out financial activities	R0430	168 723 047,00	168 723 047,00	.	.	.
Total own funds of other financial sectors	R0440	168 723 047,00	168 723 047,00	.	.	.
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other	R0520	2 034 925 170,35	1 588 496 637,17	0,00	417 078 539,00	29 349 994,18
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	2 005 575 176,17	1 588 496 637,17	0,00	417 078 539,00	
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other	R0560	2 034 925 170,35	1 588 496 637,17	0,00	417 078 539,00	29 349 994,18
Total-eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	1 642 382 108,51	1 588 496 637,17	0,00	53 885 471,34	
Minimum consolidated Group SCR	R0610	269 427 356,69				

- **S.23.01.22 Own funds – COFACE SA (3/3)**

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	R0650	6,10				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial Group SCR	R0660	2 203 648 217,35	1 757 219 684,17	0,00	417 078 539,00	29 349 994,18
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the	R0680	1 077 709 426,76				
	R0690	2,04				
		C0060				
Reconciliation reserve						
Excess of assets over liabilities	R0700	1 945 044 188,91				
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	.				
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	89 400 337,91				
Other basic own fund items	R0730	1 147 242 667,06				
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring	R0740	0,00				
Other non available own funds	R0750	.				
Reconciliation reserve	R0760	708 401 183,94				
Expected profits						
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non- life business	R0780					
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790					

• **S.23.01.01 Own funds – La Compagnie (1/2)**

S.23.01.01						
Own funds						
		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	137 052 417,00	137 052 417,00	.	.	.
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	627 437 165,00	627 437 165,00	.	.	.
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040
Subordinated mutual member accounts	R0050
Surplus funds	R0070
Preference shares	R0090
Share premium account related to preference shares	R0110
Reconciliation reserve	R0130	1 101 676 420,31	1 101 676 420,31	.	.	.
Subordinated liabilities	R0140	344 638 582,00	.	.	344 638 582,00	.
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230
Total basic own funds after deductions	R0290	2 210 804 584,31	1 866 166 002,31	.	344 638 582,00	.
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370
Other ancillary own funds	R0390

- **S.23.01.01 Own funds – La Compagnie (2/2)**

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total ancillary own funds	R0400
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	2 210 804 584,31	1 866 166 002,31	.	344 638 582,00	.
Total available own funds to meet the MCR	R0510	2 210 804 584,31	1 866 166 002,31	.	344 638 582,00	.
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	2 210 804 584,31	1 866 166 002,31	0,00	344 638 582,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	1 904 932 611,75	1 866 166 002,31	0,00	38 766 609,44	.
SCR	R0580	775 332 188,89
MCR	R0600	193 833 047,22
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	2,85
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	9,83
		C0060				
Reconciliation reserve						
Excess of assets over liabilities	R0700	1 941 075 400,31
Own shares (held directly and indirectly)	R0710
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	74 909 398,00
Other basic own fund items	R0730	764 489 582,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	1 101 676 420,31
Expected profits						
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non- life business	R0780					
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790					

- **S.25.02.22 SCR - for groups using the standard formula and partial internal model – COFACE SA**

S.25.02.22

Solvency Capital Requirement - for groups using the standard formula and partial internal model

Unique number of component	Components description	Calculation of the Solvency Capital Requirement	Allocation from	Consideration of the future	Amount modelled	USP	Simplifications
			adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios	management actions regarding technical provisions and/or deferred taxes			
C0010	C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0090	C0120
1	Market Risk	306 514 727,05	R-C0050	R-C0060	0,00		
2	Counterparty Default Risk	121 477 594,67	R-C0050	R-C0060	0,00		
5	Non-Life Underwriting Risk	682 079 122,15	R-C0050	R-C0060	584 503 818,28		
7	Operational Risk	36 504 082,08	R-C0050	R-C0060	0,00		
9	Loss-Absorbing Capacity of Deferred Taxes	-97 508 305,87	R-C0050	R-C0060	0,00		

Calculation of Solvency Capital Requirement

		C0100
Total undiversified components	R0110	1 049 067 220,08
Diversification	R0060	-140 080 840,32
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200	908 986 379,76
Capital add-ons already set	R0210	0,00
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	1 077 709 426,76
Other information on SCR		
Amount/estimate of the overall loss-absorbing capacity of technical provisions	R0300	
Amount/estimate of the overall loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0310	
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	R0450-C0100
Net future discretionary benefits	R0460	R0460-C0100
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	269 427 356,69
Information on other entities		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	168 723 047,00
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	.
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial activities	R0530	168 723 047,00
Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	
Capital requirement for residual undertakings	R0550	
Overall SCR		
SCR for undertakings included via D and A	R0560	
Solvency capital requirement	R0570	1 077 709 426,76

- **S.25.01.21 SCR - for undertakings on Standard Formula – La Compagnie**

S.25.01.21

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Market risk	R0010	316 091 661,69		
Counterparty default risk	R0020	148 995 440,45		
Life underwriting risk	R0030	.	R0030-C0090	R0030-C0100
Health underwriting risk	R0040	.	R0040-C0090	R0040-C0100
Non-life underwriting risk	R0050	592 456 781,06	R0050-C0090	R0050-C0100
Diversification	R0060	-233 786 996,30		
Intangible asset risk	R0070	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	823 756 886,90		
Calculation of Solvency Capital Requirement		C0100		
Operational risk	R0130	32 723 954,42		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-81 148 652,43		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	.		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	775 332 188,89		
Capital add-on already set	R0210	.		
Solvency capital requirement	R0220	775 332 188,89		
Other information on SCR				
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	.		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	.		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for ring fenced funds	R0420	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,00		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,00		

- S.28.01.01 MCR - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity – La Compagnie**

S.28.01.01

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		C0010		
MCR _{NI} Result	R0010	125 275 610,31		
			Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole provisions	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
			C0020	C0030
Medical expenses and proportional reinsurance	R0020	.	.	.
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	.	.	.
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	.	.	.
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	.	.	.
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	.	.	.
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	.	.	.
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	.	.	.
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	.	.	.
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	473 541 395,44	366 891 887,75	
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	.	.	.
Assistance and proportional reinsurance	R0120	.	.	.
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	.	.	.
Non-proportional health reinsurance	R0140	.	.	.
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	.	.	.
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	.	.	.
Non-proportional property reinsurance	R0170	.	.	.

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040		
MCR _L Result	R0200	.		
			Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole provisions	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
			C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	.	.	.
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	.	.	.
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	.	.	.
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	.	.	.
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250	.	.	.

		C0070
Overall MCR calculation		
Linear MCR	R0300	125 275 610,31
SCR	R0310	775 332 188,89
MCR cap	R0320	348 899 485,00
MCR floor	R0330	193 833 047,22
Combined MCR	R0340	193 833 047,22
Absolute floor of the MCR	R0350	2 200 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	193 833 047,22

• **S.32.01.22 Undertakings in the scope of the group – COFACE SA**

S.32.01.22																
Undertakings in the scope of the group																
Identification code and type of code of the undertaking	Country	Type of code of the ID of the undertaking	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Criteria of influence						Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
								% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	[YES/NO]	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0020	C0010	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/213800HKUCBHEN7LHG17	GB	LEI	Coface UK Holdings Limited	ing company as defined in Art. 212 section1 [h] of D Limited Company	Limited Company	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/213800LK2581587RLP18	GB	LEI	Coface UK Services Ltd	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re	Limited Company	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/213800VWFVJ3PDANBK42	IL	LEI	Coface Holding Israel	ing company as defined in Art. 212 section1 [h] of De limited company	Limited Company	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/213800W324V1DP573Y92	IL	LEI	Business Data Information	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re	Limited Company	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/253400TQL1PRQT3MR535	RU	LEI	Coface RUS Insurance Company	Non-Life undertakings	ed Joint-Stock Com	Non-mutual	e (Tsentralniy Bank	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/259400PH0142SLBJFF94	PL	LEI	Coface Poland CMS	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re	Sp z o.o.	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/259400ZFRKNWZV6V1196	PL	LEI	Coface Poland Factoring	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re	LLC	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Significant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Adjusted equity metho
LEI/315700PF7WLOKBF9N10	RO	LEI	Coface Romania CMS	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re	SRL	Non-mutual		99,9460%	100,0000%	99,9508%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/485100020C6NKQDP691	SI	LEI	Coface PKZ d.d.	Non-Life undertakings	iblic limited compa	Non-mutual	ni nadzor, 1000 Ljud	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/5299006D8U9HJM9FY889	DE	LEI	Coface Debitoren (ex-ADGC)	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re	GmbH	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/529900CW8R9ZEJUNPH06	AT	LEI	Coface Services Austria	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re	ate Limited Comp	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/529900F0GV4C443UEI96	DE	LEI	Coface Finanz (ex-AKCF)	it institutions, investment firms and financial institut	GmbH	Non-mutual	talt fur Finanzdiens	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Adjusted equity metho
LEI/529900HMUTQF2EKYEN39	DE	LEI	cofacering.de GmbH	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re	GmbH	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/529900UQBIGH5QC4866	AT	LEI	Coface Central Europe Holding	ing company as defined in Art. 212 section1 [h] of D Liability Company	Limited Company	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/529900VYKFP9GQF4OK48	DE	LEI	Cofacering-Holding GmbH	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re	GmbH	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/529900VLW25U8Q4M1292	ZA	LEI	coface South Africa Services (ex-CUAI)	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re	Limited company	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/529900ZEEQB7KUBUA23	ZA	LEI	Coface South Africa	Non-Life undertakings	Limited Company	Non-mutual	Financial Services B	97,4953%	100,0000%	97,5000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/5493000AP6VMMDH674E08	US	LEI	coface North America Holding Comp	holding company as defined in Art. 212 section1 [g]	Corporation	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/5493007N150J79H7D539	CL	LEI	Coface Chile S.A. (Insurance)	Non-Life undertakings	SA	Non-mutual	encia de Valores y f	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Type of code of the ID of the undertaking	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	[YES/NO]	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0020	C0010	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/549300857WCV2W4VIX93	US	LEI	Coface North America, Inc. (MGU)	Non-Life undertakings	Corporation	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/549300AE9I7SZR49FT70	BE	LEI	face Belgium Services Holding (ex-RIertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re		SA	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/549300AH1830FZ5MTX33	US	LEI	Coface Services North America, Inc.ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re		Corporation	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/549300HBAICZQX96YF53	US	LEI	face North America Insurance Comp	Non-Life undertakings	Corporation	Non-mutual	wealth of Massachu	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/549300L2E9PESIFA5849	CH	LEI	Coface RE SA	Reinsurance undertakings	SA	Non-mutual	enossische Finanzm	100,0000%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/549300R49CJGOAHFN339	BR	LEI	Coface Do brasil Seguros de Credito	Non-Life undertakings	SA	Non-mutual	ntendencia de Segu	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/549300U436DACQWABG42	MX	LEI	Coface Holding America Latina S.A holding company as defined in Art. 212 section1 [g]		SA de CV	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/549300VKNSGISZ5S115	MX	LEI	Coface Seguro de Credito Mexico	Non-Life undertakings	SA de CV	Non-mutual	on Nacional de Segu	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/5967007LJEEZX9N1C57	NO	LEI	Coface GK Forsikring AS	Non-Life undertakings	Limited Company	Non-mutual	Supervisory Author	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/724500ONKFNDI2RBKA16	NL	LEI	Coface Nederland Services B.V.	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re	Dutch B.V.	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/789000TSX8QMKOQATY75	TR	LEI	Coface Sigorta	Non-Life undertakings	NONIM SIRKETI (SA	Non-mutual	on Regulation and S	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/815600C3B3BA64DC7A18	IT	LEI	Coface Italia	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Retà a responsabilità		Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/95980046WUPXWLF53K62	ES	LEI	Coface Servicios Espana, SL	ertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Re	SLU	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/9695000CSK9IH4M509	FR	LEI	Cofinpar	holding company as defined in Art. 212 section1 [g]	SA	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/969500161CXOCK0NIW24	FR	LEI	Fimipar	it institutions, investment firms and financial institu	SA	Non-mutual	le prudentiel et de	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Adjusted equity metho
LEI/96950025N07LTJYFNS7	FR	LEI	COFACE SA	holding company as defined in Art. 212 section1 [g]	SA	Non-mutual	le prudentiel et de	100,0000%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/9695007AC8Q2X70BL23	FR	LEI	Coface Europe (ex-Coface SA)	Non-Life undertakings	SA	Non-mutual	le prudentiel et de	99,9952%	100,0000%	99,9952%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
LEI/969500IBHXHF6T3PBH48	FR	LEI	Cogeri	Other	SAS	Non-mutual		99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Full consolidation
SC/DE9	DE	Specific code	FCT VEGA	ehicle authorized in accordance with Art. 211 of Dire	FCT	Non-mutual	oite des marches f	99,9952%	100,0000%	100,0000%		Dominant	100,0000%	luded into scope of group supervis		Method 1: Adjusted equity metho

F.3 Glossaire

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : autorité française chargée de la surveillance de l'activité des banques et des assurances.

Autorité des marchés financiers (AMF) : autorité française chargée de réguler les marchés financiers.

Best Estimate (BE) ou meilleure estimation : valeur économique des passifs d'assurance calculée sous solvabilité 2.

Bilan prudentiel : bilan de la compagnie d'assurance dans le cadre de Solvabilité 2. La valorisation du bilan prudentiel s'appuie sur une valeur économique des différents éléments.

Brexit : Sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA) : autorité européenne chargée de la régulation des sociétés d'assurances et des fonds de pension.

Fonctions clés : quatre fonctions clés ont été définies par la directive Solvabilité 2 : la fonction d'audit interne, la fonction actuarielle, la fonction de gestion des risques et la fonction de vérification de la conformité. Ces fonctions sont considérées comme stratégiques dans la gestion des risques, et leurs responsables doivent respecter les exigences en matière de compétence et d'honorabilité.

Fonds propres Tier 1 non restreint : correspondent aux fonds propres classés en Tier 1 hors dettes subordonnées, qui se calculent en additionnant le capital social, les primes d'émission, de fusion et d'apport, et la réserve de réconciliation minorée des fonds propres non-fongibles.

Fonds propres Tier 1 restreint : correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 1, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées perpétuelles émises avant l'entrée en vigueur de solvabilité 2.

Fonds propres Tier 2 : correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 2, y compris *grandfathering* des dettes subordonnées datées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

Fonds propres Tier 3 : correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 3, ainsi qu'aux éventuels impôts différés nets en Tiers 3.

Fonds Propres éligibles à la couverture du MCR : correspondent à la somme des fonds propres Tier 1, Tier 2 et Tier 3 éligibles à la couverture du MCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20% des fonds propres Tier 1 totaux et les fonds propres Tier 2 limités à 20% du MCR. Les fonds propres Tier 3 ne sont pas autorisés en couverture du MCR.

Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR : correspondent à la somme des fonds propres Tier 1, Tier 2 et Tier 3 éligibles à la couverture du SCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20% des fonds propres Tier 1 totaux, les fonds propres Tier 2 et Tier 3 sont limités à 50% du SCR, et les fonds propres Tier 3 sont limités à 15% du SCR.

International financial reporting standards (IFRS) : normes internationales d'informations financières destinées à standardiser la présentation des données comptables échangées au niveau international.

Minimum Capital Requirement (MCR) : minimum de fonds propres de base éligible d'un assureur, défini par la directive Solvabilité 2 pour la protection des assurés et des bénéficiaires. Lorsque le montant des fonds propres de base éligibles devient inférieur au MCR, l'agrément de l'assureur lui est rétiré s'il n'est pas capable de ramener rapidement ce montant au niveau du MCR.

Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) : évaluation interne à la compagnie d'assurance des risques et de la solvabilité. Ensemble des processus et des procédures permettant d'identifier, évaluer, surveiller, gérer et communiquer l'ensemble des risques d'une compagnie d'assurance, à court et long termes, ainsi que de déterminer les fonds propres

nécessaires à la couverture de tous ces risques. L'ORSA est un outil d'appréciation des risques utilisé pour définir la stratégie de l'entreprise. Il se traduit entre autres par une évaluation de l'ensemble des risques de façon quantitative et qualitative. Il donne lieu à un rapport ORSA validé par le conseil d'administration.

Quantitative Reporting Templates (QRT) : reporting réglementaire de solvabilité 2 sous forme d'états quantitatifs à destination du superviseur et/ou du public produits avec une fréquence trimestrielle.

Risk Margin ou marge de risque : ajustement pour risque explicite, au titre des effets de l'incertitude sur le montant et la date de sortie des flux de trésorerie. Dans l'évaluation des passifs d'assurance, la marge de risque est un montant complémentaire au Best Estimate.

Solvabilité : capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses assurés, mais aussi à maintenir une activité pérenne et rentable.

Solvabilité 2 : règles européennes garantissant la solvabilité des compagnies d'assurances. Solvabilité 2 a pour ambition d'adapter le niveau des capitaux propres aux risques réels auxquels elles sont exposées. Elle repose sur une directive-cadre adoptée en 2009 (directive 2009/138/CE) et sur des mesures d'application.

Solvency Capital Requirement (SCR) : niveau de fonds propres éligibles permettant à un assureur d'absorber des pertes significatives et donnant une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus. Le SCR est défini par la directive Solvabilité 2 comme la valeur à risque (value-at-risk) des fonds propres de base de l'assureur, avec un niveau de confiance de 99,5% à horizon un an.

Solvency and Financial Condition Report (SFCR) : rapport annuel sur la solvabilité et la situation financière d'une compagnie d'assurance à destination du public, prévu par la directive Solvabilité 2.

Universal Registration Document (URD) : document ayant pour vocation de permettre aux émetteurs fréquents de tenir à disposition du

marché une description pour chaque exercice financier de « l'organisation, les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives, le gouvernement et la structure de l'actionariat de l'entreprise ». L'URD est une exigence réglementaire introduite en juillet 2019 par le règlement Prospectus n°2017/1129 du 14 juin 2017, en remplacement du Document de référence.

Valeur de marché : valeur d'un actif sur les marchés financiers.

Volatilité : mesure de l'ampleur des variations d'un indicateur sur une échelle de temps, par exemple le cours d'un actif financier. Elle sert par exemple de paramètre à la quantification du risque de variation du prix d'un actif financier.